

REGION BRETAGNE

AVIS EMIS PAR

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL

LORS DE SA SESSION DU 12 MARS 2012

Le Conseil économique, social et environnemental de Bretagne se prononce, lors des votes en séance, non pas sur les rapports qui lui sont soumis, mais sur les rapports présentés par les rapporteurs du Conseil économique, social et environnemental régional. Ils constituent ses avis.

Conseil économique, social et environnemental régional

2 ème réunion de 2012

SOMMAIRE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET TERRITOIRES : « ENJEUX ET DEFIS POUR LA BRETAGNE »	7
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	9
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	25
DOSSIER DU CESER SECTION PROSPECTIVE : « APPROPRIATION SOCIALE ET MISE EN DEBAT DES SCIENCES ET TECHNOLOGIE EN BRETAGNE : UNE APPROCHE PROSPECTIVE »	43
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	45
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	63
DOSSIER DU CESER ASSOCIATION DES CESER DE L'ATLANTIQUE SUR L'OSTREICULTURE : « QUEL AVENIR POUR LA FILIERE OSTREICOLE DANS LES REGIONS DE LA FACADE ATLANTIQUE ? »	71
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	73
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	89
DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL «BUDGET PRIMITIF 2012 : POLITIQUE TRANSVERSALE SUR LA STRATEGIE MARITIME ».....	93
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	95
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	101
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « DEVELOPPEMENT DU PORT DE BREST – DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES ETUDES RELATIVES AU PROJET »	105
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	107
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	111
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL «FRANCE ENERGIES MARINES – PROJET D'INSTITUT D'EXCELLENCE POUR LES ENERGIES DECARBONNEES (IEED) – ADOPTION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION ET ADHESION »	115

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	117
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	123
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « MODIFICATIONS PROPOSEES CONCERNANT LA CREATION D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LA PECHE »	127
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	129
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	133
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE DE LUTTE CONTRE LES MAREES VERTES – CHARTE DE TERRITOIRE DES BASSINS VERSANTS DE LA BAIE DE LA FORET ».....	137
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	139
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	145
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL «DELEGATIONS À LA COMMISSION PERMANENTE»	151
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	153
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	157
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « DELEGATIONS AU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL»	161
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	163
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	167
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « ACTUALISATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE POUR LA BRETAGNE».....	171
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	173
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	177
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « CONTRIBUER A DEVELOPPER LE BIEN –ETRE DES BRETONS : NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE SANTE DU CONSEIL REGIONAL»	181
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	183
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	189

**SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « BRETAGNE TRES HAUT DEBIT »
FEUILLE DE ROUTE DU PROJET 199**

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE 201

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS
ECRITES 207***

**SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « LANCEMENT D'UN APPEL A
MANIFESTATION D'INTERET « LES JEUNES ET LA MER » 213**

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE 215

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS
ECRITES 219***

**VŒU « VŒU DU CESER DE BRETAGNE CONCERNANT LE PROJET DE
SCHEMA NATIONAL DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SNIT)» 223**

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE 225

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS
ECRITES 243***

DOSSIER DU CESER

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET TERRITOIRES :
« ENJEUX ET DEFIS POUR LA BRETAGNE »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 12 MARS 2012

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

SYNTHESE de l'auto-saisine

" Enseignement supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne "

Rapporteurs : Mme Anne SAGLIO, MM. Luc AVRIL et Olivier SIRE

L'enseignement supérieur et la recherche constituent des enjeux majeurs pour le développement d'une région comme la Bretagne.

Cette auto-saisine du CESER vise à montrer comment une stratégie régionale impliquant à toutes ses échelles les acteurs et les territoires, peut améliorer à la fois la qualité, l'attractivité et la démocratisation de l'enseignement supérieur et renforcer sa contribution au développement économique, social et culturel en Bretagne. Les préconisations élaborées au terme de ce travail par le CESER s'inscrivent dans le contexte de l'annonce fin 2011 par le Conseil régional de sa volonté d'élaborer un Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR).

Depuis les années 2000, la visibilité et l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur sont des impératifs croissants. Leur influence est perceptible dans les réformes et dispositifs récents, européens et nationaux. Ces évolutions présentent une composante de territorialité de plus en plus forte. Des systèmes locaux, métropolitains et régionaux d'enseignement supérieur et de recherche se construisent dans ce cadre nouveau, où les collectivités territoriales assurent un rôle déterminant. Disposer d'une stratégie régionale est donc d'autant plus une opportunité à saisir.

En Bretagne, les collectivités territoriales interviennent dans l'enseignement supérieur depuis les années 1980, avec la Région comme fédérateur et chef de file. Il s'est agi dans une première période de répondre à l'augmentation des effectifs étudiants et de réguler les créations de sites. Cette étape a contribué à construire une offre régionale de formations diversifiée et polycentrique.

Aujourd'hui, face aux dynamiques en œuvre, qui incitent à la fois à une compétition élargie et à l'intensification des coopérations régionales et interrégionales, l'organisation régionale de l'enseignement supérieur qui s'est progressivement construite évolue. Dans ce cadre, le rôle de la Région doit prendre une dimension stratégique plus forte, en inscrivant l'enseignement supérieur et la recherche au cœur et au service du développement social, économique et culturel de la Bretagne.

Pour contribuer à ce défi régional, cette auto saisine inscrit l'enseignement supérieur en Bretagne (1) dans un paysage national et international en mutation, pour en comprendre les évolutions (2) et afin de déterminer collectivement des objectifs et

des leviers d'action pour les collectivités territoriales et avant tout le Conseil régional (3).

1- L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN BRETAGNE, UNE ORGANISATION POLYCENTRIQUE ORIGINALE

Au regard de l'importance des relations et de l'enjeu des transitions entre enseignements secondaire et supérieur, l'exposé des principales caractéristiques de l'enseignement secondaire en Bretagne est un préalable nécessaire à la compréhension de la situation régionale de l'enseignement supérieur.

1.1- LES PARTICULARITES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN BRETAGNE, ELEMENTS DE COMPREHENSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- **L'enseignement secondaire et la réussite scolaire en Bretagne**

La réussite scolaire en Bretagne est régulièrement mise en avant, et en particulier les résultats régionaux du baccalauréat. En 2011, l'Académie de Rennes a enregistré un taux global de réussite de 89% (pour une moyenne nationale de 85,6%) et la plus forte proportion de bacheliers dans une génération (82,4%, pour une moyenne nationale de 71,6%). Cette excellence du système éducatif est le résultat d'une mutation récente, dans une région qui à la fin du XIX^e siècle, était encore marquée par un fort taux d'analphabétisme. Parmi les facteurs à l'origine de cette réussite, on peut souligner la diversité des réseaux de formation (public et privé, agricole, maritime...) ou la valorisation de l'école par les familles, qui en font un vecteur de promotion sociale.

Cette réussite n'est toutefois pas celle de tous et des disparités sociales, sexuées et territoriales existent. Certaines sont visibles dès la fin du collège, concernant l'accès à la filière générale. Ces différences ont des effets dans l'accès des élèves au bac, avec un nombre un peu moindre d'inscrits en bac général qu'en moyenne nationale, et davantage en bac professionnel (2% de plus). Elles ont aussi nécessairement des conséquences dans le déroulement des cursus étudiants, différenciés entre bacheliers généraux et professionnels. C'est à la lumière de ces particularités qu'il faut comprendre les spécificités des cursus étudiants en Bretagne, qui se traduisent *in fine* dans leur insertion professionnelle.

- **Les parcours des étudiants en Bretagne**

Les étudiants en Bretagne ont des parcours proches de ceux des étudiants sur le reste du territoire national, avec toutefois des caractéristiques notables.

Ainsi, une part importante d'entre eux se dirige vers les formations courtes (27%, soit 5% de plus qu'en moyenne nationale), et il existe un léger déficit d'étudiants dans l'enseignement supérieur long (plus marqué au niveau master qu'en doctorat), hormis pour les formations d'ingénieurs (6%, soit +1%). Entre 19 et 27 ans, les jeunes bretons quittent le territoire régional en assez grand nombre pour étudier ou, une fois diplômés, pour leur premier emploi.

La répartition des étudiants sur le territoire régional suit globalement celle de l'offre de formation supérieure, qui présente une organisation multi-sites avec des polarisations fortes.

1.2- L'OFFRE REGIONALE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET SON ORGANISATION TERRITORIALE

En Bretagne, l'enseignement supérieur se compose d'un ensemble riche et diversifié en termes d'offres de formations¹, avec :

- un enseignement universitaire multipolaire (quatre universités, sept antennes, huit IUT, un IUFM multi-sites, des écoles intégrées) ;
- de nombreuses grandes écoles, notamment d'ingénieurs et militaires ;
- un réseau développé d'écoles spécialisées ;
- des formations supérieures implantées dans les classes préparatoires aux grandes écoles et les sections de techniciens supérieurs des lycées ;
- une offre d'enseignement universitaire privé de proximité.

A la rentrée 2011, 110 669 étudiants ont été accueillis en Bretagne dans plus de 200 établissements répartis sur le territoire selon une organisation multi-sites, qui fait de l'enseignement supérieur un service public de proximité.

Au-delà de ce maillage dense d'établissements, les situations varient entre territoires en termes d'offre dispensée et de présence étudiante : entre l'Est et l'Ouest, entre les villes littorales et le centre Bretagne, entre les littoraux sud et nord... Il existe des polarisations fortes, principalement autour de la métropole rennaise qui accueille plus de 50% des étudiants, et de l'agglomération brestoise qui en rassemble 20%.

Cette organisation territoriale s'est structurée progressivement, d'abord dès les années 1960 de façon alors peu concertée, puis de manière plus collective et planifiée à la fin des années 1980. Bien qu'indissociable de l'évolution des référentiels nationaux et internationaux de l'enseignement supérieur, le dispositif régional en place est aussi le fruit de l'évolution des interventions des acteurs régionaux.

2- L'ORGANISATION DES ACTEURS REGIONAUX DANS UN ENSEMBLE EN EVOLUTION DU LOCAL A L'INTERNATIONAL

Des années 1960 à aujourd'hui, les collectivités territoriales ont contribué à construire et faire évoluer l'organisation de l'enseignement supérieur en Bretagne.

2.1- 1960-1980 : MASSIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET IMPLICATION NAISSANTE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **La massification étudiante et l'essaimage universitaire**

¹ Voir dans l'étude le point 2 du Chapitre 6, pour un panorama de l'offre régionale d'enseignement supérieur (p.152) et des représentations cartographiques de l'organisation territoriale de cette offre (p. 180, 182 et 184).

En France, à partir des années 1960, les effectifs étudiants augmentent fortement, quadruplant entre 1959 et 1977. Egalement observée en Bretagne, cette croissance perdure jusqu'en 1995. Le "baby boom" n'explique que partiellement ce phénomène également sociétal dit d'"université de masse", qui correspond aussi à l'augmentation du nombre des bacheliers et à la démocratisation des études supérieures. Face au nombre limité des places dans les écoles, les étudiants se tournent en grand nombre vers les universités, dont les possibilités d'accueil se trouvent rapidement saturées. Pour répondre à cette urgence, les pouvoirs publics créent de nouveaux sites universitaires, dont un nombre important d'antennes dans les villes moyennes.

En Bretagne, l'université de Rennes, créée en 1896, est à l'origine en 1970 de trois universités: Rennes 1, Rennes 2 et l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) à Brest, qui constituait depuis 1959 une annexe rennaise. Rapidement, ces universités essaient sur le territoire en créant des antennes (Vannes en 1966, Quimper en 1969, Lorient en 1972, Saint-Brieuc en 1987...) avec la participation voire à l'initiative des collectivités territoriales. C'est en effet à cette période que les élus locaux commencent à considérer l'enseignement supérieur et la présence étudiante comme des éléments essentiels pour leur développement local. Dans ce contexte, le Conseil régional de Bretagne a rapidement joué un rôle déterminant.

- **L'implication des collectivités territoriales et l'affirmation du rôle régional**

A partir des années 1980, les élus locaux interviennent dans le monde de l'enseignement supérieur, resté longtemps à part, opaque aux administrations publiques locales et régionales. L'élargissement progressif des missions assignées à l'Université (la formation continue en 1971, l'insertion professionnelle en 1984...) lui confère un rôle croissant au service de la société, tant en matière de formation, initiale et continue, que de recherche.

En retour, les collectivités territoriales s'investissent de manière croissante dans l'enseignement supérieur pour bénéficier de ses effets avérés ou attendus sur le développement local : démocratisation du savoir, développement économique et innovation, contribution positive à l'identité du territoire...

A cette même période, sans concerner directement l'enseignement supérieur et la recherche qui ne font pas partie des domaines de compétences transférés, le mouvement de décentralisation attribue des responsabilités aux Régions en matière d'aménagement du territoire et de développement économique. Joint aux sollicitations financières de l'Etat, ce rôle nouveau conduit le Conseil régional de Bretagne à intervenir en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur, rapidement perçus comme des leviers du développement régional.

Dans ce contexte, deux plans d'aménagement et de développement de l'enseignement supérieur sont mis en place avec l'Etat ; ils vont formaliser et structurer une certaine configuration des rôles entre acteurs régionaux. Ces deux plans doivent principalement répondre à l'augmentation des effectifs étudiants et réguler les créations de sites. Le premier d'entre eux, le plan Université 2000 (U 2000) est initié en 1989 en Bretagne. Il lui est attribué la construction d'un "modèle" de concertation régionale, avec la Région comme chef de file. Il est complété en 1998 par le Plan Université du Troisième Millénaire (U3M), qui pose par ailleurs les jalons d'autres

évolutions : celles de l'internationalisation de l'enseignement supérieur et du développement de ses liens avec la recherche et le monde économique.

2.2- 1990-2000, LA CONSTRUCTION D'UNE CONCERTATION REGIONALE

Le Plan Université 2000 devait développer une stratégie globale pour l'enseignement supérieur en instaurant pour la première fois un cadre de discussion entre l'Etat, les collectivités territoriales et la communauté universitaire. 1,32 milliard de francs sont investis dans l'enseignement supérieur breton, avec un effort massif dans l'immobilier universitaire. Région en premier lieu, Départements et villes y contribuent au moins pour moitié.

L'élaboration de ce Plan a révélé une capacité des acteurs régionaux à construire des accords partagés, guidés par la conscience collective des enjeux existants : pression des effectifs, délocalisations non concertées, attentes locales différentes voire opposées... Toutefois, ce Plan a aussi suscité ou exacerbé des oppositions et des tensions, chacun voulant défendre des intérêts particuliers vis-à-vis de l'enseignement supérieur, devenu un réel enjeu territorial.

Placé en position de mandataire des autres collectivités territoriales, le Conseil régional a négocié en leur nom avec l'État les financements et les procédures. Si les collectivités infrarégionales ont dû à la fois s'entendre entre elles et avec les universités, chacune d'elles a défendu ses propres priorités pour la détermination des territoires d'implantation des formations, et notamment autour de la création d'une quatrième université de plein exercice. L'Université de Bretagne-Sud est finalement créée, en 1995, à Lorient et Vannes.

Bien que directement concernées par ce Plan, les universités n'en ont pas été les principales négociatrices, en raison de leur place encore à part dans la société locale et de l'absence d'action collective concertée entre elles. Mais en donnant davantage de transparence aux projets d'établissements, le Plan a facilité leur dialogue avec les élus locaux.

Après ce Plan, les priorités régionales et locales évoluent progressivement, sans modification fondamentale des équilibres établis entre acteurs régionaux. A partir de 1996, la stabilisation des effectifs étudiants amène les acteurs des territoires à investir dans l'enseignement supérieur pour qu'il propose des avantages compétitifs locaux.

En Bretagne comme à l'échelle nationale, cette période est marquée par l'ambition croissante d'une attractivité et d'une ouverture de l'enseignement supérieur et d'un développement de ses liens avec la recherche et l'innovation. Ces priorités nationales s'affirment plus encore à partir des années 2000 et se déclinent régionalement de manière bien différenciée, avec des initiatives comme l'Europôle rennais en 1995 ou l'Université de Bretagne en 2001. Soutenus par les collectivités territoriales et notamment la Région, les établissements d'enseignement supérieur doivent développer des collaborations pour se structurer autour de sites visibles et attractifs. Sur le plan interrégional aussi la volonté de coopérer se manifeste avec la création, en 2001, du Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique (RUOA).

De 2005 à aujourd'hui, ces mutations s'accroissent et s'intensifient, formant un paysage complexe, non stabilisé et porteur d'enjeux régionaux décisifs.

2.3- DEPUIS 2005, DES REPONSES REGIONALES DANS UN PAYSAGE NATIONAL ET INTERNATIONAL EN MUTATION

Ces dernières années, l'intervention de l'Etat est passée de politiques centrales d'aménagement du territoire à des politiques marquées par une logique contractuelle et procédurale, avec des financements incitatifs (appels à projets). Parmi les dispositifs récents qui entrent dans cette logique, sont identifiés les pôles de compétitivité en 2004, les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) en 2007, le Plan Campus en 2008 et aujourd'hui, les Investissements d'avenir.

Directement influencées par l'internationalisation croissante de l'enseignement supérieur (retentissement du "fameux" Classement de Shanghai, impératifs d'excellence, de taille critique et d'attractivité), ces réformes ont une très forte composante de territorialité. Elles seront en particulier sources de financement pour quelques territoires et sites universitaires et de recherche jugés aptes à représenter internationalement une excellence française. Les réponses aux appels à projets sont construites le plus souvent à l'échelle régionale par des acteurs locaux qui font de leur sélection un enjeu fort pour leur développement et pour obtenir ou garder une place sur la future carte de l'enseignement supérieur et de la recherche française. L'accentuation des logiques de différenciation territoriale s'accompagne de fait d'une hiérarchisation accrue entre territoires et d'une tendance à leur spécialisation.

C'est aux collectivités territoriales de réagir et d'innover pour bâtir des stratégies et mobiliser les réseaux en mesure d'inscrire leur territoire dans ce nouveau cadre d'action publique.

En Bretagne, les réponses régionales et locales à ces dispositifs transforment progressivement le paysage régional voire interrégional de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elles redessinent les positionnements et donc les rôles des acteurs.

En 2004, l'appel à projet national des **pôles de compétitivité** doit servir les impératifs de compétitivité et d'excellence des territoires. Il labellise des pôles économiques innovants, qui regroupent sur un même territoire des entreprises, des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche. En Bretagne, quatre pôles de compétitivité sont labellisés. Fréquemment inscrits dans des logiques interrégionales, ils se sont réappropriés de manière plus formalisée et élargie des dynamiques de portage de projet existant auparavant au sein des Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT). Si l'implication de l'enseignement supérieur y reste à ce jour limitée, ces pôles assurent un rôle de catalyseur dans l'évolution de l'offre régionale de formation. La Région et les agglomérations bretonnes s'imposent comme les espaces naturels d'action de ces pôles, au vu de leurs compétences, de leur échelle d'influence et des réseaux partenariaux créés.

Récemment, ces pôles ont participé activement à certains projets déposés dans le cadre des Investissements d'avenir.

En 2006, un nouveau pas est franchi dans le rapprochement entre enseignement supérieur et recherche. La Loi de programme pour la recherche crée les **Pôles de recherche et d'enseignement supérieur** (PRES), outils de mutualisation et de mise en cohérence d'activités et de moyens entre établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche, à l'échelle d'une ville universitaire ou d'une région. Le PRES Université européenne de Bretagne (UEB) est créé en 2007. Ses missions en

font un instrument de promotion pour ses vingt-trois établissements membres et un moyen d'accroître leur visibilité internationale. C'est un **PRES régional**, spécificité qui lui donne vocation à être un PRES de projet (et non un PRES de fusion) susceptible d'appuyer une stratégie régionale partagée.

En 2008, le PRES régional porte le projet "**UEB C@mpus**", en réponse à l'appel à projets national **Opération Campus**. Ce campus numérique multi sites en réseau pour la formation et la recherche n'a pas fait partie des projets retenus, mais il a été distingué comme "campus prometteur". Il associe des acteurs de l'enseignement et de la recherche, du monde socio-économique et des collectivités territoriales, pour développer des services numériques et des outils technologiques innovants qui répondent à la spécificité du déploiement sur le territoire de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Plus récemment, l'UEB a porté certaines des réponses régionales aux différents appels à projets des **Investissements d'Avenir**. Eléments du Grand Emprunt initié en 2008, ils doivent favoriser le développement de l'attractivité mondiale de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Dans ce cadre, de nombreux appels à projets nationaux ont été lancés de 2010 à début 2012. Ils sont conçus de manière complémentaire selon une logique d'emboîtement et de maturation progressive. Ils forment ainsi des "briques" qui constituent des forces potentielles pour les projets d'Initiatives d'excellence (Idex). Ces dispositifs structurants doivent faire émerger 5 à 10 pôles pluridisciplinaires compétitifs à l'international, organisés sous la forme de regroupements territorialement cohérents d'établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles) avec l'implication d'organismes de recherche et en partenariat avec des entreprises.

La Bretagne a participé à plus de 80 projets déposés. Après deux ans de travail commun entre acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne et Pays de la Loire et avec le soutien coordonné des collectivités territoriales des deux régions, une candidature interrégionale d'Idex a été déposée : le "Campus Innovation Ouest", IC-Ouest.

S'il ne fait pas partie des huit projets retenus, les avancées accomplies sont à capitaliser. Ainsi, universités et grandes écoles ont démontré leur capacité à travailler ensemble, autour de quatre thématiques identifiées (Sciences et techniques de l'information et de la communication, Sciences de la mer, matériaux, santé). Ce choix resserré s'est appuyé sur des complémentarités régionales, en associant les forces présentes dans l'un et l'autre territoire de manière à les rendre plus efficaces.

Pour tenir compte des caractéristiques de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le grand Ouest, à savoir une large répartition des sites et leur moindre concentration au niveau de pôles métropolitains, ce projet devait reposer sur un système universitaire en réseau interrégional. Organisé autour d'une "épine dorsale" Rennes - Nantes, il intégrait aussi les pôles de Brest, Angers et le Mans.

Le jury a privilégié des Idex fondées sur des sites géographiques identifiés, et en priorité ceux dont les établissements avaient déjà fusionné. Ainsi, les exigences de l'appel à projets ont rendu difficile l'adéquation de l'organisation spécifique existante en Bretagne et dans le Grand Ouest aux critères favorisés par le jury. Si le projet breton s'est affiné, c'est en se dessinant en creux face à cette figure imposée.

Le "modèle" organisationnel prôné et promu par les Investissements d'avenir redessine la carte française de l'enseignement supérieur, avec quelques sites qui

cumulent les projets sélectionnés (Ile-de-France, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg...) et un grand quart ouest et nord de la France moins doté.

Ces exigences nationales et leurs effets sont à prendre en compte, mais les défis régionaux sont d'une autre nature et ne peuvent s'y limiter. L'enjeu régional majeur est donc de construire dans ce cadre une **stratégie collective originale** pour l'enseignement supérieur et la recherche en Bretagne, voire dans le Grand Ouest. Cette stratégie devra optimiser et valoriser les caractéristiques régionales, territoriales et organisationnelles de l'enseignement supérieur et de la recherche.

3- CONSTRUIRE UNE STRATEGIE REGIONALE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR LA BRETAGNE : UN DEFI A INTEGRER DANS UN PAYSAGE ELARGI

Des pistes d'actions sont proposées par le CESER pour cette stratégie régionale, qui tiennent compte de la future démarche de Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) de la Région Bretagne, dont l'annonce a été faite au cours de cette auto saisine.

Depuis 2005, trois Régions (Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées) ont fait le choix d'engager une démarche de SRESR. Prévue par la loi, cette démarche est définie comme le cadre principal des coopérations entre Régions et universités par la Convention signée en 2009 entre l'Association des Régions de France (ARF) et la Conférence des présidents d'universités (CPU).

En annonçant s'engager à son tour dans cette démarche, le Conseil régional de Bretagne manifeste sa volonté de soutenir et structurer l'enseignement supérieur et la recherche, et de renouveler son rôle historiquement fédérateur. Pour le CESER, ce schéma régional doit constituer la pierre angulaire d'une stratégie régionale d'ensemble, à penser de manière cohérente et partagée, en recherchant les complémentarités et l'ouverture à toutes les échelles de territoire :

- locale (politiques de sites),
- régionale (mise en réseaux des sites, spécialisations et mutualisations basées sur les grandes infrastructures),
- interrégionale (rapprochements à capitaliser et à développer),
- nationale et internationale (stratégie régionale d'ouverture).

Dans cette optique, le CESER souligne trois ambitions régionales complémentaires et interdépendantes à poursuivre. Elles se définissent au croisement des caractéristiques et priorités régionales et des grands enjeux nationaux et internationaux, dans la manière dont ceux-ci sont déclinés et réappropriés en Bretagne :

- **favoriser dans l'enseignement supérieur des parcours de réussite pour chacun,**
- **faire de l'enseignement supérieur et de la recherche un moteur du développement régional,**

- **coordonner les politiques régionales dans une approche en réseaux multi-sites et multi-échelles.**

Réaliser cette dernière ambition sera la condition nécessaire à la réussite des deux autres objectifs affirmés. Dans un domaine où les collectivités territoriales, et notamment la Région, interviennent déjà, c'est principalement **la mise en cohérence et en réseaux** de toutes ces interventions dans le cadre d'une stratégie régionale partagée qui en conditionnera la plus grande efficacité.

Ainsi, ces préconisations s'adressent non seulement au Conseil régional, mais aussi aux autres collectivités territoriales, aux autorités académiques, voire au monde socio économique. Ces préconisations élargies sont à appréhender dans la perspective du SRESR. Celui-ci devra mobiliser tous les acteurs, pour susciter une réflexion collective, quant aux rôles et aux moyens apportés par chacun et aux collaborations à développer ou à bâtir.

3.1- FAVORISER DES PARCOURS DE REUSSITE POUR CHACUN DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Aux niveaux national comme régional, les transitions entre enseignement secondaire et enseignement supérieur mais aussi entre enseignement supérieur et monde professionnel, posent aujourd'hui des questions encore non résolues :

- Comment démocratiser la transition entre secondaire et supérieur, la massification de l'enseignement supérieur ne s'étant pas suffisamment accompagnée de son ouverture sociale ?
- Comment agir face au déterminisme scolaire, social et de genre, qui guide les choix d'orientation vers et dans l'enseignement supérieur ?
- Comment faciliter les passerelles entre filières de formation, pour limiter les décrochages et les sorties du système sans diplôme ?
- Comment améliorer l'insertion professionnelle dans un contexte de crise où le diplôme est plus que jamais un rempart au chômage des jeunes, mais où dans le même temps les diplômes se dévaluent au profit de ceux de niveau plus élevé ?

Dans une région dite de la réussite scolaire, ces questions se posent de manière spécifique, eu égard aux disparités sociales, sexuées et territoriales existantes et aux décalages entre les caractéristiques du second degré et celles de l'enseignement supérieur. Les parcours étudiants sont donc à appréhender selon une approche intégrée (du secondaire au premier emploi) et élargie (la réussite du parcours étudiant dépend aussi de tout ce qui l'entourne : logement, transport, santé...). Cette approche doit mettre les étudiants au cœur des réflexions, comme préconisé dans la Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne.

- **Assurer l'ouverture et la fluidité des parcours étudiants**

Le cursus de formation de chaque étudiant doit être appréhendé de manière globale et continue. Pour cela, il doit être pris en compte dès le secondaire, puisque bien des

difficultés rencontrées dans le supérieur se jouent avant. Une approche complète des parcours étudiants doit aussi intégrer leur insertion professionnelle, aboutissement de leur parcours de formation initiale. Une pluralité de parcours peut et doit amener à la réussite de chacun, et cela sans imposer un modèle unique, tant pour les voies d'accès à l'enseignement supérieur que pour les parcours possibles.

Les préconisations émises poursuivent trois objectifs principaux :

1- Favoriser la diversité et la fluidité des parcours étudiants

- Ouvrir et repenser l'orientation : travail sur les représentations sociales et sexuées de l'enseignement supérieur, des formations et des métiers ; cartographie de l'offre et des parcours.
- Développer une orientation active : mise en lien des dispositifs d'information et d'orientation, notamment avec le Service public régional de l'orientation.

2- Structurer et ouvrir l'offre de formation en développant les passerelles et l'inventivité des parcours

- Développer les passerelles, les formations conjointes et encourager les reprises d'étude pour favoriser la fluidité des parcours et leur réussite.
- Bâtir des parcours cohérents bac-3/bac+3.
- Agir sur des enjeux régionaux spécifiques prioritaires : les parcours des étudiants issus de bacs professionnels, ceux des étudiants en formations courtes.

3- Faciliter l'insertion professionnelle des étudiants

- Soutenir la mutualisation des fonctions d'insertion professionnelle.
- Renforcer et développer les liens entre enseignement supérieur et entreprises.
- Favoriser l'internationalisation des parcours étudiants (mobilités, langues).
- Enrichir territorialement l'offre de formation au regard des caractéristiques locales.

• **Développer une approche intégrée de la vie étudiante**

Il est nécessaire d'appréhender l'ensemble des dimensions de la vie étudiante comme autant de conditions nécessaires à la réussite de leurs parcours.

Les préconisations émises poursuivent deux objectifs principaux :

1- Mieux connaître les conditions de la vie étudiante en Bretagne

- Anticiper les évolutions démographiques : prendre en compte l'augmentation des effectifs étudiants à partir de 2020 dans les priorités du SRESR.
- Développer et mutualiser les fonctions d'observation de la vie étudiante : observatoires locaux, travail en lien avec la "Chaire d'excellence jeunesse"...

2- Développer une approche intégrée de la vie étudiante

- Améliorer les conditions de vie étudiante : logement, restauration, transport, ressources, santé, loisirs...et plus largement la place des étudiants dans la Cité.

3.2- FAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UN MOTEUR DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

Pour faire de l'enseignement supérieur un moteur du développement social et économique régional et un élément constitutif de l'identité régionale, il est indispensable de **développer la diversité des excellences** existantes et potentielles

dans l'enseignement supérieur et la recherche **et de les mettre en lien et en cohérence**, y compris avec celles d'autres régions.

Les Investissements d'avenir, tout comme les critères retenus dans les classements internationaux, posent de manière aiguë la question de la définition d'une "**excellence**" de l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur "excellent" y est indissociablement lié à la reconnaissance internationale de sa recherche, une recherche elle-même qualifiée d'excellente, c'est-à-dire axée sur un nombre limité de thématiques et exercée par des chercheurs et laboratoires reconnus comme "excellents". Cette "excellence" repose très nettement sur les effets de taille selon le principe du "big is beautiful", avec la nette volonté de favoriser les regroupements et les fusions d'universités.

Cette acception est limitée car elle néglige l'importance des missions de formation et d'insertion professionnelle de l'enseignement supérieur. Elle prend peu en compte la qualité de certaines filières courtes et elle insiste sur la notion de taille critique, qui ne peut pas être le seul critère de l'excellence ni un modèle adapté à la réalité de tous les territoires. De plus, elle s'appuie davantage sur des forces déjà identifiées et soutenues que sur des potentiels en devenir, parfois difficiles à détecter et peu prévisibles, ce qui de fait laisse peu de place à la recherche fondamentale.

En Bretagne, il serait donc pertinent de développer des "excellences" dans la diversité. Ces dernières doivent être mieux connues et reconnues des acteurs de l'enseignement supérieur et de la population régionale. En effet, l'excellence de l'enseignement supérieur se juge aussi à l'aune de son utilité sociale et économique, et via son appropriation et l'amélioration globale des niveaux de formation, des compétences et des savoirs.

Les préconisations émises poursuivent deux objectifs principaux :

1- Développer et structurer les excellences dans l'enseignement supérieur et la recherche, pour une recherche de niveau international

- Développer les mutualisations et soutenir les liens avec les institutions nationales, pour optimiser les excellences existantes : structurer davantage les réseaux, réfléchir au rôle du PRES.
- Favoriser l'éclosion des excellences potentielles : encourager la créativité et l'autonomie des chercheurs.
- Soutenir l'innovation : en renforcer l'accès, le transfert et la valorisation pour les PME et TPE, soutenir la Société d'Accélération des Transferts de Technologie (SATT) Ouest Valorisation.

2- Développer et diffuser l'identité de la Bretagne, région d'enseignement supérieur et de recherche

- **Intégrer l'enseignement supérieur à la vie régionale** : contribuer aussi par le développement de la formation continue dans le supérieur à l'amélioration tout au long de la vie du niveau de formation de la population, mutualiser les équipements (lycées, universités, écoles), s'appuyer sur le numérique pour diffuser et relier les savoirs, replacer l'Université dans la société (étendre les échanges...).
- Rendre plus visibles et valoriser toutes les excellences de l'enseignement supérieur **pour un rayonnement aux niveaux régional, suprarégional et international** (communiquer sur les forces de l'enseignement supérieur et de la recherche), développer l'ouverture (mobilités entrantes et sortantes des étudiants, enseignants, chercheurs). Cette démarche doit être intégrée dans une stratégie régionale d'ensemble des relations internationales.

3.3- COORDONNER LES POLITIQUES REGIONALES DANS UNE APPROCHE EN RESEAUX MULTI-ECHELLES ET MULTI-SITES

Cette ambition constitue la **clé de voûte d'une stratégie régionale d'enseignement supérieur**. Elle correspond à l'objectif d'un travail mené en cohérence en région ainsi qu'aux niveaux interrégional, national et international. Elle conditionnera la réussite des deux premières ambitions.

Au niveau régional, il s'agit de développer une politique d'enseignement supérieur et de recherche mieux intégrée et coordonnée à toutes les échelles, en intensifiant l'"effet réseau" entre les acteurs de l'enseignement supérieur (lycées, universités, écoles...) et les partenaires socio-économiques. Une stratégie collective qui dépasse les logiques de concurrence doit être construite, sur la base d'enjeux partagés.

Dans ce cadre, il faudra tenir compte du devenir et des effets de la réorganisation territoriale votée en 2010, sur le paysage actuel de l'enseignement supérieur et de la recherche. Se posera notamment avec acuité la question de l'avenir de la clause de compétence générale, et en conséquence, celle des interventions des collectivités territoriales pour l'enseignement supérieur et la recherche. La place et le rôle respectif des Régions et des pôles métropolitains seront à revisiter dans ce nouveau cadre : la Région deviendra-t-elle l'autorité organisatrice pour l'enseignement

supérieur et la recherche ? Ou au contraire, devra-t-elle abandonner ce domaine non obligatoire d'intervention, dans un contexte de restriction budgétaire croissante ? Les contrats métropolitains de développement universitaire préfigurent-ils un plus fort engagement des métropoles dans l'appropriation d'une compétence pour l'enseignement supérieur et la recherche ?

En-dehors de logiques concurrentielles qui hiérarchisent les sites et les offres de formation dispensées, les collectivités territoriales et les établissements d'enseignement supérieur (voire ceux du second degré) doivent élaborer des politiques en réseaux, dans une logique **d'effets d'entraînement**. Ils devront s'appuyer sur les atouts et les complémentarités existantes, entre formations de base ou plus spécialisées, formations courtes ou longues, couplées ou non à des activités de recherche, en considérant comme une richesse la diversité des sites existants, qu'ils soient principaux ou secondaires.

A l'interrégional, les coopérations utiles sont à développer, notamment avec les régions du Grand Ouest (Pays de la Loire, Basse Normandie...), en identifiant les domaines où ces avancées seront les plus pertinentes.

Les initiatives coordonnées en vue d'une coopération interrégionale, récemment menées dans le cadre des Investissements d'avenir, doivent être analysées au travers de leurs qualités et de leurs faiblesses, tant sur le fond (thématiques retenues, sites choisis...) que sur la forme (gouvernance et réseaux élaborés). L'échec de l'Idex IC-Ouest ne doit pas rompre la dynamique que les Investissements d'avenir ont permis d'accélérer. Les autres projets à dimension interrégionale (la SATT "Ouest Valorisation", les Instituts de recherche technologique –IRT- "B-Com" et "Jules Verne", l'Institut d'excellence en énergies décarbonées -IEED- "France Energies Marines"...) doivent aussi être soutenus.

A l'international, des relations développées mais non unifiées existent déjà. La priorité est donc de structurer ces réseaux et ces coopérations au sein de stratégies territoriales d'ouverture internationale cohérentes et en réseaux. Si la question de la mobilité est essentielle à l'ouverture au monde, c'est une structuration basée sur la recherche qui permettra de créer des coopérations pérennes.

Les préconisations émises poursuivent trois objectifs principaux :

1- Mobiliser les acteurs régionaux autour d'un intérêt régional partagé

- Dans l'élaboration et la mise en œuvre du SRESR, à travers une démarche implicite et finalisée, mobiliser l'ensemble des acteurs concernés : collectivités territoriales, acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche, du monde éducatif, du monde socio économique, étudiants.

2- Développer une stratégie en réseaux, multi-échelles et multi-sites

- Développer et valoriser les spécialisations de sites.
- Valoriser tous les pôles tout en assignant aux métropoles un rôle dans la cohésion régionale globale, basé sur une logique d'effet d'entraînement.
- Construire des politiques de sites structurées (de bac-3 à bac+3).
- Articuler les parcours entre lycées/écoles/universités, entre antennes et sièges d'universités...

- S'appuyer sur les outils numériques et les infrastructures d'accueil locales pour fonctionner en réseaux.

3- Concevoir des stratégies en réseaux à l'interrégional et à l'international

- A l'interrégional, poursuivre les échanges et les coopérations (entre conseils régionaux, entre CESER, entre PRES...), soutenir et développer les projets interrégionaux retenus et réfléchir au-delà à d'autres collaborations.
- A l'international, identifier les relations et les actions existantes, améliorer la visibilité régionale en déterminant une stratégie globale cohérente et pérenne.

La priorité pour la Région doit être de faire émerger **une stratégie lisible et partagée**, organisée dans le cadre d'une gouvernance efficace. Le Conseil régional devra assurer ce rôle de **pilotage** et, en amont, de **mobilisateur** des acteurs régionaux.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**



INTERVENTION de M. Olivier DEHAESE (Comité régional CGT de la région Bretagne)

L'étude Enseignement Supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne s'est déroulée en coïncidence temporelle avec les appels à projets Investissement d'Avenir puis leurs résultats. C'est pourquoi, ceux-ci ont abondamment nourri les débats de la Commission Formation et Enseignement Supérieur tout au long de l'étude.

Lors de la session plénière du mois de juin 2010, un texte nous était soumis sur les Investissements d'Avenir (encore appelés alors Grand Emprunt). Après quelques constats, dans notre déclaration nous écrivions : « Ces constats ont amené certains à se demander si le volet enseignement supérieur du Grand Emprunt n'avait pas pour objectif principal de conforter et d'amplifier la recomposition du paysage universitaire débutée avec la mise en place des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) et poursuivie avec la loi Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) ». Plus loin encore nous ajoutions : « Peut-on imaginer qu'à la fin de cette recomposition, la France soit revenue au paysage universitaire des années 1960 (...) ? Le culte du toujours plus gros et les formes nouvelles de gouvernances (...) laissent cette possibilité ouverte sinon probable. Comment cela se traduirait-il en Bretagne ? Sans doute par la persistance d'un seul pôle universitaire de grande taille fédérant certainement les chercheurs des agglomérations de Rennes et Nantes, peut-être ceux de Brest et Lorient. Cette structure serait centrée sur deux ou trois thématiques (les TIC, la mer, l'agroalimentaire) ». Et nous pointions les risques que représentaient en terme d'aménagement du territoire cette vision de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Aujourd'hui, alors que les résultats des appels à projets Investissements d'Avenir sont connus, force est de constater que nos craintes d'alors s'avèrent exactes. Avec cette opération, il s'agissait bel et bien de forcer des regroupements d'universités avec sélection de quelques thématiques. Ce cahier des charges implicite mais appliqué dans le choix des IDEX, ne correspond pas, comme le démontre l'étude, à l'organisation historique de l'enseignement supérieur breton. C'est pourquoi, l'échec de l>IDEX IC-Ouest était prévisible mais doit être relativisé.

En effet, du point de vue de la CGT, le maintien d'un réseau dense de sites d'enseignement supérieur est l'un des éléments prépondérants pour garantir l'ambition de « favoriser des parcours de réussite pour chacun ». Nous avons toujours préféré la promotion des excellences par la coopération entre acteurs (universités, antennes universitaires, écoles...) à l'excellence institutionnalisée d'universités mastodontes se faisant concurrence et se privatisant de fait sinon de droit.

C'est ce qui a amené la CGT à dénoncer la loi Liberté et Responsabilités des Universités dès son adoption en 2007. Nous avons toujours considéré que la LRU était une loi scélérate qui condamnait les établissements d'enseignement supérieur et plus particulièrement les universités à s'auto-appliquer une forme détournée de la RGPP, cette désormais célèbre tueuse d'emplois publics. C'est ce que nous constatons aujourd'hui avec les difficultés budgétaires et les gels d'emplois de nombreuses universités en Bretagne comme ailleurs en France.

Quelle solution l'Etat, qui conserve l'enseignement supérieur comme compétence, propose-t-il à ces difficultés ? Le grossissement des universités dans la logique du « Big is beautiful – Gros c'est beau ! » qui rapidement se transforme en « To big to die – Trop gros pour mourir ». Après cette transformation, la trop fameuse excellence n'est plus une nécessité.

Jusqu'à maintenant, l'enseignement supérieur en Bretagne a plutôt résisté à ces tentations, préservant un esprit de réseau. C'est ce que met en évidence l'étude dont nous débattons aujourd'hui.

Il est loin d'être certain que cette prééminence d'un esprit de réseau perdure car l'enseignement supérieur n'est pas déconnecté du reste de la société. Il se retrouve aujourd'hui engagé dans les débats sur les compétences et places respectives des collectivités territoriales. Ainsi, alors que, comme le montre l'étude, la Région occupait depuis une vingtaine d'années un rôle de chef de file, celui-ci se trouve menacé par le poids grandissant des métropoles qui les unes après les autres se dotent de schémas métropolitains d'enseignement supérieur. Quelle cohérence et quelle articulation entre ces différents schémas et le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche dont la Région Bretagne entend se doter pour la fin de l'année 2012 ? Le débat débute à peine.

En conclusion, la CGT apprécie tant l'exhaustivité que l'esprit général de l'étude Enseignement Supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne, esprit qui s'inscrit parfois à contre-courant d'arguments extrêmement prégnants dans les débats actuels.

INTERVENTION de M. Daniel HARDY (URIOPSS Bretagne)

L'URIOPSS Bretagne souligne la qualité remarquable de l'étude proposée sur l'enseignement supérieur et la recherche vu sous l'angle de ses liens et interactions avec les territoires, donc avec la qualité de la vie des personnes dans ceux-ci.

Les rapporteurs écrivent que le fil conducteur de cette étude a été d'être attentif à ce que « chacun est - ou devrait être - en mesure d'apporter sa contribution à la connaissance d'un monde qui évolue sans cesse et y prendre sa place ». Ils précisent que pour cela « nous avons besoin du concours de tous et de toutes ! Ainsi, chacun peut devenir acteur de la construction de la société ».

Compte tenu de la place primordiale que nous donnons à l'Homme et aux citoyens dans nos projets et actions, nous partageons cette approche, ainsi que l'objectif assigné à l'enseignement supérieur de contribution à la réduction des inégalités sociales ou culturelles en assurant aux femmes et aux hommes l'accès à la culture et à la recherche, dans sa mission de formation dans une optique de professionnalisation.

Pour l'URIOPSS, représentant les acteurs privés non lucratifs de solidarité des secteurs de la santé, de l'action sociale et médico-sociale, les bouleversements de notre société, économiques, sociaux, technologiques, et culturels imposent la recherche, en vue de favoriser des évolutions et des adaptations de la formation des professionnels et des bénévoles de ces secteurs pour tenir compte d'une profonde mutation de notre société.

Comme le souligne l'étude, les effectifs des étudiants des filières, paramédicale et sociale ont progressé d'environ 15 % au cours des cinq dernières années. Cette progression notable est liée aux évolutions démographiques et sociétales, notamment les effets du vieillissement marqué de la population. Nous savons que ces évolutions et les besoins qui s'ensuivent vont se poursuivre.

Des évolutions des formations des métiers du secteur de la santé, de l'action sociale et médico-sociale s'imposent pour deux séries de raisons :

1/ La transformation profonde de modes d'organisation, de régulation et de financement :

Nouvelle organisation de la santé et nouveaux contours de l'action sociale et médico-sociale, conséquences de la RGPP, de la Loi HPST, d'une décentralisation inachevée...).

Nouveaux modes de régulation de l'offre (Concurrence, appels à projets, appels d'offres, Délégation de Service Public... Au total une nouvelle culture nécessitant des besoins de formations des acteurs, professionnels et bénévoles.

Influence lourde des modes de gestion économique, de management, et de tarification. Constat d'une « déshumanisation » de la relation à l'autre dans le travail soignant et d'accueil ou d'accompagnement. Les professionnels expriment leurs craintes de participer à la

maltraitance des personnes accueillies. Vigilance concernant également la maltraitance des professionnels.

Relations professionnelles de plus en plus techniques au travers de protocoles et de procédures, laissant peu de place à l'empathie et au respect de la dignité. Expression par les professionnels d'un sentiment « d'efficacité négative ». « On ne peut pas faire notre cœur de métier qui est de prendre soin des personnes et d'être à leur écoute ».

Enjeu important des difficultés de la formation en alternance. Besoin de déterminer des sites qualifiants pour une offre qualitative et quantitative des stages. Des spécificités professionnelles et donc de formation à conjuguer avec le modèle universitaire. La rémunération des stages qui en raison des contraintes budgétaires entraînent d'importantes difficultés d'accès.

La possibilité introduite de transfert de tâches entre professionnels nécessitant formation, sécurisation et plus de polyvalence.

2/ Des évolutions sociétales et de représentations profondes :

Consolidation et développement des droits des usagers. Les deux principales lois de 2002 (De janvier : participation des usagers dans le social et le médico-social ; de mars : Droits des malades organisant les formes de leur représentation institutionnelle). Ces deux lois ont dix ans. Un bilan et une évaluation de leurs effets s'imposent. Emergence d'un mouvement « d'émancipation » des personnes elles-mêmes (en situation de handicap ou de perte d'autonomie) par rapport à la protection de leurs familles, historiquement à l'origine des offres qui ont été créées.

Evolution des représentations relatives aux situations des personnes (maladie, handicap, perte d'autonomie, exclusion sociale...).

Mouvement de désinstitutionnalisation (orientations européennes). Politique d'inclusion sociale (ex : scolarisation des enfants en situation de handicap. Volonté de maintien à leur domicile des personnes en situation de handicap et/ou de perte d'autonomie.

Organisation de la société pour permettre à ces personnes de « Vivre parmi les autres ». Politique d'accessibilité, pas seulement architecturale, mais aussi, sociale et culturelle.

Evolutions des formes d'offres (Accueil, accompagnement, inclusion. Ex : services d'accompagnement, accueil de jour, accueil temporaire, Hospitalisation à domicile HAD...). Formes d'offres à distinguer de l'assistance, respectant la dignité et la volonté des personnes... Utilisation des technologies numériques de l'information et de la communication. Développement de la domotique...

Compte tenu de ces mutations sociales, économiques, culturelles, démographiques, et organisationnelles, l'évolution des formations aux métiers des secteurs de la santé, de l'action sociale et médico-sociale est urgente.

Des moyens pour la recherche et développement doivent être mobilisés. Ils doivent être considérés comme des investissements.

Des rapprochements, mutualisations, synergies entre les instituts de formation, aux niveaux, régional, interrégional, européen, et international, ainsi qu'avec les universités et les laboratoires de recherche en vue de la création de pôles excellence, doivent être recherchés.

Il y a nécessité d'anticiper l'innovation sociale, notamment en conjuguant mieux, performance économique et performance sociale.

Pour cela la mobilisation de tous est impérative, les acteurs professionnels et bénévoles eux-mêmes, les usagers et leur représentants, les acteurs des mondes économiques et culturels, les politiques de l'Etat et des collectivités territoriales et locales.

Nous soulignerons donc tout particulièrement la préconisation de l'étude portant sur le soutien des sciences Humaines et Sociales, dans leur développement et pour une meilleure structuration, en tant que force régionale de recherche (19 % du potentiel de recherche) et comme moyen de favoriser l'innovation sociale et territoriale. La Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne (MSHB) hébergée par RENNES II, mais aussi parmi d'autres l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), Le Collège Coopératif, pourraient jouer un rôle dans la constitution d'un pôle d'excellence dans le domaine de la formation du secteur de la santé et du social.



INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC (Conseil fédéral régional FSU Bretagne)

L'étude de la commission formation sur les enjeux et les défis territoriaux de l'enseignement supérieur en Bretagne se situe entre bilan des réformes et la perspective du schéma régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), le tout dans un contexte marqué par l'incertitude quant aux choix qui seront issus des prochaines échéances électorales.

Depuis 2007, des réformes successives ont profondément bouleversé la paysage du supérieur et affecté le mode de fonctionnement des universités et des centres de recherches avec comme point d'orgue le récent le tohubohu des « investissements d'avenir ». Cette « stratégie du choc » trouve son origine dans le traité européen de Lisbonne qui au nom d'une « économie du savoir » veut soumettre l'ensemble du supérieur et de la recherche à la seule exigence de « compétitivité » des grandes firmes européennes.

La loi de 1984, dite loi Savary, avait pourtant créé la notion de « service public d'enseignement supérieur » comprenant l'ensemble des formations postsecondaires relevant des différents départements ministériels. Cette loi a promu les instances nationales de concertation et augmenté le nombre de conseils centraux des universités dans une perspective démocratique. Dans les années 80 et 90, nous avons pu assister à une dynamique fondée sur le « co » : collectif, cogestion, co-construction, co-pilotage, coopération... Cette dynamique a permis au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche d'accompagner, non sans de grandes difficultés, les deux chocs de la massification et de l'accélération de la recherche techno scientifique. Malheureusement, l'offensive libérale d'imposition de la concurrence comme vecteur principal de l'organisation de l'ESR s'est traduite dans plusieurs lois que la FSU a combattues et qu'elle combat toujours. Il s'agit de la loi de programme pour la recherche (dite loi Goulard de 2006) qui remplace le Comité national d'évaluation par l'AERES et la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU) avec, associée à cette loi, la réforme du statut des enseignants chercheurs et celle de la formation des maîtres (« masterisation »).

Malgré ce contexte, la FSU a toujours fait le choix, en Bretagne, de favoriser, au sein de la région, la logique de coopération à celle de la concurrence. Dans cette démarche la FSU a souvent été en phase avec les orientations du conseil régional, en particulier, sur le dossier de l'IUFM. Malheureusement, les orientations gouvernementales se sont, jusqu'à présent imposées : nous avons pu une nouvelle fois le mesurer avec l'épisode des « investissements d'avenir ».

Certes, les réponses retenues aux appels d'offres de l'année 2010 ont révélé que la Bretagne était une terre d'élection pour les sciences de la mer et les sciences et technologies de l'information et de la communication et que notre région pouvait contribuer en complément à certains grands centres dans le domaine de la santé et en sciences des matériaux. La vague de 2011 a conforté cette tendance mais ces résultats n'ont pas suffi pour obtenir la reconnaissance du projet « IC Ouest » même en deuxième présentation. C'est peut être parce que ce projet n'était pas assez extrémiste au regard de la philosophie du « grand emprunt » qu'il n'a pas été retenu : trop soucieux d'aménagement du territoire, trop éloigné du modèle des universités américaines...?

La gouvernance est devenu le mot magique qui doit replacer l'ESR français dans la dite « course internationale ». L'échec de beaucoup de projets d>IDEX dans le processus obscur de sélection n'est pas lié à leurs moindres qualités scientifiques mais serait imputable au « défaut d'une gouvernance forte ». Mais cette gouvernance n'est rien d'autre qu'un moyen de prise en main par le pouvoir politique des thématiques de recherche afin de permettre aux intérêts privés de piloter les orientations de cette recherche. Chacun sait que les IDEX ne sont pas des financements en plus pour la recherche mais sont un substitut aux financements publics : les intérêts de l'emprunt ont pour contre partie la baisse des crédits budgétaires. Les perdants paient pour les gagnants. Bien entendu, cette procédure peut créer de grands déserts scientifiques dans le Nord et l'Ouest et peut mettre en danger de grandes universités françaises y compris celles de notre région.

Mais n'allons pas croire que ceux qui ont été retenus sont mieux lotis. A Toulouse, par exemple, le périmètre d'excellence ne concerne que 10 % des chercheurs. Non seulement les 90 % hors du périmètre vont être exclus de la manne de l>IDEX, mais ils vont subir la double peine. Comme les perdants aux IDEX, ils vont voir leurs crédits budgétaires baisser mais de plus les universités comme les organismes, voire les régions, vont devoir concentrer les crédits qu'ils attribuaient auparavant sur le périmètre du territoire d' « excellence ». Ainsi, le CNRS focalisera 42 % de ces crédits sur ce périmètre. Tout aussi grave pour la FSU est la régression démocratique qu'engendre l>IDEX puisqu'il se substitue en effet aux instances universitaires pourtant en cours de renouvellement.

Dans la perspective du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, la FSU considère que les problématiques de l'enseignement ne doivent pas être découplées de celles de la recherche, elle propose comme axes de travail :

- sortir des logiques qui ont présidées aux réformes et au « grand emprunt ».
- s'émanciper du fétichisme des évaluations plus que contestables (classement de Shangai, jurys du grand emprunt.....).
- penser l'évolution de l'ESR en lien avec l'objectif d'une nouvelle étape de démocratisation du système éducatif en Bretagne.
- réfléchir globalement à la carte des formations supérieures à l'échelle régionale dans toutes ses dimensions (transition lycée/enseignement supérieur, formation des enseignants, professionnalisation, formation continue, formation à distance...) avec l'objectif d'éviter une mise en concurrence stérile et l'ouverture/fermeture de formations à l'aveugle.
- préserver les arts, les lettres, les humanités et les sciences humaines et sociales.
- développer des formations et des réseaux de recherche pluridisciplinaire
- contribuer à la place et à la redéfinition des dispositifs à vocation régionale (IUFM, Campus numérique...)
- renforcer la démocratie en instaurant des modalités de régulation de la politique de formation et de recherche sur des bases paritaires. Il faudrait, en particulier, revoir les missions et la composition des instances du PRES UEB afin d'y inclure des représentants élus des personnels de l'ESR.
- élaborer un cadre nouveau et transparent pour les relations entre l'ESR et ses partenaires extérieurs, en particulier les entreprises, afin d'assurer la pérennité des missions de service public et faire en sorte que ces relations ne soient pas surdéterminées par la seule recherche de nouveaux financements.

Ces axes peuvent converger avec certaines préconisations du rapport du CESER même si chacun a bien compris que la FSU a une opposition plus explicite aux politiques gouvernementales en cours.



INTERVENTION de Mme Françoise BOUJARD (CFDT Bretagne)

Depuis la fin des années 60, notre pays a vécu de multiples réformes du système éducatif de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les mutations économiques et sociales exigent de l'ensemble des acteurs de se remettre constamment en question pour rester en phase avec ces évolutions.

Pour la CFDT, l'objectif est de construire une société où chacun choisit son devenir, pleinement reconnu et épanoui dans l'exercice de ses responsabilités. Pour atteindre cet objectif l'école a un rôle primordial à jouer, de la petite enfance à l'enseignement supérieur. Son rôle d'intégrateur et d'ascenseur social fondé sur une promotion par le mérite et non par la condition sociale est fortement questionné avec la fragmentation de la société française et l'accroissement des inégalités. En France, la formation initiale et les diplômes constituent un enjeu majeur pour accéder à l'emploi.

Après la grande vague de massification, l'université va devoir faire face à une grande évolution du public étudiant si nous souhaitons pouvoir accueillir une part toujours plus importante d'une classe d'âge, et les bons résultats bretons au baccalauréat rendent cet enjeu primordial pour la Bretagne .

Cette nouvelle donne va nécessiter d'adapter les cursus de formation tant sur leurs contenus que sur les méthodes pédagogiques. Il faut permettre une réorganisation des temps d'apprentissage en confiant à l'université un rôle plus fort d'accompagnement et non pas simplement d'accès aux savoirs. Cet accompagnement doit être notamment mis en place pour les titulaire de bac pro en BTS et DUT et la CFDT soutient fortement la mise en place de passerelles d'accès à l'université et à l'enseignement supérieur

De plus, cette massification n'a pas pour autant démocratisé l'accès aux filières. Les étudiants issus des couches sociales les plus défavorisées sont majoritairement absents de l'enseignement supérieur et plus encore des filières les plus élitistes qui fournissent les diplômes les plus recherchés par les employeurs. Quand ils parviennent à s'inscrire à l'université, les taux insuffisants des bourses les contraignent souvent à trouver un emploi pour financer leurs études. C'est pourquoi il est important, comme préconisé dans l'auto saisine que tous les aspects de la vie étudiante soient pris en charge par les collectivités territoriales bretonnes, chacune dans leurs compétences et responsabilités.

En Bretagne l'offre importante de formation répartie sur tout le territoire régional est un atout pour permettre aux jeunes la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Mise à part certains secteurs (juridique, médecine, pharmacie, dentaire...) et certaines structures (IUT) les cursus universitaires ne sont pas connus pour leur performance en matière d'insertion professionnelle. Cela suscite l'inquiétude auprès de ses usagers et un manque de confiance auprès des employeurs. Il est donc essentiel de mettre en place une aide à la découverte des établissements d'enseignement supérieur et de leurs débouchés pour les

étudiants, et de travailler à une meilleure lisibilité, cohérence et complémentarité sur tout le territoire des formations professionnelles du supérieur en concertation avec les partenaires sociaux.

Pour la CFDT un diplôme de l'université doit pouvoir valoriser les connaissances et les compétences acquises sur le marché de l'emploi, peu importe sa spécialisation. Il faut donc réduire les disciplines au nombre souvent trop important et suivant la seule logique académique. La mise en place de formations interdisciplinaires générales, favorisant l'acquisition de connaissances et compétences lisibles par tous sur le marché du travail et utiles pour l'individu en tant que citoyen, peuvent conduire à décloisonner les cursus, à la professionnaliser.

Cette professionnalisation, si elle peut passer par des périodes de stages en milieu professionnel, ne peut en aucun cas se limiter à celles-ci. Une réflexion sur une pédagogie de l'alternance de qualité doit par ailleurs être menée au sein de chaque établissement et équipe de formation. La durée de ces « stages » doit être limitée. Le lien enseignement-entreprise doit être développé. Cela passe pour les étudiants par des phases en entreprise, et pour les enseignants par des contacts avec le milieu de l'entreprise.

L'université est souvent mise à l'index pour ne pas suffisamment contribuer à la recherche et à l'innovation, et donc à la compétitivité de l'économie française. De fait, la recherche française ne participe que marginalement à l'amélioration de la qualité, de l'enseignement ou l'attractivité des universités. Il faut donc que recherche et enseignement soit réellement liés et complémentaires.

L'université se doit de répondre aussi aux besoins d'une formation tout au long de la vie, de nouer des liens avec le monde de l'entreprise pour rendre leurs offres de formation plus attractive auprès des employeurs. Pour cela, il faut :

faciliter l'accès au Supérieur en impulsant la Validation des Acquis de l'Expérience et le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires.

développer la Formation Professionnelle Continue à l'université par une organisation spécifique et des modalités pédagogiques adaptées, en lien avec les entreprises.

L'intégration de la Formation Professionnelle Continue dans les établissements d'enseignement supérieur, est un remède possible pour atténuer la tyrannie du diplôme en France et relativiser l'importance qu'on lui accorde sur le marché du travail.

Cette question trouvera en partie sa réponse dans l'organisation d'une formation tout au long de la vie où toutes les étapes pourront être valorisées, ou la formation initiale professionnelle et l'alternance ne souffriront plus d'une réputation injuste de voie de garage, et où le lien entre la formation initiale et la formation professionnelle continue soit plus évident.

La CFDT souligne la qualité du rapport qui nous est présenté. Il présente tous les enjeux pour l'enseignement supérieur en Bretagne. La CFDT partage les préconisations exprimées par ce rapport et souhaite fortement que cette auto-saisine puisse contribuer à l'élaboration du futur schéma régional de l'enseignement supérieur

INTERVENTION de M. Michel BARIAT
(Union des entreprises Medef Bretagne, en accord avec la Fédération régionale du bâtiment et la Fédération régionale des travaux publics)

J'interviens au nom des acteurs patronaux.

Tout d'abord, nous souhaitons rappeler notre intime conviction : l'enseignement supérieur et la recherche constituent des enjeux majeurs pour le développement économique de notre région. En effet, **la compétitivité de nos entreprises passe aussi par l'excellence de nos universités et de nos grandes écoles.**

Dans le contexte actuel de mutations économiques très rapides et de réduction des déficits publics, la Commission Européenne et les Etats membres ont adopté un nouveau plan stratégique « Stratégie UE 2020 » qui vise à maintenir les investissements dans la recherche, l'innovation et la formation tout en prônant des réformes structurelles.

En matière d'enseignement supérieur, les objectifs sont de:

- ramener le taux d'échec scolaire à moins de 10% (contre 15% aujourd'hui) ;
- permettre à 40% des jeunes d'être titulaires à 30 ans, d'un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 31% aujourd'hui) ;

Parmi les réformes structurelles engagées ces dernières années dans l'enseignement supérieur, nous souhaitons évoquer **la loi relative aux libertés et responsabilité des universités (LRU) de 2007 qui a profondément changé les universités**, notamment, dans le lien avec les acteurs économiques.

Ainsi, en reconnaissant l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants comme priorité, en renforçant l'autonomie financière et de gestion et en offrant un cadre incitatif à la mise en place de fondation (avec les entreprises), **les universités ont renforcé leur légitimité vis-à-vis du monde économique.**

Aujourd'hui, cette dynamique de rapprochement ne demande qu'à être poursuivie avec en perspective plusieurs axes forts de préconisations stratégiques et opérationnelles.

En premier lieu, l'étude souligne l'ambition de « favoriser dans l'enseignement supérieur des parcours de réussite pour chacun ». Dans ce cadre, alors que 50% des jeunes qui entrent à l'université échouent ou se réorientent dès la première année, **nous considérons qu'il faut améliorer l'orientation.**

Ainsi, pour mieux favoriser l'orientation des étudiants vers des voies de réussite correspondant aux aspirations de chaque jeune, nous pensons qu'il faut poursuivre les actions de rapprochement entre le monde économique et l'enseignement secondaire et supérieur. Cela permettra aux jeunes de mieux appréhender l'ensemble des métiers qui peuvent s'offrir à eux. Ces actions de rapprochement doivent aussi contribuer à **revaloriser des filières (notamment scientifiques et techniques) qui souffrent de désaffection** alors même qu'elles mènent à des métiers qui peinent à recruter.

Qu'ils s'agissent de tutorat, de parrainage, ou de recherche de stage, il est indispensable de permettre aux formations universitaires d'avoir des relations privilégiées avec une entreprise et/ou un secteur d'activité.

Autre vecteur à développer : la sensibilisation, la formation et l'accompagnement à l'entrepreneuriat. Initié par le P2EB (Pôle de l'Entrepreneuriat Etudiant Breton) nous soutenons ces actions sur tout le territoire régional.

Enfin, en matière de formation et d'insertion, l'enseignement supérieur mise sur l'alternance. Ainsi le Contrat d'Objectifs et de Moyens Apprentissage prévoit 1000 apprentis de plus dans le supérieur à horizon 2015. Nous appelons dans ce cadre, à la vigilance sur les périodes de stages et de présence en entreprise. En effet, entre l'accueil en stages des étudiants de licence et les périodes d'alternance, les entreprises sont sollicitées en même temps. Peut-être faudrait-il réfléchir à une répartition annuelle plus équilibrée des périodes alternées en entreprise pour ne pas saturer les entreprises et pouvoir accueillir plus de jeunes.

Dans sa deuxième ambition, l'étude du CESER propose de faire de l'enseignement supérieur un moteur du développement social, économique et culturel régional. Nous y souscrivons et préconisons dans ce sens, **de soutenir l'innovation, la recherche et le transfert de technologie.**

Ce soutien à la recherche doit selon nous s'appuyer sur des coopérations en identifiant les domaines où elles sont les plus pertinentes. Il faut poursuivre la dynamique engagée dans le cadre des investissements d'avenir en prenant acte des résultats obtenus et réfléchir au rôle du PRES.

Les projets à dimension interrégionale comme la SATT « ouest valorisation » et les Instituts de Recherche et de Technologie tel « B-COM » doivent être soutenus et suivis pour renforcer l'accès, le transfert et la **valorisation de la recherche pour les PME régionales.**

Enfin, en matière de gouvernance, il faut mobiliser les acteurs régionaux et définir une stratégie collective au regard des questions de compétence générale et revoir, incidemment, la place et le rôle de la Région et des pôles métropolitains vis-à-vis de l'enseignement supérieur.

C'est pourquoi, à l'heure où le Conseil régional prépare un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, nous l'invitons à intégrer nos recommandations et demandons d'être pleinement impliqués aux travaux préparatoires.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Robert JESTIN (CCI de Région Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux à propos de l'autosaisine du CESER sur l'enseignement supérieur.

Nous souscrivons à la nécessité de renforcer l'enseignement supérieur en Bretagne, enjeu majeur du développement régional. Notre région, qui arrive au 1er rang pour la proportion de bachelier dans une génération, n'occupe en effet que la 5ème place pour sa proportion d'étudiants dans la population des 16 à 29 ans.

Le réseau des CCI de Bretagne et les autres réseaux patronaux souhaitent apporter une contribution active à cet objectif en développant ses formations de niveau post-bac, notamment en alternance, car elles correspondent à une véritable attente à la fois des jeunes et des entreprises. Pour ce faire, elles souhaitent développer leur enseignement professionnel supérieur préparant à des titres consulaires ou à des titres universitaires en partenariat avec des universités bretonnes.

A ce titre elles soutiennent la volonté de l'Etat et de la Région de développer l'apprentissage dans l'enseignement supérieur et elles pensent que l'objectif de 1 000 contrats d'apprentissage post-bac de plus d'ici 2015 peut être non seulement atteint mais dépassé au vu des premiers résultats constatés dès cette rentrée.

Elles seront toutefois attentives à ce que ce développement de l'enseignement supérieur soit mené de façon concertée entre les politiques régionales et les politiques métropolitaines ou inter-métropolitaines.

Nous soulignons également la volonté, exprimée dans le rapport du CESER, de renforcer le lien entre la recherche et les entreprises, et tout particulièrement les PME.

Ce tissu d'entreprises, qui constitue une véritable richesse pour notre territoire, doit en effet bénéficier des travaux menés par les unités de recherches des universités et des grandes écoles bretonnes dans le cadre de structures de soutien à l'innovation à l'exemple du GIE de PME prévu dans l'IRT Bcom.

Concernant l'implication de la Région Bretagne dans l'enseignement supérieur, nous constatons que celle-ci a consacré 24 M€ à l'enseignement supérieur et à la recherche. Ces montants correspondent à environ 2 % du budget régional total, ce qui place la Bretagne en douzième position nationale. Alors que des régions comme l'Aquitaine y consacrent 6 % de leur budget, nous nous interrogeons sur le niveau de l'implication financière bretonne. Il nous semble qu'il n'est pas à la hauteur de l'ambition pourtant portée par la Région, dans la construction d'une « offre de formations diversifiée et polycentrique ». Nous souhaitons donc que le soutien financier du Conseil régional à l'enseignement supérieur soit renforcé et que le réseau des acteurs patronaux soit étroitement associé aux réflexions qui sont conduites dans le cadre de l'élaboration du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche.

D'autre part, le rapport du CESER précise que « depuis 2007, les universités, mais aussi les grandes écoles et les PRES peuvent créer des fondations universitaires pour développer des opérations ciblées vers la recherche ou la vie étudiante ».

Les acteurs économiques préconisent que la collecte de financement privé en faveur de la recherche (via les fondations) soit coordonnée par le PRES breton de façon à ne pas disperser les moyens de prospection auprès des entreprises et de favoriser une cohérence de la démarche auprès de celles-ci.

Enfin, les acteurs patronaux souhaitent que soit intégrés dans le schéma régional de l'enseignement supérieur les fortes mutations attendues de l'émergence de la pédagogie virtuelle et du E-learning dans leurs conséquences sur l'investissement immobilier, sur l'investissement numérique, et sur le rapport entre enseignement supérieur et territorialité.

INTERVENTION de Mme Annie GUILLERME
(Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles(URCIDFF))

Nous remercions vivement la Commission « Formations, enseignement supérieur » pour l'étude approfondie concernant « l'enseignement supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne » et les questions qui y sont posées.

En cohérence avec la récente étude du CESER « Les univers sociaux et culturel des jeunes en Bretagne » et la Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne du Conseil régional adoptée en septembre 2011, on peut penser que l'implication des collectivités territoriales et l'affirmation du rôle régional en ce qui concerne l'enseignement supérieur participe dans le cadre du développement local :

- à favoriser une politique de la jeunesse qui contribue à faire changer la représentation des jeunes qui sont le plus souvent vus, dans notre société, comme un problème, voire un danger. Les modalités d'action de qualité qui s'appuient sur le développement des politiques territoriales contribuent à leur offrir un service de qualité où les jeunes deviennent alors en termes de représentation, des potentialités, des ressources.
- à accompagner leurs initiatives dans l'enseignement supérieur en favorisant leur responsabilisation notamment dans les instances de participation et à les considérer comme des acteurs impliqués et responsables dans la construction de leur parcours
- à réduire les abandons de formation dans l'enseignement supérieur, comme le séminaire régional organisé par le Conseil Régional Bretagne le 9 mars 2012 sur le thème « Quels leviers pour agir en faveur de la persévérance en formation ? » l'a montré notamment par l'exemple de la Région du Saguenay Lac Saint-Jean au Québec.
- à agir plus globalement face au déterminisme scolaire, social et de genre qui guide les choix d'orientation vers et dans l'enseignement supérieur.

Merci.

DOSSIER DU CESER

SECTION PROSPECTIVE : « APPROPRIATION SOCIALE ET MISE EN DEBAT DES SCIENCES ET TECHNOLOGIE EN BRETAGNE : UNE APPROCHE PROSPECTIVE »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE
BRETAGNE**

SESSION DU 12 MARS 2012

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

SYNTHESE de l'auto-saisine
« Appropriation sociale et mise en débat des sciences et technologies en Bretagne.
Une approche prospective »

Rapporteurs : Mme Claudia NEUBAUER, MM. Bernard DUBOIS et Jean-Claude MOY

Ces dernières années, le CESER de Bretagne a produit plusieurs réflexions mettant en évidence le rôle important de l'appropriation collective des connaissances scientifiques dans la conduite du débat social. Ses rapports sur le changement climatique, sur les énergies marines, sur les nanotechnologies, sur les « marées vertes » et sur la gestion des ressources marines et littorales – pour ne citer que les exemples les plus récents – ont ainsi souligné l'importance des débats et de l'appropriation « sociale » des sujets impliquant les sciences et technologies.

C'est pour approfondir cette question, en explorer les évolutions possibles et réfléchir aux moyens d'améliorer cette « appropriation », nécessaire pour la démocratie, que le CESER s'est autosaisi, en mai 2010, d'une réflexion prospective.

De plus, fin novembre 2010, le Président du Conseil régional a saisi le CESER pour une : « *Expertise des liens entre l'utilisation des pesticides systémiques et la surmortalité des abeilles : quelles causes et raisons principales de cette surmortalité et quelles préconisations en Bretagne pour endiguer la perte de biodiversité ?* ».

Le Bureau du CESER a chargé la Section Prospective d'examiner cette question dans le cadre de son travail en cours, en souhaitant que soit regardée de même, la surmortalité des huîtres, également mentionnée dans la motion à l'origine de la saisine². Le Bureau a précisé que la Section devait regarder ces questions comme deux cas pratiques d'appropriation de problèmes qui nécessitent une expertise scientifique et font l'objet de controverses.

La Section n'a donc pas cherché à dresser un inventaire exhaustif des connaissances acquises par les scientifiques, des questions scientifiques débattues et des hypothèses constituant des pistes de recherche ou en cours de vérification. Il s'agit là d'une expertise scientifique qui n'est pas de la compétence du CESER, mais du Conseil Scientifique de l'Environnement de Bretagne (CSEB), d'ailleurs chargé, pour sa part, de réaliser cet inventaire (ce qu'il a fait pour les abeilles³). Il n'était pas non plus question pour la Section d'essayer de « trouver la cause » ou « les causes » de ces surmortalités. L'objectif était plutôt de décrire la situation de controverse, la manière dont celle-ci se construit et perdure, dans le but d'apporter un

² Motion figurant en annexe du rapport

³ Le CSEB a également été saisi par le Président du Conseil régional. Cf. Violette Le Féon (sous l'encadrement de Philippe Vernon et de Josette Launay), « *Déclin et surmortalités de abeilles et des pollinisateurs. Constats, causes et conséquences. Préconisations au niveau de la Bretagne* », CSEB, janvier 2012 (à paraître)

éclairage (en particulier pour les décideurs politiques) pouvant servir à dégager des pistes pour l'action.

La Section a procédé à une soixantaine d'auditions. Certaines ont porté sur la place des sciences et technologies dans la société, dans l'enseignement, dans les débats publics,, sur la place des citoyens dans les processus décisionnels... D'autres ont concerné plus précisément la surmortalité des abeilles et la surmortalité des huîtres⁴.

Après l'étude du contexte actuel et des tendances à l'œuvre en matière d'appropriation sociale, et l'examen plus particulier des cas de la surmortalité des abeilles et de la surmortalité des huîtres (1), la Section a construit quatre scénarios prospectifs qui sont des **visions** des évolutions possibles de l'appropriation sociale et de la mise en débat en Bretagne (2). Cette construction repose sur un choix de « variables » et de jeux d'hypothèses. Suivent des enseignements qui sont des pistes pour l'action (3). Ces enseignements ont été pensés dans une perspective mettant l'accent sur toutes les potentialités régionales à venir (par ex. un développement du droit à l'expérimentation pour les Régions).

1. L'APPROPRIATION SOCIALE ET LA MISE EN DEBAT DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES : CONTEXTE ET ENJEUX

1.1. QUELQUES ELEMENTS PERMETTANT DE PRECISER LE CONTEXTE

Il y aurait beaucoup à dire au sujet des évolutions de la science et des relations science-société au cours des dernières décennies. A titre d'exemple, on peut citer : l'accélération du rythme des découvertes scientifiques et de la vitesse du passage aux applications technologiques ; la place considérable prise par certaines sciences comme la génétique ou l'informatique (à la fois science et instrument de recherche) ; l'importance prise par les questions éthiques et économiques liées au développement des sciences du vivant ; la question des sociétés futures posée par la génétique et les biotechnologies, les nanosciences et les nanotechnologies, la biologie synthétique, ou la convergence des nanotechnologies, des biotechnologies, de l'informatique et des sciences cognitives (NBIC), ... et leur potentiel d'application : organismes génétiquement modifiés, Homme « augmenté », transhumanisme, etc.

Certains parlent aujourd'hui de « techno-science », pour dire que la science et la technologie sont devenues indissociables, interdépendantes. Le mot et l'usage ne font pas consensus. Son existence indique néanmoins le sens d'une évolution.

Le développement récent d'une critique philosophique « post-moderne », consistant à dire que la science n'est pas qu'une simple démarche de connaissance mais est aussi une « construction sociale » liée à un contexte historique et politique marque une autre évolution. Cette critique propose une nouvelle lecture qui est importante pour comprendre une partie du fonctionnement de la science, mais elle peut aussi dériver vers une forme radicale, qui réduit

⁴ Les auditions sur la surmortalité des huîtres ont été menées avec la Section Mer-Littoral du CESER

la science à cette « construction sociale », laissant entendre qu'elle n'a avec la vérité qu'un lien qui n'est ni plus fort, ni plus faible que celui des autres démarches de connaissance.

Chacun est aujourd'hui conscient du fait que les objets technologiques ont envahi nos vies, mais le « fait scientifique » aussi, ce qui n'est pas toujours si communément perçu. En témoignent par exemple la multiplication des controverses autour de sujets ayant un lien avec les sciences et techniques et la multitude d'évaluations qui sont censées être effectuées au nom de savoirs et de compétences de type scientifique. Cet « envahissement » s'explique ou du moins s'accompagne d'un nombre et d'une quantité jamais atteints auparavant, de scientifiques vivants et de savoirs disponibles.

Ces évolutions s'accompagnent aussi d'une démultiplication des externalités négatives ou « débordements » liés au progrès technique (ex. pollutions, effets secondaires liés à des médicaments, déchets, etc.), lesquels suscitent à leur tour une multiplication de « groupes concernés », c'est-à-dire de groupes d'individus mobilisés sur des questions de science et technologies, souvent demandeurs d'autres recherches (ex. contre-expertises, recherches pour répondre à des besoins non couverts par les « marchés » comme dans le cas des maladies orphelines, etc.).

On note ainsi la montée d'une demande de citoyens à participer et débattre des choix scientifiques et techniques (ou technologiques) susceptibles d'avoir un impact sur la société, sur l'environnement, sur la santé, sur l'activité...

Toutes ces évolutions interviennent dans un contexte politique, économique, social et environnemental lui-même évolutif et duquel l'activité scientifique et son lien avec la société ne peuvent être détachés.

1.2. LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ET L'APPROPRIATION SOCIALE

Dans ce contexte, il apparaît que la « **culture scientifique et technique** » - au sens où nous l'entendons dans ce rapport, c'est-à-dire **une connaissance des acquis de la science et un apprentissage des modes de production de la science, c'est-à-dire une certaine démarche scientifique**, caractérisée par l'esprit critique et le raisonnement –, jouera un rôle toujours plus important dans l'avenir. En effet, elle déterminera en grande partie la façon dont la société abordera et maîtrisera son destin, à travers les nombreuses questions ayant quelque chose à voir avec les sciences et les technologies.

La façon de mettre en débat ces questions jouera également un rôle important. C'est la raison pour laquelle, au-delà de la nécessaire culture scientifique partagée, l'« appropriation sociale » passe par l'exercice d'une citoyenneté active. Elle implique des débats, des échanges et des dialogues entre personnes d'origines diverses, animées par des intérêts différents, voire contradictoires. Elle implique aussi que les citoyens participent aux décisions en matière de choix scientifiques et techniques.

1.3. LA SURMORTALITE DES ABEILLES ET LA SURMORTALITE DES HUITRES ; DEUX CAS D'APPROPRIATION ET DE CONTROVERSE

Le rapport consacre une trentaine de pages à l'exposé de chacun de ces deux cas. Il est impossible de les faire figurer sous une forme résumée dans la présente synthèse.

Disons seulement que notre problématique s'incarne dans ces deux exemples.

Les deux cas étudiés illustrent bien que l'appropriation des sciences n'est pas qu'une question d'apprentissage des acquis scientifiques, mais aussi tout un processus de construction sociale qui influence la production des connaissances.

Dans les deux cas, il y a des controverses et celles-ci vont bien au-delà des seules questions scientifiques ou techniques. Les incertitudes scientifiques qui demeurent alimentent ces controverses mais celles-ci perdurent aussi pour des raisons qui ne sont pas scientifiques. Il y a une construction sociale des controverses, avec des stratégies de discours de la part des différents acteurs. Dans celle qui concerne la surmortalité des abeilles, les divers acteurs font ainsi, par exemple, référence à des problèmes différents alors que tous affirment parler de la même chose.

Ces affaires montrent aussi qu'il ne faut pas perdre de vue que les discours sur les relations causales, qui visent à influencer la décision politique, influencent également la redistribution des biens et services environnementaux et économiques. La décision qui va privilégier une cause ou une autre a de bonnes chances d'avoir aussi des effets en termes de redistribution de richesse.

De ces deux exemples ressortent des éléments clés, utiles pour nourrir l'approche prospective et les scénarios, et au-delà, les enseignements.

2. LES QUATRE SCENARIOS

Les scénarios présentent, selon une logique dominante propre à chacun, des organisations différentes en termes d'appropriation sociale et de mise en débat des sciences et technologies qui impliquent des résolutions différentes.

2.1. SCENARIO 1 « BALBU-SCIENCE »

Attitude de la société. Dans les années 2030, les citoyens s'intéressent peu aux enjeux et débats scientifiques. En définitive, l'appropriation des résultats de la science se fait par le biais de la consommation d'objets technologiques. Beaucoup considèrent que les sciences et les technologies (sans distinguer l'une et l'autre) se développent si vite et avec une telle ampleur, qu'il est impossible et sans intérêt de chercher à exercer sur elles le moindre contrôle démocratique. Ils estiment n'avoir aucune prise sur ces développements (un peu comme si la technologie se développait toute seule), et n'essaient pas de peser collectivement sur leurs orientations. Ce désintérêt ou ce renoncement s'expliquent par un sentiment d'incompétence, par le manque de temps ou par des priorités d'un autre ordre. Par ailleurs, d'une façon plus

générale, ni les citoyens, ni les politiques n'ont agi pour développer une démocratie participative.

Expertise et décisions. Le rôle des experts techniques est considérable. En particulier, les défis et les opportunités liés au développement des sciences et de leurs applications sont évalués sans les citoyens (qui ne s'en émeuvent pas).

Parmi les experts, certains courants de l'économie « orthodoxe », occupent une position dominante, et tendent à privilégier les logiques de court terme. Le champ de la science économique n'a cessé de s'étendre : de discipline qui ne traitait à l'origine que de la production et des échanges, elle s'est transformée en une science des choix « rationnels » qui prétend traiter toutes sortes de problèmes, y compris les problèmes sociaux, politiques et environnementaux que d'autres disciplines comme la biologie, l'écologie, la science politique, la sociologie... abordaient avec d'autres paradigmes.

Relations à la nature. Ainsi, il est désormais largement admis que le fait de donner une valeur monétaire à la « nature » (et ses éléments) est le seul moyen de faire prendre conscience de l'importance d'en préserver les ressources. L'approche économique sert de médiateur entre les scientifiques et les politiques. Elle permet de décider avec une économie de connaissance (sous-entendu : l'information décisive est contenue dans les prix). Ainsi, par exemple, la valeur d'une abeille pollinisant des caféiers dépend de la valeur du café sur le marché mondial.

L'Homme estime qu'il a tous les droits sur la « nature » (considérée comme un ensemble de ressources et de services) et tend à considérer que les progrès de la technique offriront toujours de nouvelles possibilités d'exploitation, voire de réparation (ex. géo-ingénierie). On fait comme si les ressources étaient inépuisables.

Economie. Dans le même temps, le développement met l'accent sur l'économie de la connaissance telle que la définissent la « Stratégie de Lisbonne » et la stratégie « Europe 2020 ». Le rythme de production des innovations technologiques est extrêmement soutenu (à des fins de compétitivité et de conquête de marchés). Les chefs d'entreprise et les gouvernements européens misent massivement sur les technologies « émergentes » (biotechnologies, génomique, nanotechnologies, neurosciences, NBIC...). Il s'ensuit que certaines sciences « dures » drainent presque toutes les ressources, tandis que d'autres, en particulier dans les sciences humaines, sont pratiquement délaissées. Du point de vue des entreprises, dans ce régime d'innovation technologique permanente, plus le gain espéré est élevé et plus on est prêt à prendre des risques (J. Schumpeter). Le discours porté par les entrepreneurs et les gouvernements vise à attirer les ressources. Il a un caractère sensationnel. Il est question de résoudre des problèmes humains majeurs. Les marchés évoqués sont faramineux. La conviction est ancrée selon laquelle si nous n'investissons pas dans les technologies émergentes, alors nous perdrons en compétitivité, voire même en indépendance géopolitique. Il n'y a de place que pour les premiers et les plus rapides (« *Winner takes all* », autrement dit « le vainqueur raffle la mise »). La brevetabilité du vivant est un enjeu majeur. Au-delà des brevets, l'accent est mis sur les activités de R&D et sur la valorisation marchande des connaissances, grâce à l'octroi de plus en plus étendu de droits de propriété. Ceux-ci s'étendent à des savoirs ou à de l'information qui faisaient jusque-là partie des « biens communs ».

D'une manière générale, la « science agissante » (en 2010 D. Bourg et K. Whiteside qualifiaient ainsi la science qui vise à légitimer et introduire des changements dans la vie des

gens) occupe tout le devant de la scène, tandis que la « science éclairante » (celle qui ne vise qu'à produire des connaissances) est marginalisée.

Innovation, participation citoyenne. L'innovation est principalement de nature technologique. Les citoyens exercent un certain contrôle a posteriori : par l'achat, par l'usage et les « réclamations ». Lorsqu'une innovation suscite des controverses, les décideurs tendent à considérer, avec l'accord du corps social, que « *la science et le développement sont la solution, la société est le problème* » et que les « anti » sont des obscurantistes. L'intervention des citoyens prend la forme d'une mobilisation de « groupes concernés » (associations de malades, associations de défense de l'environnement, associations de consommateurs, syndicats professionnels ou de salariés, groupes de citoyens parties prenantes d'une thématique ou l'autre...). Ces « groupes concernés » s'invitent dans le processus de recherche et d'innovation, soit parce qu'ils ont un besoin d'élaboration de connaissances et/ou de technologies auquel les marchés économiques ne répondent pas, soit parce qu'ils sont affectés de manière négative par des « débordements » du progrès technique (ex. lorsque des produits se révèlent nocifs ou dangereux), soit parce qu'ils ont détecté un tel risque dans l'environnement (pollutions, relâchements toxiques...). Or de tels « débordements » surviennent fréquemment du fait que les risques inhérents aux innovations technologiques ne sont pas pris en compte collectivement et du fait de l'abandon du principe de précaution qui permettait autrefois la mise en œuvre des procédures d'évaluation des risques. En l'absence d'une régulation politique ou par le dialogue, ce sont des actions en justice qui règlent de nombreux conflits dits « science-société » (en aboutissant, souvent tardivement, à une indemnisation des victimes).

La logique marchande est prédominante. On estime que le progrès technoscientifique, en apportant plus de technologies et plus d'échanges, donnera à chacun la possibilité de suivre un chemin ascendant. Mais la société est marquée par des inégalités, en particulier d'information, d'accès et d'éducation, et les campagnes de désinformation organisées par toutes sortes de groupes d'intérêts ont une certaine efficacité.

Institutions. Les institutions accompagnent les tendances, en dérégulant et en s'inscrivant dans une perspective qui consiste à privilégier la croissance de court terme. Ainsi la préoccupation du maintien des emplois existants est dominante et l'emporte sur les préoccupations de long terme.

Formation. Dans cette société de 2030, le système scolaire véhicule une image élitiste des sciences. C'est un système tourné vers la production des scientifiques dont l'économie a besoin. Il s'agit de chercheurs et d'ingénieurs hyper spécialisés, formés dans des établissements d'enseignement supérieurs financés de façon majoritaire par le secteur privé. Ils sont peu préparés à prendre en compte les dimensions éthiques et sociales des problèmes scientifiques et techniques dont ils auront la charge. Or, dans le même temps, l'enseignement ne prépare pas non plus les autres jeunes à considérer la science comme étant aussi un sujet politique (ce qui légitimerait d'en débattre en démocratie) ou à se sentir les aptitudes nécessaires pour en débattre.

→ *Face à ce scénario, l'enjeu de la sensibilisation et de la formation des citoyens apparaît majeur pour contrecarrer la « défection » citoyenne et favoriser la construction de décisions collectivement débattues, d'intérêt général.*

2.2. SCENARIO 2 « NEGO-SCIENCE »

Innovation. Dans les années 2030, le progrès social est devenu le moteur dominant de l'innovation. On parle d'innovation « globale » (technique, technologique mais aussi sociale). La dynamique scientifique, la dynamique économique et la dynamique sociale sont considérées comme autant de facteurs y contribuant.

Relations à la nature. La manière de se représenter la « nature » a profondément évolué. L'Homme ne la considère plus comme un ensemble de ressources, qui plus est, inépuisables, qu'il pourrait exploiter à l'infini. Il tend à la voir désormais comme un ensemble d'écosystèmes en perpétuelle transformation, dont il faut analyser les évolutions et préserver la capacité de résilience, c'est-à-dire la capacité à répondre et à s'adapter aux perturbations. Une vraie volonté de maintenir les fonctionnalités des écosystèmes et les services qu'ils rendent (services d'approvisionnement, services de régulation, services culturels) et de s'inscrire dans une durabilité de long terme, structure désormais les raisonnements, et les développements industriels. Cette nouvelle appréhension de la relation de l'Homme à la « nature » a de nombreuses conséquences, y compris sur le développement de la science et de la technologie. Elle conduit notamment à freiner la vitesse de mise sur le marché des nouveaux produits, car on intègre la question des ressources et le cycle de vie des produits. Du point de vue économique, sociétal et environnemental, c'est un scénario de « transition », c'est-à-dire de passage d'un modèle à un autre.

Attitude de la société. Les citoyens perçoivent la science de manière positive et soutiennent le développement des recherches, mais une certaine forme de confiance dans le progrès technique a disparu ; ils exigent des débats et de la concertation sur les orientations scientifiques destinées à nourrir l'innovation. Certaines perspectives d'application liées aux développements scientifiques (clonage humain, biologie synthétique, post ou trans-humanisme...) qui mettent en cause des valeurs fondamentales (éthiques, démocratiques...) sont amplement rejetées ou soumises à de vives controverses. Pleinement conscients de l'importance de la science, les citoyens veulent exercer un contrôle en connaissance de cause et se faire une opinion sur le bien-fondé des recherches, en termes de résultats pour la société. Ils demandent à être dûment informés et à pouvoir donner leur avis. Concernant en particulier la question des risques inhérents aux innovations, ils exigent que les responsables politiques mettent à disposition de tous une information complète et adaptée (ce qui peut entraîner des recherches spécifiques). De plus, ils pensent qu'une évaluation anticipée des risques et bénéfiques de l'innovation qui serait faite seulement par les experts ne garantirait pas le meilleur choix pour la société.

Expertise et décision. Dans cette société, les questions soumises à controverse donnent lieu à des mises en débat organisées par les pouvoirs publics. Les débats publics ne sont pas des alibis ; il s'agit de débats ouverts et informés qui peuvent conduire les décideurs politiques à interdire ou suspendre certaines applications liées à de nouvelles découvertes. Ici, le principe de précaution impose en même temps qu'une vigilance précoce face aux risques liés aux nouvelles technologies, un repérage des voies techniques à explorer pour concrétiser la transition vers un développement durable. Ainsi il ne s'oppose pas à la recherche, mais la stimule. Les pouvoirs publics appliquent ce principe sans en détourner l'usage, et privilégient ainsi une expertise plurielle, collégiale et contradictoire (scientifique, juridique, syndicale, associative...).

Participation citoyenne. Parallèlement, le nombre d'associations de citoyens qui s'impliquent dans la science n'a cessé d'augmenter et dans certains domaines (agronomie, médecine...), la recherche participative s'est très largement développée pour traiter certaines questions et certains objets scientifiques (à l'interface des milieux de recherche et des milieux de vie et de production). Cette pratique est désormais admise dans les communautés scientifiques, dans les agences et les organisations qui conçoivent et réalisent l'évaluation des recherches et des chercheurs. On admet que des acteurs très divers (pas seulement les chercheurs) puissent produire de la connaissance (« science de plein air »). Ce modèle (complémentaire des autres) favorise de nouvelles approches pour les droits de propriété (*open access, copyleft, creative commons...*). Il permet des rapprochements féconds entre chercheurs et professionnels (ex. agriculture, ostréiculture, apiculture, pêche, etc.), qui s'associent ainsi pour mieux fonder les connaissances produites, et ensemble, résoudre des problèmes et conduire les changements.

Formation. La forte participation des citoyens est rendue possible par la plus grande accessibilité au savoir et à la culture scientifique et technique, devenue une dimension essentielle de la culture dans son acception globale. Le désir de comprendre est encouragé dans le cadre de la formation initiale et de la formation tout au long de la vie. Il est favorisé par une médiatisation croissante des sciences avec une mise en perspective sur les problèmes de société, et par des interactions permanentes entre les scientifiques et le reste de la société.

Les individus exercent plus facilement leur esprit critique et sont même en mesure d'opposer à la boulimie numérique une sorte de « diététique informationnelle », correspondant à un usage non aliénant.

Institutions. D'une manière générale, les institutions s'impliquent dans la gouvernance de la recherche, à travers l'allocation de moyens et l'énoncé d'orientations, avec le souci de laisser un espace d'initiative aux chercheurs. Elles s'autorisent à donner des indications sur les attentes de la société et les enjeux collectifs de long terme. Elles se positionnent aussi par rapport aux activités du secteur privé, auxquelles elles donnent un cadre (de la régulation, des incitations pour le développement de certaines recherches plutôt que d'autres).

→ *Dans ce scénario, les pouvoirs publics doivent organiser les débats de telle sorte qu'ils garantissent une participation équitable des citoyens et évitent le risque d'enlisement qui retarderait les décisions nécessaires.*

2.3. SCENARIO 3 : « NEGA-SCIENCE »

Dans les années 2030, le contexte général est marqué par un ensemble de crises. De nombreux facteurs permettent d'expliquer l'évolution chaotique du monde. Des peurs de tous ordres se sont largement diffusées dans la société.

Institutions. L'Union européenne et la France ne sont pas sorties indemnes de la crise dévastatrice qui a touché toute l'organisation sociale. La confiance dans les institutions a été profondément ébranlée. Par ailleurs, l'affaiblissement de l'Union européenne a des conséquences sur la recherche, puisque la politique des Programmes-cadres de recherche et développement (PCRD) n'existe plus.

Attitude de la société. La défiance à l'égard des institutions s'accompagne d'une méfiance à l'égard de la science, que l'opinion a tendance à ne plus percevoir qu'à travers ses applications technologiques, comme si la science et la technologie avaient définitivement fusionné (techno-science). Cette méfiance s'explique aussi par le fait que la science n'a pas permis d'éviter certaines catastrophes (d'ordre sanitaire, environnemental...), et que la technologie est mise en cause dans l'accélération et l'aggravation de crises multiples (financières, nucléaires, écologiques, ...). La cause de la méfiance se trouve également dans la relation (notamment financière) entre les chercheurs et des intérêts particuliers, ainsi que dans les défaillances des systèmes de contrôle (comme autrefois dans les affaires de l'amiante, du Médiateur, etc.).

Dans le même temps, une partie de la société en recherche de certitudes permanentes rejette la science pourvoyeuse de connaissances pour des raisons qui ne dépendent pas de l'activité scientifique, mais qui sont d'ordre idéologique, culturel ou religieux.

Economie. Des intérêts particuliers ou de puissants lobbies usent de tous les moyens pour produire, diffuser et entretenir l'ignorance du public, ou cultivent l'opacité et le secret. Ces moyens peuvent consister à augmenter le savoir disponible pour paradoxalement accroître le degré d'ignorance. Des études sont financées qui n'ont d'autre but que de jeter le discrédit sur des faits pourtant scientifiquement établis, dans le but d'entretenir une controverse permanente. Ce sont des pratiques développées par toutes sortes de groupes d'intérêts (industriels, idéologiques...). Dans certains cas, le secret et l'opacité sont justifiés par le « secret défense ».

Dans ce contexte, la science n'est plus guère considérée comme un facteur de progrès. Il est devenu particulièrement difficile pour les citoyens de faire la différence entre science et pseudo-science. Les médias, que chacun a désormais la possibilité d'alimenter lui-même, entretiennent cette confusion, en ayant tendance à privilégier les sujets sensationnels aux formats très courts, plutôt que des investigations aux formats plus longs, nécessitant une attention plus soutenue. L'information a perdu de sa crédibilité dans un corps social traversé de multiples mouvements.

Formation. La société est très éclatée. Les inégalités d'information, d'éducation et d'accès à la connaissance sont fortes, ce qui peut expliquer que toutes les opinions aient droit de cité, « se valent », et qu'il n'y ait pas de production d'un consensus sur ce qu'il y a lieu de penser ou de faire. Le « fossé » s'est creusé entre « scientifiques » et « profanes », et cela d'autant plus que le système scolaire prépare les élites scientifiques sans se préoccuper de la culture

scientifique et technique de l'ensemble de la population ; que la formation tout au long de la vie ne s'est pas généralisée et que les instruments de la médiation scientifique ne se sont guère développés.

Expertise et décision. En l'absence d'échange entre « scientifiques » et « profanes », les conflits dits « science/société » revêtent facilement un caractère violent. S'instaure aussi un rapport conflictuel entre la vision des scientifiques et les autres visions du monde, sans dialogue et donc sans accord possible, avec même une fragmentation de la communauté scientifique.

Participation citoyenne. Il n'y a aucun outil de participation citoyenne et la décision politique, quand elle existe, est prise sur la base d'une expertise technique.

La société n'étant pas en capacité de formuler des demandes cohérentes sur l'évolution scientifique et technique, et le politique intervenant peu, la recherche est pilotée par les chercheurs qui se livrent une vive compétition pour décrocher des financements (devenus plus rares du fait de la crise).

Relations à la nature. Dans ce contexte, le courant écologique qui estime que le monde n'est pas une ressource exploitable à volonté par l'Homme et qu'il convient de tenir compte des limites et de la fragilité de l'écosystème terrestre, prend avec la « *deep ecology* » une forme outrancière en allant jusqu'à dire qu'un système global (la nature) est supérieur à chacune de ses parties (l'Homme étant l'une d'entre elles), et donc que l'humanité, à la limite, peut bien disparaître.

Dans cette société, les croyances et les superstitions sont un refuge. Des formes d'intolérance extrême, parfois violentes, se manifestent. Ce scénario pourrait aller jusqu'à l'établissement de la mainmise d'une idéologie particulière et un rejet de la science, en tant qu'outil de connaissance.

Innovation. Dans le domaine de la gestion des risques, certains considèrent que l'innovation doit être « libéralisée » au maximum tandis que d'autres considèrent qu'elle doit être au contraire « encadrée » au maximum. Sur ce point non plus, il n'y a pas d'accord, mais conflit. L'action publique est retardée du fait que des acteurs, pour le compte d'industriels ou pour des raisons idéologiques, mettent systématiquement en avant les incertitudes scientifiques (consubstantielles à l'activité scientifique) pour justifier un report de toute intervention publique.

D'une manière générale, les entreprises et les citoyens « se débrouillent » dans un contexte globalement sceptique et peu participatif, tandis que le pouvoir politique est très affaibli, atteint par la défiance généralisée et soumis à des mouvements d'opinion erratiques ainsi qu'à des pressions diverses. Il y a vraiment un problème de fonctionnement de la démocratie.

→ *Dans ce scénario, l'action publique doit se déployer tant en direction du développement et de la diffusion des connaissances scientifiques, que pour faire renaître un désir de participation citoyenne.*

2.4. SCENARIO 4 : « ACCRO-SCIENCE »

Attitude de la société. Dans les années 2030, les individus sont très technophiles. Ils s'intéressent aux questions scientifiques et techniques, et sont de grands consommateurs de technologies. Tous les objets sont devenus numériques, sont connectés et communiquent entre eux. Les individus évoluent dans un environnement dit « intelligent », pourvu de capteurs, de puces, d'objets communicants (qui communiquent entre eux sans intervention humaine) et d'équipements leur permettant d'être constamment sollicités, tout en étant destinés à leur faire « gagner du temps ». Cet environnement engendre une boulimie de consommation d'équipements ; une consommation dont le coût environnemental n'est pas négligeable. On ne fait plus très bien la différence entre le vivant, l'inerte et l'artificiel (nanotechnologies, réalité augmentée, biologie synthétique, bioinformatique, « *capacitive coupling* », etc.). Nous ne sommes pas très loin de la vision que proposait Joël de Rosnay en 2011 lorsqu'il disait au sujet de l'avenir : « *Il est possible que le corps incorpore de plus en plus d'électronique et entre progressivement en symbiose avec le nuage électronique. L'individu deviendrait une cellule d'un cerveau planétaire, le MOP, le Macro Organisme Planétaire. Ce dernier ne répondrait à aucune architecture prévue ou pilotée et se développerait sans aucune règle.* »

Pour ceux qui sont nés avec Internet et ont toujours tout mis en ligne, « *Big Brother* » est un truc de vieux, tout comme l'ancienne conception (de la protection) de la vie privée. Par ailleurs, le partage de données leur est une chose des plus naturelles car ils ont grandi avec le « libre » (*creative commons*, les logiciels libres). Ainsi certaines évolutions sont de nature anthropologique.

Les individus acceptent la technoscience, ne s'estimant ni aliénés par elle, ni mis en danger par toutes les possibilités qu'elle procure.

Economie. De nombreuses applications ne font plus peur comme la « technologisation » du corps (pour augmenter les capacités physiques, cognitives et sensorielles), la géolocalisation en temps réel ou les technologies de surveillance et de contrôle social, les nanotechnologies et même la géo-ingénierie qui consiste à manipuler le bilan énergétique terrestre pour stabiliser le système climatique (quand bien même il s'agit d'épandre du fer dans les océans pour stimuler la croissance du phytoplancton absorbant de CO₂).

Relations à la nature. Dans ce contexte, la « nature » est considérée comme une construction permanente à faire évoluer. L'Homme en exploite toutes les ressources (mer, terre...) de façon rationnelle, en palliant les limites par de nouvelles solutions technologiques.

Les individus estiment que le progrès scientifique et technique s'accompagne d'une certaine forme d'harmonie sociale ; ils ont délégué une partie de la résolution des problèmes à des systèmes techniques, comme par exemple les *Smart grids* et *Smart meters*, qui servent à mettre en relation l'offre et la demande d'électricité, assurent la sécurité du réseau et mesurent, analysent, décident, agissent et communiquent.

Ils se considèrent bien informés des grands problèmes auxquels est confronté le monde (la faim dans le monde, les déséquilibres Nord/Sud, la perte de biodiversité, les pollutions, les problèmes de gestion des ressources, la déforestation, le changement climatique, le vieillissement, etc.). Ils estiment d'une manière générale que la technique permettra de les résoudre. De même, ils pensent que les éventuels effets dommageables de la transformation technologique du monde ne sont pas réellement des problèmes car il y a des solutions

techniques. Tout passe par la technique. Dans ces conditions, les changements de type organisationnel ou comportemental découlent « naturellement » des choix techniques mais ne constituent pas eux-mêmes des options. Dès lors, est-il nécessaire de débattre ? L'Histoire, c'est le développement de la maîtrise technologique du monde.

Participation citoyenne. Les individus, inscrits dans un rapport d'évidence et d'immédiateté technique, ont confiance dans la marche de la science et sont conscients de son importance. C'est pourquoi ils souhaitent être informés mais ne vont pas jusqu'à demander à être associés aux décisions en matière de politique scientifique. Finalement, l'origine des innovations importe peu ; le système français de recherche et d'innovation (SFRI) n'est qu'un opérateur parmi d'autres.

Innovations. Les individus s'impliquent à un autre niveau dans la production de connaissances et d'innovations. La question centrale est moins l'implication de « la société » en amont d'une quelconque décision concernant la vie collective, que l'engagement des individus agissant individuellement, et en réseau. Par exemple, des joueurs (« *gamers* ») ou des « pro-ams » (qui pratiquent leurs activités d'amateur avec des méthodes et standards professionnels) font avancer les connaissances et la recherche dans quantité de domaines. Le processus d'innovation est permanent, diffus, « multi acteurs », « ouvert ».

Formation. L'enseignement, piloté par la génération « Y », les « *digital natives* » (qui fut bercée par l'apprentissage intuitif des outils informatiques), est fondé sur les « *serious games* », c'est-à-dire des jeux combinant une intention sérieuse (de type pédagogique, informative, communicationnelle, marketing, idéologique...) avec des ressorts ludiques. Des logiciels ludo-éducatifs (« *edugames* ») peuvent concerner l'éducation scolaire ou entrer dans le cadre de campagnes de prévention (comme le jeu « *Happy Night* » créé autrefois par la Ville de Nantes pour lutter contre la consommation excessive d'alcool par les jeunes). Ils associent expérimentation et plaisir d'apprendre.

Institutions. Ici, le politique disparaît par évanescence, dans un utilitarisme total et fluide. Le champ du politique et de la démocratie s'est rétracté. A chaque problème correspond une solution technique.

→ *Dans ce scénario, l'enjeu de la formation à la citoyenneté et aux dimensions de la solidarité et de la vie collective, doublée d'une formation à l'esprit civique permettant d'arbitrer entre bons et mauvais usages, apparaît prioritaire.*

3. LES ENSEIGNEMENTS STRATEGIQUES

Les principaux « enseignements » de cette étude s'adressent au Conseil régional mais aussi à l'Etat en région, aux autres collectivités, à l'ensemble des acteurs ainsi qu'aux citoyens. Ils visent à favoriser un meilleur développement de l'appropriation sociale et de la mise en débat des sciences et des technologies en Bretagne, en favorisant plus particulièrement l'intérêt des citoyens pour la science, les démarches « actives » des publics vers les savoirs, une citoyenneté scientifique et technique active...

3.1. CLARIFIER LES ENJEUX ET L'ORGANISATION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE EN BRETAGNE

Clarifier les enjeux et l'organisation de la culture scientifique et technique paraît important. Pour ce faire, il conviendrait de :

1. Faire que la culture scientifique et technique, au sens où nous l'entendons dans ce rapport (cf. supra), soit mieux intégrée dans les **programmes scolaires**, de la maternelle jusqu'à l'université, quelles que soient les filières.
2. Donner plus de cohérence et de visibilité aux interventions des chercheurs et des médiateurs scientifiques en coopération avec les enseignants dans les **parcours scolaires** des élèves.
3. Développer le métier de **médiateur scientifique** et professionnaliser le rôle de médiateur.
4. Intégrer cette même approche de la culture scientifique et technique dans la **formation professionnelle continue** et la **formation tout au long de la vie**.
5. Développer dans la culture scientifique et technique, à côté de la dimension « diffusion du savoir scientifique » envers un public « récepteur » plutôt passif, une dimension où la médiation se fait en dialogue.
6. Développer une **politique de citoyenneté scientifique et technique active**, en complétant la culture scientifique et technique par des outils de **redistribution des capacités d'expertise et de recherche en faveur de la société civile**.
7. Introduire des cours d'**épistémologie** et de mise en contexte socio-historique dans les cursus des sciences dites « dures » (biologie, mathématiques, physique, chimie, etc.), ces sciences fabriquant de nouvelles connaissances mais opérant aussi des sélections dans les devenirs humains.
8. Favoriser **l'implication sociale des chercheurs** en levant un certain nombre d'obstacles, liés par exemple à la façon dont ils sont évalués dans leur carrière, ou aux modes de financement de la recherche.
9. Mobiliser les « nouveaux » médias pour développer la culture scientifique et technique (par ex. « Bretagne numérique »).

3.2. DEMOCRATISER LES DECISIONS FACE AUX ENJEUX SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES PAR LA MISE EN DEBAT DANS LE CADRE REGIONAL DES QUESTIONS LIEES AUX EVOLUTIONS SCIENTIFIQUES

Il faut pouvoir débattre avec sérénité et en dehors de « l'urgence » des questions qui concernent les choix scientifiques et technologiques et toutes les questions d'intérêt général et régional qui appellent une décision politique et nécessitent un éclairage scientifique (ex. « marées vertes », surmortalité des abeilles, surmortalité des huîtres, énergie nucléaire, modèle agricole, ...).

Des lieux où ces débats peuvent se dérouler existent déjà en Bretagne. C'est le cas notamment du CESER ou des Conseils de développement sur des sujets larges, ou par exemple de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) sur des questions sanitaires ou de santé, ...

Ces lieux sont malheureusement méconnus de la grande majorité des citoyens.

Par ailleurs, d'autres procédures de débat existent nationalement : les « débats publics » organisés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), les « conférences de citoyens » ou « conventions de citoyens », ...

Ces procédures pourraient être davantage mobilisées dans un cadre régional, en étant articulées avec les lieux de participation permanents.

Pour améliorer la mise en débat, il conviendrait de :

1. Permettre une concertation plus large sur certaines **priorités régionales dans le domaine de la recherche** en recueillant l'avis des citoyens.
2. Considérer les controverses suscitées par les développements des sciences et technologies comme des occasions d'enrichir l'approche des problèmes, de produire des informations de qualité, d'explorer un éventail plus large et plus complet de solutions.
3. Organiser au niveau régional des mises en débat pouvant prendre la forme de « **débats publics** » ou de « **conférences de citoyens** » (ou « conventions de citoyens »)... pour aborder certains sujets scientifiques et techniques intéressant la région Bretagne, en complément de la consultation des instances permanentes, et en respectant un certain nombre de règles qui conditionnent la réussite de ces débats (mentionnées dans le rapport)
4. Soutenir les organismes et les instances (notamment scientifiques) qui doivent contribuer à la construction de ces débats publics.

3.3. INTRODUIRE PLUS DE DIVERSITE DANS LA RECHERCHE POUR FAIRE PROGRESSER LA CONNAISSANCE

On observe sur les dernières décennies, dans les sciences, une perte de diversité des thématiques et un certain appauvrissement des domaines de recherche. Les recherches « appliquées » l'emportent sur les recherches « fondamentales », les recherches hautement

technologiques sur les recherches moins technologiques, les recherches liées à certains secteurs industriels/du marché sur les recherches liées aux besoins non gérés par les marchés... Or, la diversité dans la recherche et l'innovation est indispensable pour trouver les meilleures options pour résoudre les défis auxquels sont confrontées les sociétés au 21^{ème} siècle. Comme le CESER l'a souligné dans un précédent rapport, il est « *nécessaire de nourrir une recherche ouverte, dynamique, sur des champs aussi larges que possibles* »⁵.

Notre étude montre qu'il existe des besoins en termes de recherche qui émanent d'acteurs sociaux. Il faut de la diversité dans la recherche et il faut aussi de la diversité dans les thématiques de recherche, cette diversité étant source d'innovation.

A cet effet, il conviendrait de :

1. Développer les moyens de recherche et d'observation en réponse à des **demandes « sociétales »**, c'est-à-dire émanant de « la société » ou des « partenaires » des organismes de recherche (comme dans le cas du projet CAP-Environnement de l'INRA) ou émanant de « groupes concernés » (associations de malades, syndicats de salariés, groupes professionnels, parents d'élèves, riverains, ...).
2. Préconiser une gouvernance des organismes de recherche faisant **plus de place aux enjeux régionaux**.
3. Soutenir la **recherche participative** et la **recherche-action**, qui permettent d'associer des chercheurs et des non-chercheurs (professionnels, associations...) pour la définition de nouveaux objets de recherche et la production de connaissances (ex. recherches sur les semences paysannes, travaux de naturalistes, recherches sur les logiciels open source, recherches sur les maladies orphelines, auto confrontations croisées en sociologie du travail, etc.).

3.4. ROMPRE AVEC LE DILEMME : PRINCIPE DE PRECAUTION OU INNOVATION

Le principe de précaution est souvent présenté comme un empêchement d'innover. Pourtant, ce principe et la demande publique de savoirs pour gérer plus sagement notre monde peuvent devenir de puissants moteurs pour la recherche et l'innovation (innovation technologique, sociale, de produits, de procédés, de services, de mode d'organisation, ...).

A cet effet, il conviendrait de :

1. Favoriser une mise en oeuvre active du **principe de précaution** en l'utilisant pour diversifier les recherches et signaler les déficits de production des connaissances sur des thématiques pertinentes.
2. Garantir la liberté d'expression des « **lanceurs d'alertes** » qui sont des groupes ou des personnes (souvent des chercheurs) qui alertent sur des risques collectifs (sanitaires, environnementaux, ...) liés à des développements scientifiques et

⁵ CESER Bretagne, Jean-Paul Guyomarc'h et François Le Foll, « *Milieus côtiers, ressources marines et société* », décembre 2011, pp. 237-238

technologiques. Cette protection peut constituer une voie d'adaptation de la société face aux risques nouveaux qui ont la particularité d'être difficiles à détecter du fait qu'ils sont le plus souvent diffus, invisibles, « ambiants » (en anglais « *pervasive* »), tout comme de nombreuses technologies (chimie, nanotechnologies, etc.).

3. Inventer des mécanismes de **prise en compte de l'éthique** pour l'appropriation sociale des sciences, en particulier avant de lancer une recherche fondamentale et avant de passer à l'innovation.

Ces enseignements devraient concourir à conforter en Bretagne une société démocratique de partage de l'intelligence collective.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

**INTERVENTION de Mme Annie GUILLERME
(Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et
des familles - URCIDFF)**

Nous ne pouvons que nous féliciter et remercier très vivement la section prospective pour cette étude qui au-delà de l'approche bretonne apporte à la lectrice et au lecteur individuels ou à un collectif de compétences des éléments de définitions, de connaissance, de méthodologie et d'ouverture très riches sur le sujet fondamental, dans le contexte actuel, de l'appropriation sociale et la mise en débat des sciences et technologies.

Nous retiendrons, en particulier, des idées clés qui nous semblent être des pré-requis aux différentes démarches proposées :

- la question de la participation citoyenne avec l'idée que des acteurs diversifiés dont des professionnels, acteurs associatifs, sont vus comme des ressources pouvant être des producteurs de connaissance en complémentarité des communautés scientifiques de l'amont à l'aval des projets ;
- l'idée de penser avant tout intérêt collectif dans les différents projets ;
- la prise en compte de la relation à la nature et la fragilité de l'écosystème terrestre ;
- et enfin la question de l'éthique intégrée dans les projets au regard des valeurs de notre société pour garantir le respect de la dignité humaine et la protection des plus fragiles contre toutes les formes d'exploitation.

Nous prendrons l'exemple de la loi bioéthique qui régleme les activités médicales qui utilisent des éléments du corps humain comme les questions de greffes, d'assistance médicale à la procréation, la recherche ayant comme objet l'embryon. Les Etats généraux de la bioéthique qui réunissaient des acteurs diversifiés : scientifiques, philosophes, citoyennes et citoyens ont apportés des éléments pour la révision de cette loi en 2011 qui devrait être réexaminée dans un délai maximal d'ici 2018.

L'appropriation sociale et la mise en débat des sciences et technologie prenant en compte les avancées de la science et les enjeux de la société dans son évolution, l'avis de la société civile et de l'éthique intégrés dans les lois, sont bien des éléments fondamentaux garants de la démocratie.



INTERVENTION de M. Thierry LENEVEU (Comité régional CGT de la région Bretagne)

L'étude de la section prospective du CESER, Appropriation sociale et mise en débat des sciences et technologies en Bretagne, a le mérite de s'attaquer de front à la question de la relation entre les sciences et la société. Comme à l'accoutumée, cette étude prospective est construite à partir de quatre scénarii. Néanmoins, chacun de ces scénarii peut apparaître comme l'aboutissement avec accentuation de choix que déjà aujourd'hui on voit poindre dans le rapport entre la société et les sciences et technologies.

Ainsi, la controverse sur les causes de la surmortalité des abeilles peut-t-elle aujourd'hui être vue comme une expression du scénario:

- « néga-science » si l'on se place du point de vue des experts de l'industrie des pesticides,
- « accro-science » si l'on se place du point de vue des apiculteurs impuissants à préserver leur outil de production,
- « balbu-science » si l'on se place du point de vue de producteurs en agriculture intensive pour qui le rendement est une nécessité.

Chacun de ces points de vue prend appui sur des arguments scientifiques pour tenter de convaincre. Aucun des arguments scientifiques ne constitue la vérité mais seulement une part toujours en progrès de la connaissance dans ce domaine. Cela illustre combien le scénario « négo-science » est sans doute le plus raisonnable. Il est aussi celui qui demande le plus grand travail intellectuel sur ces problématiques de lien entre sciences, technologies et société.

Les préconisations de l'étude résonnent pour la CGT comme un appel à donner à tous les citoyens les moyens et les clés pour effectuer ce travail intellectuel. Il y va de la conquête d'une véritable démocratie sociale chère à la CGT.

Parmi les préconisations, celles concernant la diversité dans la recherche nous paraissent extrêmement importantes. L'étude ne manque pas de noter l'appauvrissement des thématiques et domaines de recherche avec une prédominance des recherches technologiques appliquées, liées à des marchés sur les recherches fondamentales n'ayant pour seul but que l'augmentation des connaissances.

Pour la CGT, la raison clé de cet appauvrissement est le bouleversement substantiel des modes de financement de la recherche au cours des dernières années. Aujourd'hui, pour obtenir un financement en recherche, il est quasiment obligatoire de proposer un projet de courte durée (typiquement 3 ans) débouchant sur un transfert technologique vers le secteur privé. Ce type de financement sur projets interdit presque toute recherche fondamentale et proscrit le long terme pourtant gage de l'élévation du niveau des connaissances. La recherche ne peut rester sous le seul joug de la rentabilité économique.

C'est pourquoi la CGT réaffirme ici la nécessité de financements pérennes sous maîtrise publique pour la recherche et plus encore pour la recherche fondamentale. Cette maîtrise publique doit s'exercer aussi bien au niveau de l'état que de toutes les autres collectivités.

Dans le cadre du CESER, nous ne pouvons que souhaiter que la Région Bretagne mette en place des modes de financement qui ne se limitent pas exclusivement à des projets courts à finalités technologiques mais qui encouragent des recherches fondamentales de moyen et long terme, indispensable à notre développement.



INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC (Conseil fédéral régional FSU Bretagne)

Nous ne sommes pas déçus, une fois encore ce nouveau travail de la section prospective est de grande qualité. L'appropriation sociale et la mise en débat des sciences et technologies croisent les préoccupations de la FSU à un double titre. D'abord, en tant qu'organisation syndicale regroupant nombre de professionnels de l'éducation et de la recherche et, ensuite, comme force engagée dans des controverses économiques et sociales au cœur desquelles l'expertise scientifique est souvent sollicitée parfois même instrumentalisée.

La FSU apprécie que la première préconisation porte sur la nécessité de mieux intégrer la culture scientifique et technique dans les programmes scolaires. Même si elle ne se limite pas à l'École, l'apprentissage des savoirs scientifiques et techniques se réalise d'abord dans le cadre scolaire de la maternelle à l'université. Les obstacles qui contrarient la transmission des savoirs scientifiques à l'École sont de quatre ordres. Le premier renvoie aux conditions matérielles d'exercice de l'enseignement, le second au contenu des programmes, le troisième à la formation des enseignants et le quatrième à la place des sciences et techniques dans l'orientation et les parcours des jeunes.

La FSU, avec d'autres dans cette assemblée, a eu souvent l'occasion de déplorer les effets des suppressions de postes et son corolaire les réductions d'heures d'enseignement. Sait-on, par exemple, qu'au collège la réduction d'horaire en mathématiques correspond à une année pleine d'enseignement en moins de cette discipline au regard de la norme du début des années 80. Les autres disciplines scientifiques et technologiques ont subi des sorts proches. Par ailleurs, la diminution des travaux en petits groupes rend très difficile, par exemple, d'expérimenter en sciences expérimentales. Chacun comprend bien, aussi, que la suppression de la formation professionnelle des enseignants n'aide pas à ce que nos jeunes collègues s'approprient la didactique de leur discipline.

S'il est impossible de faire l'impasse sur ces réalités, la question des contenus des programmes et des pratiques pédagogiques est, aussi, posée. L'insuffisance de l'histoire des sciences et de l'épistémologie dans les programmes d'enseignement est une grande faiblesse de notre système éducatif. Il y aurait pourtant là de quoi accroître l'intérêt pour les sciences tout en permettant de croiser les regards avec d'autres disciplines tant les enjeux scientifiques sont encadrés dans les rapports sociaux, économiques et culturels : c'est d'ailleurs ce que montre très bien cette étude de la section prospective.

Pour la FSU, les contenus et les pratiques doivent, à tous les niveaux, permettre à chaque élève de construire une appréhension globale du monde qui l'entoure et des controverses qui le traversent. Il doit développer ses connaissances, son esprit critique et son pouvoir d'agir. Quand au lycée arrive l'heure de la diversification, les programmes doivent être construits en cohérence au sein de chaque série afin de permettre des travaux interdisciplinaires. La culture scientifique et technique étant une composante de ce que nous appelons la « culture commune », elle doit être présente dans tous les parcours empruntés même si elle doit être spécifique, bien entendu, à chaque profil de formation choisi, c'est pourquoi la FSU n'est pas d'accord avec l'idée de réduire à la portion congrue l'enseignement scientifique dans la voie littéraire. A l'inverse, nous militons pour un enseignement de philosophie dans les formations

professionnelles et technologiques. Nous sommes, d'autre part scandalisés, par la suppression de l'enseignement d'histoire géographie en terminale scientifique comme si un scientifique n'avait pas besoin de formation citoyenne !

Ce n'est pas seulement parce qu'elle est un support de coupes budgétaires que la FSU combat l'actuelle réforme des lycées c'est, aussi, parce qu'en terme de contenu elle tourne le dos, par exemple, à la nécessaire réflexion pour l'intégration des savoirs scientifiques techniques dans des voies et des séries différenciées.

Concernant la recherche, la FSU approuve totalement la préconisation d'introduire plus de diversité. Il est vrai que « les recherches « appliquées » l'emportent sur les recherches « fondamentales », les recherches hautement technologiques sur les recherches moins technologiques, les recherches liées à certains secteurs industriels/ du marché sur les recherches non gérées par le marché...Or la diversité dans la recherche et l'innovation est indispensable pour trouver les meilleures options pour résoudre les défis auxquels sont confrontés les sociétés du 21ème siècle ».

La FSU forme le vœu que le conseil régional prenne vraiment bien compte cette préconisation de l'étude prospective dans l'élaboration de son schéma régional de l'enseignement supérieur.et de la recherche.

Notre intervention est, ici, centrée sur les enjeux liés à notre champ de responsabilité syndicale mais la FSU tient à souligner l'intérêt qu'elle porte à toutes les autres dimensions liées à l'appropriation sociales des sciences et des techniques évoquées dans cette étude. Etude qui, espérons-le, servira de levier à de nombreux débats citoyens.



INTERVENTION de M. Maryvonne GUIAVARC'H (Union régionale CFDT de la région Bretagne)

La CFDT souligne le grand intérêt de l'étude prospective qui nous est présentée.

Nous ne reprendrons évidemment pas les différents thèmes abordés (de façon souvent originale) dans cette étude à laquelle nous avons fortement contribué. Mais nous souhaitons mettre l'accent sur un point évoqué à plusieurs reprises dans le rapport.

Il est rappelé, au début de la partie sur les enseignements (p.237), en citant Mme Hélène Langevin-Jolliot, que « la culture scientifique et technique, aujourd'hui, est un objectif aussi nécessaire pour la démocratie que le fut l'alphabétisation il y a un peu plus d'un siècle », après avoir précisé que la culture scientifique et technique désigne « des connaissances et une certaine démarche scientifique, caractérisée par un apprentissage de l'esprit critique et du raisonnement ».

Et il s'agit bien dans cette étude de toutes les sciences, « dures » ou « molles ». Et, même si les exemples du rapport sont souvent empruntés aux sciences dures, cela concerne aussi l'ensemble des sciences sociales, qui s'intéressent à nos capacités à vivre ensemble dans la société.

A la CFDT, nous formons nos représentants à ces problématique et il serait très souhaitable, pour notre démocratie, que l'ensemble des citoyens ait une culture scientifique et technique dans le domaine des sciences sociales. Puisque nous faisons de la prospective, parions qu'il n'est pas utopique d'espérer que la formation tout au long de la vie remplace la désinformation à base de scoops médiatiques, pour que nos concitoyens soient en mesure d'appréhender le monde difficile dans lequel nous vivons.

DOSSIER DU CESER

ASSOCIATION DES CESER DE L'ATLANTIQUE SUR L'OSTREICULTURE : « QUEL AVENIR POUR LA FILIERE OSTREICOLE DANS LES REGIONS DE LA FACADE ATLANTIQUE ? »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL EN ENVIRONNEMENTAL DE
BRETAGNE**

SESSION DU 12 MARS 2012

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



SYNTHESE de l'auto-saisine
« Quel avenir pour la filière ostréicole
dans les régions de la façade atlantique française ? »

Rapporteurs : Mme Annick HERAULT (CESER Poitou-Charentes)
et M. Jean-Claude TESSIER (CESER Aquitaine)

L'ostréiculture est une activité emblématique des régions de la façade atlantique : base traditionnelle dans notre économie, elle est également un élément constitutif de notre richesse paysagère, culturelle et patrimoniale. Le secteur doit aujourd'hui faire face à de nombreux défis, aggravés depuis 2008 par un phénomène de mortalité des jeunes huîtres creuses.

Pour mieux comprendre ces enjeux, les CESER de l'Atlantique ont tout d'abord souhaité appréhender les caractéristiques, le poids socio-économique de l'ostréiculture, ainsi que le contexte dans lequel elle s'exerce.

L'analyse approfondie des défis auxquels la filière doit répondre pour assurer sa pérennité fait ensuite apparaître deux types d'enjeux. Les uns sont structurels : ils sont notamment liés à la dépendance de l'ostréiculture vis-à-vis de son environnement. Les autres sont conjoncturels : c'est le cas du phénomène de mortalité des jeunes huîtres creuses observé depuis 2008.

Dans ce contexte difficile, les réponses apportées sont de différents ordres. La communauté scientifique, les structures d'accompagnement technique et les interprofessions se consacrent à la compréhension, au suivi du phénomène et aux pistes de sortie de crise. L'Etat et les collectivités territoriales se mobilisent dans des plans de soutien pour compenser en partie les conséquences socio-économiques de la crise et permettre à la filière de travailler à la sortie de crise.

En formulant leurs préconisations, les CESER de l'Atlantique veulent se mobiliser pour la préservation d'une activité indispensable à l'équilibre économique, social et environnemental du littoral atlantique. Ils considèrent également que les observations et les propositions formulées dans ce document peuvent servir l'ensemble de l'activité conchylicole⁶, confrontée à des problématiques sinon identiques, du moins comparables à certains égards.

⁶ La conchyliculture désigne l'élevage des coquillages : l'ostréiculture (huîtres), la mytiliculture (moules), la vénériculture (palourdes), la cérastriculture (coques), la pectiniculture (coquilles Saint-Jacques et autres pectinidés) et l'halioticulture (ormeaux).

1- UNE FILIERE D'IMPORTANCE DANS LES REGIONS DE LA FAÇADE ATLANTIQUE

1.1- DE L'AMONT A L'AVAL, UNE FILIERE CARACTERISEE PAR LA DIVERSITE DE SES ACTEURS ET DE SES MODES DE PRODUCTION

La filière ostréicole fait intervenir une grande diversité d'acteurs, d'espaces, de modes de production et de commercialisation. Les transferts d'huîtres à différents stades d'élevage, qui ont lieu entre les bassins, en font une **activité par essence interrégionale**.

1.2- UNE FILIERE QUI PESE DANS LE PAYSAGE SOCIO-ECONOMIQUE EUROPEEN, NATIONAL ET REGIONAL

Au niveau mondial, l'ostréiculture française occupe la 4^{ème} place derrière la Chine, le Japon et la Corée. Elle représente d'ailleurs **90% de la production européenne**. En 2009, les huîtres constituaient, avec 97 720 tonnes et une valeur de 344,8 millions d'euros, la première production aquacole française. Les régions atlantiques représentaient à elles seules, 83% du tonnage (80 743 tonnes), et 87% de la valeur (298,8 millions d'euros), de ces ventes d'huîtres pour la consommation.

Sur le plan des emplois, la filière conchylicole française dans son ensemble, représente, en 2009, 17 824 emplois directs (soit 9 551 Equivalents Temps Plein) répartis au sein de 2 952 entreprises. Parmi ces emplois, l'ostréiculture occupe un poids important : selon le Comité National Conchylicole, elle représenterait **11 000 emplois directs**.

L'ostréiculture est en outre une production marquée par une très forte **saisonnalité** de la consommation et donc de la commercialisation. Cela se traduit dans les entreprises par un recours important aux emplois saisonniers pendant les périodes de fêtes et explique en partie le rapport de moitié entre le nombre d'emplois et le nombre d'Equivalents Temps Plein.

Quant à la nature des entreprises conchylicoles, sur les 2 952 recensées en 2009, 70% d'entre elles sont des **petites entreprises individuelles et familiales**.

La production ostréicole française est avant tout consommée par le **marché intérieur**. Invitée d'honneur des tables de fêtes dans tout le pays, l'huître appartient à notre patrimoine gastronomique. Les français sont les premiers consommateurs au monde d'huîtres à l'état frais, avec 2 kg par an et par habitant.

Concernant les **modes de distribution**, la vente directe concernerait en 2010 35,4% des volumes, un peu moins en valeur, tandis que les circuits de distribution classiques (Grandes et Moyennes Surfaces et poissonneries) représenteraient 62,5% des ventes, un peu plus en valeur. Il faut néanmoins noter d'importantes disparités entre bassins : la vente directe peut atteindre jusqu'à 70% des volumes commercialisés en Pays de la Loire, alors qu'en Bretagne une forte proportion de la marchandise est vendue en gros.

Les huîtres font également l'objet d'**échanges commerciaux** avec les pays étrangers : en 2009, 5 400 tonnes d'huîtres ont été importées, principalement en provenance d'Irlande et 9 900 tonnes ont été exportées, principalement vers l'Italie.

1.3- UNE ACTIVITE CONSTITUTIVE DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES MARITIMES, VECTEUR D'IMAGE POUR LES TERRITOIRES

Au-delà de ce poids socio-économique, l'ostréiculture représente un enjeu majeur pour la préservation du patrimoine maritime français, à la fois comme élément de notre gastronomie, de nos traditions culturelles et des savoir-faire associés, mais aussi comme activité constitutive des paysages littoraux de la façade atlantique.

Les initiatives collectives de valorisation de la qualité des produits sont également un vecteur d'image pour les territoires.

1.4- UN SECTEUR BENEFICIAIRE D'UNE REPRESENTATION PROFESSIONNELLE REGIONALE, NATIONALE ET EUROPEENNE, D'UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DEVELOPPE EN REGION, ET D'UN INVESTISSEMENT IMPORTANT DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

Le secteur bénéficie enfin d'une **représentation professionnelle** déclinée aux niveaux régional, national et européen.

Des structures locales d'**appui technique** et d'interface entre les professionnels et la recherche scientifique se sont développées à partir des années 1980 : sur la façade atlantique, cela s'est fait au niveau régional en Poitou-Charentes et Pays de la Loire. L'implication des Conseils régionaux et généraux a été décisive dans leur fondation. Leur engagement demeure très important, tant en termes financiers qu'en termes de définition des orientations stratégiques. Deux centres similaires sont en projet en Bretagne et en Aquitaine.

Le **dispositif public de recherche** dans le domaine de la conchyliculture est important : l'effort de R&D de l'Ifremer seul serait de l'ordre de 3% du chiffre d'affaires de la filière. Outre son importance quantitative, ce dispositif est de qualité et reconnu comme tel au niveau international. La façade atlantique dispose enfin d'opérateurs majeurs et bien répartis géographiquement.

Malgré ces atouts, la filière ostréicole doit pourtant faire face actuellement à de nombreux défis, tant structurels que conjoncturels.

2- UNE FILIERE CONFRONTEE A DE NOMBREUX DEFIS

2.1- UNE ACTIVITE S'EXERÇANT DANS UN CADRE REGLEMENTAIRE COMPLEXE

L'essentiel du **contexte réglementaire** dans lequel s'exerce l'ostréiculture tient à sa position d'interface entre terre et mer et aux exigences de protection des consommateurs vis-à-vis d'un produit consommé cru et vivant.

Elle exploite ainsi jusqu'à 4 espaces de travail différents : l'estran, l'établissement, le marais et la haute mer. Elle s'exerce donc en partie sur le **Domaine Public Maritime**, et bénéficie pour cela d'autorisations liées à des zones délimitées, les concessions marines qui sont attribuées à un exploitant pour une durée déterminée, un type précis d'élevage et une production spécifique et qui permettent l'installation d'ouvrages temporaires.

Les productions sont également soumises à une **réglementation sanitaire**, qui impose notamment un classement des zones de production, qui est fixé par arrêté préfectoral sur la base de critères microbiologiques et chimiques. En définissant le type de traitement appliqué aux coquillages avant leur commercialisation, ce classement sanitaire a une incidence socio-économique directe et forte sur les entreprises qui doivent investir dans des structures de purification très coûteuses.

L'activité est également soumise à de nombreuses autres obligations, qui ne lui sont pas dédiées mais s'appliquent à l'ostréiculture comme aux autres usages de l'espace littoral.

2.2- UNE ACTIVITE TRES DEPENDANTE DE SON ENVIRONNEMENT, TANT EN QUALITE QU'EN QUANTITE, MAIS EGALEMENT SENTINELLE DE CET ENVIRONNEMENT

La **qualité des eaux** côtières est une composante incontournable de la production ostréicole. Celle des eaux continentales, se trouvant par exemple dans les claires, est tout aussi décisive pour l'élevage et l'affinage. Les atteintes à cette qualité peuvent être à la fois **marines et terrestres**, provenant alors du bassin versant. Elles impliquent donc la responsabilité d'une multitude d'acteurs, d'activités et d'usages (agriculture, urbanisation, industrie, etc.). L'eutrophisation, les pollutions microbiologiques et chimiques constituent autant de menaces pour l'ostréiculture.

La **quantité d'eau** disponible, notamment d'eau douce, est tout aussi importante pour l'activité, que ce soit sur l'estran ou dans les claires : les apports doivent être le plus continus possible tout au long de l'année.

L'**accès à l'espace** est un autre enjeu majeur : l'occupation du littoral par l'ostréiculture s'inscrit dans un double conflit d'usages, en mer comme à terre. En mer, le partage de l'espace avec la pêche (tant professionnelle que récréative), et surtout la navigation (notamment de plaisance) n'est pas aisé. A terre, les enjeux sont considérables, particulièrement vis-à-vis de la pression foncière et touristique sur le domaine privé.

L'ostréiculture est enfin une **activité sentinelle de l'environnement côtier**. Indicateur de la bonne qualité des eaux littorales, intégrateur des atteintes aux écosystèmes, elle participe également au maintien de l'équilibre écologique.

Une grande part des défis auxquels est confrontée l'ostréiculture concerne l'ensemble de la filière conchylicole : les enjeux de qualité sanitaire et environnementale, et d'accès à l'espace sont partagés par les autres productions, tout aussi dépendantes des milieux naturels. Mais l'ostréiculture doit de surcroît faire face à un défi conjoncturel spécifique, lié au phénomène de mortalité des jeunes huîtres creuses observé depuis 2008.

2.3- UNE CRISE MAJEURE LIEE AU PHENOMENE DE MORTALITE DES JEUNES HUITRES CREUSES

Les maladies infectieuses ne sont pas récentes en ostréiculture : elles étaient déjà à l'origine de la disparition de l'huître plate puis de l'huître creuse portugaise. Concernant *Crassostrea Gigas*, l'huître exploitée depuis les années 1970, les premiers pics de mortalité ont été observés de manière assez régulière sur la période 1992-2007. Une augmentation tendancielle de la mortalité a ainsi été révélée.

Le vocable de « surmortalité » est vraisemblablement apparu pour qualifier l'intensité exceptionnelle des **mortalités de 2008**. Les taux de mortalité sont compris entre 15 et 90%. Le phénomène concerne majoritairement les classes d'âge inférieur à 18 mois et survient au mois de mai, dès lors que la température de l'eau atteint un certain niveau. En 2011, ce phénomène s'est répété pour la **quatrième année consécutive**.

Ces mortalités font l'objet d'un suivi important et de recherches sur l'**explication du phénomène**. Le lien entre la mortalité et la présence de deux agents pathogènes (l'herpès virus OsHV-1 (microvar) et la bactérie *Vibriosplendidus*) a été établi. La cause est donc identifiée mais la question des mécanismes mis en œuvre reste entière. L'expression de ces pathogènes semble en effet multifactorielle.

Les mortalités affectent fortement les entreprises ostréicoles, leurs capacités de production et à terme les territoires accueillant cette activité. Les **conséquences socio-économiques** s'expriment à différentes échelles. Sur le plan macro-économique, la chute de production est compensée à court terme par une augmentation du prix de base. Ce mécanisme aura peut-être encore fonctionné en 2011, avec une hausse estimée entre 15 et 20%, mais le client fixera sans doute une limite à cette augmentation de prix. Sur le plan micro-économique, les risques s'échelonnent dans le temps. A court terme, les pertes de naissains affectent la marge des entreprises. A moyen terme, la main d'œuvre salariée (saisonniers puis permanents) et le maintien des investissements sont menacés. A long terme, l'Excédent Brut d'Exploitation est fragilisé via la chute des ventes et cela génère des risques forts de cessation d'activité et d'abandon des zones conchylocoles.

Les professionnels et la communauté scientifique recherchent enfin des **pistes de sortie de crise** selon deux grands axes : le traitement de ces mortalités et leur compensation. En matière de traitement, les deux seules voies possibles et explorées sont le développement des facteurs de résistance chez les huîtres (sélection génétique ou endurcissement) et la maîtrise de la contagion en travaillant sur les pratiques culturelles. Un approvisionnement accru en juvéniles permet aux ostréiculteurs de compenser à court terme les mortalités, soit par un recours aux produits d'écloserie, soit en augmentant les capacités de captage naturel.

Au-delà de ces solutions mises en œuvre pour maintenir l'activité de production ostréicole face à la mortalité des jeunes huîtres, les professionnels étudient, en

lien avec les centres techniques, les perspectives de diversification qui pourraient être explorées à moyen terme, tant sur le plan des productions que des activités.

3- UN SECTEUR SOUTENU PAR L'EUROPE, L'ETAT ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Grâce aux différentes pistes décrites précédemment, les professionnels espèrent sortir de la crise au mieux en 2014-2015. Les travaux de sélection demandent en effet du temps, et les cycles d'élevage s'inscrivent sur plusieurs années. Pour aider le secteur à faire face à cette période transitoire, et plus largement aux multiples défis identifiés plus haut, les différents niveaux d'actions européen, français et local se sont mobilisés.

Au niveau **communautaire**, le Fonds Européen pour la Pêche (FEP) est mobilisé par plusieurs acteurs intervenant en cofinancement (Régions, Départements, etc.), et permet de soutenir les investissements productifs et de modernisation des entreprises et les actions collectives. Des moyens sont également confiés à des groupes d'actions locaux, rassemblant les acteurs locaux autour de stratégies multisectorielles basées sur les potentialités propres des territoires.

Au niveau **national**, un Plan de soutien à l'ostréiculture 2010/2012 a été mis en place et a donné lieu à plusieurs mesures concrètes pour pallier les conséquences économiques de la crise. Des « Assises de la conchyliculture » ont également eu lieu en juin 2010 : les débats ont permis de faire émerger une cinquantaine de propositions.

Au-delà des dispositifs « classiques » de soutien à la filière, les **collectivités territoriales** (Régions et Départements) ont mis en œuvre des actions spécifiques pour permettre aux entreprises de surmonter les conséquences socio-économiques de la mortalité, et à la filière de travailler à la sortie de crise. Outre leurs plans d'actions spécifiques, les Régions collaborent également au niveau interrégional via deux dispositifs : le groupe de travail de l'Association des Régions de France et l'Association du Grand Littoral Atlantique.

Cet état des lieux du poids socio-économique et patrimonial, de l'ancrage territorial et des enjeux de l'ostréiculture sur la façade atlantique permet de dresser un bilan des atouts et faiblesses de la filière, ainsi que des opportunités et menaces qui font partie de ses perspectives. Dans ce contexte fait d'incertitudes sur la capacité de la profession à surmonter des enjeux tant structurels que conjoncturels, comment pérenniser cette filière indispensable à l'équilibre économique, social et environnemental du littoral atlantique ?

4- LES PRECONISATIONS DES CESER DE L'ATLANTIQUE

Les professionnels ont depuis longtemps manifesté leurs inquiétudes face à l'ensemble des enjeux auxquels l'ostréiculture doit répondre. Forts de leur capacité d'adaptation et du soutien des pouvoirs publics, ils ont à de nombreuses

reprises su mobiliser les ressources et partenariats nécessaires pour tenter d’y répondre. Mais l’amplification de certaines problématiques et la vulnérabilité particulière de la filière dans le contexte de crise imposent une prise de conscience collective et la recherche de solutions globales, pérennes et partagées.

4.1- PERENNISER LE POTENTIEL DU SECTEUR FACE A LA CRISE

4.1.a. A court terme, préserver le potentiel productif dans le temps

La préservation de l’outil de production constitue un impératif à court terme. Il s’agit d’éviter notamment le risque, plus ou moins prégnant selon les bassins de production, d’abandon et de démembrement des exploitations qui pourrait résulter de la crise.

Il faut tout d’abord maintenir un accès au foncier, en termes de concessions sur le domaine public maritime et surtout d’espaces à terre (sur le domaine privé) pour les établissements confrontés au développement de l’urbanisation sur le littoral. La protection des espaces ostréicoles dans les documents de planification, par le biais de zones réservées, doit donc être renforcée : les collectivités locales ont à cet égard un grand rôle à jouer, mais en sont sans doute insuffisamment informées et conscientes.

Mais, il ne s’agit pas seulement de maintenir un accès au foncier, la **productivité des concessions ostréicoles** doit également être maintenue.

Pour ce qui est des concessions exploitées, les Schémas des Structures élaborés conjointement par la profession et l’Administration permettent de réguler l’exploitation des bassins conchylicoles en définissant des conditions d’élevage (notamment les densités) compatibles avec les capacités trophiques du milieu, et d’éviter ainsi la surexploitation des ressources. Plusieurs Schémas des Structures sont en cours de révision, et des Schémas régionaux de développement de l’aquaculture marine (prévus par la loi de modernisation de l’agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010) sont en cours d’élaboration sur toute la façade : il faut donc saisir ces opportunités pour veiller au maintien de la productivité des concessions ostréicoles.

Pour ce qui est des surfaces potentiellement abandonnées ou inexploitées dans le contexte de crise, il s’agit d’accompagner les ostréiculteurs dans l’entretien des concessions. La participation des collectivités au financement du nettoyage du Domaine Public Maritime, comme c’est déjà le cas sur le bassin d’Arcachon et de Marennes-Oléron, pourrait donc être généralisée sur l’ensemble de la façade.

Enfin, préserver le potentiel productif de la filière dans le temps passe aussi par le **maintien des emplois et des entreprises**.

Les mesures déployées aux niveaux national, régional et local semblent adaptées pour soutenir les entreprises pendant la période de crise. L’enjeu est de maintenir ce niveau d’aide en 2012.

Pour pérenniser les emplois existants face à la conjoncture, les bonnes initiatives conduites dans les Régions sont à mutualiser.

L’instauration d’une structure de dialogue social au niveau départemental ou à celui du bassin de production pourrait également permettre de mieux prendre en

compte les attentes et les besoins des salariés, notamment en matière de formation et de reclassement. La circulation de l'information sur les outils à la disposition des salariés comme des employeurs, pour limiter les impacts de la crise, pourrait également s'en trouver améliorée.

L'étude des perspectives de diversification, tant sur le plan des produits que des activités, doit être poursuivie.

4.1.b. A moyen terme, assurer l'approvisionnement en jeunes huîtres

L'approvisionnement de la filière en jeunes huîtres certifiées indemnes de pathogènes et sélectionnées pour leur résistance est primordial pour assurer sa pérennité dans le contexte de crise de mortalité.

Deux approches sont actuellement en développement, et doivent être poursuivies et soutenues : le réensemencement des gisements sauvages pour un captage naturel ultérieur, et la production d'animaux sélectionnés pour élevage direct.

Les CESER invitent les Régions de la façade atlantique à **prolonger leur engagement** en s'impliquant de manière significative dans la mise en œuvre de ces programmes.

4.1.c. A long terme, consolider le secteur

Au-delà de ces actions de soutien à court et moyen termes, il importe également de consolider le secteur à long terme et donc d'encourager des pratiques culturelles durables.

La crise a été un révélateur de la nécessité pour la profession d'évoluer **vers plus d'assurance qualité et de transparence dans les flux d'huîtres**.

Il semble également nécessaire de mener des recherches supplémentaires sur les **conséquences de ces transferts**, tant du point de vue des risques de propagation d'agents pathogènes, que de la fragilisation des huîtres sur le plan physiologique.

Du point de vue du naissain, la traçabilité est particulièrement délicate car il s'agit de milliards d'individus. Des outils moléculaires existent pourtant, et pourraient être utilisés. Il faut donc **encourager la mise en place d'un dispositif de traçabilité et de contrôle du naissain**, en provenance à la fois du captage naturel et des écloseseries.

Par ailleurs, la production ostréicole est par nature exposée à de multiples risques, et notamment aux aléas naturels. Il est donc nécessaire de **travailler à la construction et à la mutualisation d'outils de gestion du risque**.

Une dynamique générale plus coopérative devrait également permettre de consolider le secteur. La **mutualisation de ressources matérielles et humaines** pourrait notamment s'avérer bénéfique.

Dans l'avenir, la capacité d'adaptation de la profession et la poursuite des recherches scientifiques feront sans doute émerger de nouvelles pratiques d'élevage et d'autres innovations technologiques, susceptibles d'optimiser ou de

modifier les schémas de production. Il importera **d'évaluer et d'anticiper les impacts potentiels de ces évolutions sur la filière** avant de les généraliser.

Enfin, la consolidation du secteur suppose de **disposer d'une structuration et d'une représentation de la filière** à la hauteur des enjeux.

4.2- MIEUX COORDONNER LA RECHERCHE ET L'APPUI TECHNIQUE POUR REpondre AUX BESOINS DE LA FILIERE

4.2.a. Ajuster l'effort de recherche

Les CESER de l'Atlantique encouragent les acteurs concernés à :

- **construire une méthode de dialogue** basée sur l'appropriation d'un vocabulaire commun et la connaissance partagée des schémas de développement de la filière, des savoirs scientifiques acquis et en cours d'acquisition, des savoirs empiriques, et des attendus des programmes de recherche et de leur impact sur le développement de la filière ;
- mieux **anticiper et évaluer les impacts potentiels de la modification des pratiques d'élevage**, du transfert des résultats de la recherche et de la mise en œuvre d'innovations technologiques sur le développement de la filière à moyen et long terme.

Pour mener à bien ces deux ambitions, une mobilisation plus forte des **sciences humaines économiques et sociales** semble nécessaire.

Des initiatives locales de **diffusion des résultats de la recherche** et du suivi de crise pourraient également être mutualisées.

Enfin, le **développement de projets de recherche construits et mis en œuvre en commun** entre scientifiques et professionnels doit permettre une meilleure appropriation des résultats par les professionnels et une meilleure compréhension mutuelle entre les deux communautés.

4.2.b. Conforter l'appui technique

Les CESER de l'Atlantique approuvent le **développement des centres techniques régionaux sur l'ensemble de la façade** pour assurer l'interface entre les professionnels et la recherche scientifique, à condition qu'ils répondent aux besoins de la filière, que la filière participe à leur gestion (comme c'est déjà le cas dans les centres existants) et se les approprie.

Les ressources de ces structures dépendant de subventions votées annuellement, ou bien encore d'appels d'offres, elles manquent pourtant de visibilité financière à moyen et long terme, alors même que nombre de leurs actions doivent s'inscrire dans la continuité pour être efficaces. Pour y pallier, les Régions pourraient s'engager de manière plus pérenne auprès des centres techniques en assurant leurs ressources sur la base de **conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens**.

Enfin, la **mise en réseau** de ces centres techniques, en cours de formalisation, devra être poursuivie.

4.3- REpondre aux enjeux environnementaux et sanitaires

4.3.a. Assurer l’approvisionnement qualitatif et quantitatif en eau douce des concessions et claires ostréicoles

L’amélioration de la qualité des eaux côtières pour la commercialisation de produits sains est une problématique majeure qui est fortement liée aux bassins versants. Ces derniers supportant une multitude d’activités et d’usages (agriculture, urbanisation, industrie, ...), ils ont une incidence directe sur la qualité des eaux littorales. Il faut donc encourager une meilleure **prise en compte des enjeux ostréicoles** dans les démarches de gestion intégrée de la ressource en eau à l’échelle des bassins versants.

Au-delà de ces cadres formalisés, il convient d’identifier les bonnes pratiques à mettre en œuvre par chaque profession exerçant sur le littoral et le rétro-littoral, notamment la conchyliculture et l’agriculture, et de **faciliter la concertation et le travail en réseau à l’échelle locale**.

La **responsabilité des collectivités littorales et rétro-littorales** est également engagée dans la reconquête de la qualité de l’eau, notamment par la **planification de l’assainissement**.

Outre la nécessaire prévention (réduction des pollutions à la source), la **préservation, et si nécessaire la restauration, des zones humides** constitue un enjeu majeur. En effet, elles jouent vis-à-vis de la ressource en eau un double rôle de filtre sur le plan qualitatif (fonctions épuratrices) et quantitatif (fonctions tampon). La **maîtrise de l’artificialisation et de l’imperméabilisation croissantes des sols** concourt plus généralement à ce dernier objectif de régulation des apports d’eau douce.

4.3.b. Garantir l’accès à l’espace sur le littoral et rechercher la complémentarité avec d’autres activités et usages

La préservation des espaces ostréicoles dans les documents de planification a été soulignée comme une nécessité pour pérenniser le potentiel du secteur face à la crise. Au-delà du défi conjoncturel, la prise en compte de l’ostréiculture dans ces démarches de planification est un enjeu permanent face à la pression foncière qui s’exerce sur le littoral. Il convient donc d’**achever la généralisation de ces outils de planification à l’ensemble des bassins**, et de favoriser dans ce cadre une **meilleure prise en compte de l’ostréiculture**.

L’enjeu est également d’**articuler l’ensemble des outils disponibles** en matière d’aménagement, de gestion et de planification territoriale ou stratégique. L’Etat et les collectivités territoriales doivent être garants de cette cohérence.

Les CESER de l’Atlantique soulignent également l’importance d’**associer les professionnels à la construction, au suivi, et à l’évaluation** de ces

démarches, et d'élargir ainsi la simple consultation en fin de procédure qui prévaut encore trop souvent.

Plus globalement, il s'agirait, au sein d'un projet intégré de développement territorial, de rechercher la complémentarité entre les activités et usages s'exerçant sur le littoral. A cet égard, la **mobilisation d'instances de concertation locales** autour de la répartition cohérente des espaces côtiers permettrait de prévenir les conflits d'usages.

4.4- AMELIORER LA VISIBILITE DE LA FILIERE

4.4.a. Un préalable indispensable : mieux connaître la structure socio-économique et spatiale de la filière

Pour mesurer précisément l'évolution socio-économique de la filière, et notamment les conséquences de la crise de mortalité, et évaluer l'impact des différentes mesures de soutien, il semble indispensable d'**améliorer le suivi statistique de la filière au niveau national** pour disposer, de manière réactive, de données précises sur l'ostréiculture caractérisant les paramètres de production, de structure des entreprises, du marché des concessions et d'emploi.

Pour pallier la connaissance fragmentaire de la filière, plusieurs initiatives ont déjà vu le jour au niveau régional. Ces différentes démarches, largement soutenues par les collectivités territoriales, et notamment les Régions, devraient être harmonisées du point de vue des données collectées et des méthodologies employées, et systématisées pour celles qui n'ont été conçues que comme ponctuelles. Cela permettrait de **constituer un outil interrégional pérenne de suivi** ostréicole.

Au-delà de l'engagement déjà acquis des structures professionnelles, l'enjeu est d'obtenir une **participation proactive de l'ensemble des professionnels** aux différentes enquêtes.

4.4.b. Valoriser les services sociétaux et écosystémiques rendus par le secteur

L'ostréiculture joue un rôle majeur, tant en termes d'aménagement du territoire, qu'en termes d'équilibre écologique. Ces services écosystémiques et sociétaux sont méconnus, tant par les acteurs locaux que par le grand public. Les CESER de l'Atlantique incitent donc la profession à **mettre en œuvre une politique d'information et de diffusion** sur le rôle incontournable que joue la filière dans l'équilibre économique, social et environnemental du littoral atlantique.

Une fois la **notion d'intérêt territorial local** démontrée, il faut donner aux acteurs (élus et services des collectivités territoriales, services de l'Etat, structures animatrices de démarches d'aménagement ou de gestion) des clés pratiques pour une meilleure prise en compte de l'activité ostréicole dans leurs démarches.

D'un point de vue plus quantitatif, des travaux de recherche supplémentaires sont nécessaires pour **mieux évaluer la valeur économique des services écosystémiques** rendus par l'ostréiculture.

4.4.c. Valoriser les métiers et les savoir-faire

La filière ostréicole est confrontée à des difficultés de renouvellement des populations exploitantes et de transmission des entreprises, qui s'amplifient dans le contexte de la crise de mortalité. Il faut donc s'attacher à **renforcer l'attractivité des métiers et des formations**.

A cet égard, il serait pertinent de développer des **outils mutualisés de promotion** des métiers à l'échelle interrégionale.

Les spécificités de l'activité ostréicole doivent être mieux prises en compte pour **adapter les dispositifs génériques de formation continue aux besoins de la filière**.

Au-delà de la valorisation des métiers, l'attractivité du secteur passe également par la **réduction des freins à l'installation** et à la transmission des exploitations.

4.4.d. Améliorer la connaissance des produits par les consommateurs et les valoriser auprès de nouveaux publics

L'amélioration de la visibilité de la filière passe par la valorisation des services rendus, par la promotion des métiers, mais également par **une meilleure pédagogie du produit** vis-à-vis des consommateurs habitués ou potentiels. En effet, le risque d'une perte de marchés consécutive à la crise n'est pas négligeable et s'ajoute à la tendance générale de perte d'habitudes de consommation.

Face au développement des **signes de qualité**, soutenus par les collectivités locales, il importe de bien **évaluer les coûts et bénéfices** de ces démarches.

4.4.e. Améliorer la représentation de la profession

Enfin, pour améliorer la visibilité de la filière, une meilleure représentation de la profession est souhaitable. La défense des intérêts ostréicoles passe en effet par une meilleure prise en considération de cette activité dans les politiques publiques d'aménagement et de gestion de la frange littorale. Une représentation doit ainsi être assurée dans les comités de pilotage des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, des sites Natura 2000, dans les instances d'élaboration des documents d'urbanisme, etc. Cela suppose pour les structures professionnelles de disposer de moyens humains suffisants.

4.5- COORDONNER LES INTERVENTIONS ENTRE LES COLLECTIVITES LOCALES ET EN LEUR SEIN

Les collectivités territoriales sont fortement engagées dans le soutien de la filière ostréicole. Elles mobilisent pour cela différentes politiques et différents niveaux d'intervention. Il importe donc de coordonner ces différentes actions, tant entre les collectivités qu'en leur sein.

4.5.a. Coordonner les interventions au sein d'une même collectivité

Si le principal soutien à la filière s'inscrit au titre du développement économique du secteur, bien d'autres politiques participent au soutien de la filière : la recherche et l'enseignement supérieur, la formation initiale et continue, l'aménagement du territoire, l'environnement, etc. Les CESER de l'Atlantique encouragent donc les collectivités, et notamment les Régions, à rechercher **plus de transversalité dans leurs politiques d'accompagnement de la filière**, en coordonnant l'ensemble des mesures possibles au-delà du développement économique.

4.5.b. Renforcer la coopération entre collectivités de même niveau

Les CESER de l'Atlantique se félicitent des collaborations interrégionales qui ont lieu dans le cadre de l'AGLIA et de l'ARF, qui permettent notamment de mutualiser les expériences et de développer des approches communes. Ils encouragent les Régions à poursuivre dans cette voie en recherchant **plus de convergence entre les dispositifs** d'aide régionaux, afin de ne pas créer de déséquilibres concurrentiels trop importants entre bassins de production. A l'échelle infrarégionale, les échanges semblent moins importants, mais il semble tout aussi pertinent de les développer.

4.5.c. Coordonner les interventions entre les différents niveaux de collectivités

Les principaux niveaux de collectivités intervenant auprès de la filière ostréicole sont les Départements et les Régions. Une bonne coordination des actions semble s'être instaurée, cela se traduisant notamment par l'importance des cofinancements. Pourtant, il serait pertinent de **formaliser la répartition des compétences entre collectivités**, afin de gagner en lisibilité vis-à-vis des professionnels.

La problématique ostréicole pose plus largement la question des conflits d'usage sur le littoral et met en jeu la complexité des relations entre populations, activités et territoires en zone côtière. Ce sera l'objet de la prochaine contribution commune des CESER de l'Atlantique. Il s'agira d'identifier les différents enjeux (démographique, spatial, économique, environnemental) résultant de l'attractivité des régions atlantiques. Des préconisations pourront alors être formulées pour une meilleure prise en compte et anticipation de ces enjeux à l'échelle des régions.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**



INTERVENTION de M. Alain LE MENN (CFDT Bretagne)

Rapport sur la filière conchylicole

La CFDT salue la qualité de ce rapport qui constitue une première pour nos assemblées. Il témoigne de l'efficacité de la coopération interrégionale qui a permis dans un délai contraint d'aller au fond d'un sujet socioéconomique et scientifique complexe.

Dès l'émergence des problèmes d'emploi liés à la crise conchylicole en Bretagne sud, la CFDT a mandaté son chargé de mission sur la crise pour le Morbihan auprès des salariés de la filière afin de les informer de leurs droits en termes de chômage et de formation professionnelle. L'action de la CFDT en direction des organisations professionnelles ostréicoles, des services de l'Etat et du Conseil régional a permis de mettre en œuvre des actions de formation pendant les périodes de chômage partiel et en vue de la reconversion des salariés de ce secteur. Nous ne sommes pas étrangers au fait que l'exemple de la Région Bretagne soit mis en exergue dans ce rapport.

L'engagement des acteurs publics n'est rien si les effets de leurs décisions ne se font pas sentir sur le terrain.

C'est le cas des salariés de la filière ostréicole qui n'ont pas vu grand chose se passer pendant huit mois. Il a donc fallu que la CFDT relance début février la coordination bretonne conchylicole pour qu'une expérimentation soit faite au niveau de quelques exploitations. L'enjeu est d'abord d'engager une GPEC pour les salariés de la filière et également de rapprocher les besoins des entreprises conchylicoles de ceux des exploitations maraîchères. Cette étape n'a encore pas abouti à ce jour.

Cela démontre, n'en déplaise aux pourfendeurs des corps intermédiaires et des syndicats, que les décisions sociales les plus volontaristes qui soient ne s'appliquent jamais spontanément sans l'intervention des acteurs de terrain et le dialogue social.

Cette crise sera longue, plusieurs années. L'objectif premier de la CFDT est que les salariés passent ce cap en conservant leurs revenus et leurs compétences.. Il importe tout autant pour les professionnels et les élus des territoires que soient préservées les compétences et les outils nécessaires au redémarrage de l'activité.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

**«BUDGET PRIMITIF 2012 : POLITIQUE
TRANSVERSALE SUR LA STRATEGIE MARITIME »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 12 MARS 2012

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de mars 2012

Commission « Développement économique et recherche »

Rapporteur au nom de la Commission : M. François LE FOLL

STRATEGIE MARITIME

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce rapport sur les estimations budgétaires consacrées à la mer et au littoral est en réalité un document d'information car il s'agit de financements déjà votés.

Il ne fait donc pas l'objet d'un vote au Conseil régional et ne justifie qu'un acte de notre assemblée du CESER.

La Bretagne dispose d'un précieux capital constitué par la mer et le littoral et le Président du Conseil régional met l'accent sur l'importance du domaine maritime dans notre région, mais signale la complexité d'évaluation de ces actions marines qui sont par définition transversales et n'entrent donc pas dans le schéma budgétaire institutionnel du Conseil régional défini par missions.

Vu la complexité, le document ne détaille donc pas les budgets action par action, mais se contente de les citer, un tableau récapitulatif mission par mission permettant de mesurer l'effort global en faveur du maritime à 80 millions d'euros et à 137 emplois en équivalent temps plein pour la mobilisation des ressources humaines.

Il y est aussi précisé que l'effort régional ne se limite pas aux actions budgétaires ou humaines, mais qu'une large part de l'action se concrétise par un lobbying politique efficace afin d'influer et améliorer l'action publique.

L'analyse des actions est présentée à travers sept objectifs :

- inventer l'avenir maritime et renforcer l'ambition maritime des bretons,
- inscrire les activités économiques maritimes et côtières dans une logique de développement durable,
- promouvoir la formation et les passerelles au profit de l'emploi maritime,

- maîtriser l'urbanisation, le foncier et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation, d'architecture et de circulation sur le littoral,
- améliorer la sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnementaux en zone côtière,
- garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime,
- affirmer la Bretagne en tant que région maritime européenne et ouverte aux pays en développement.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Ce document est intéressant et permet une vision d'ensemble des actions menées au travers des différentes missions et des financements correspondants. Toutefois il sera pertinent de se reporter aussi aux observations formulées et votées en session plénière du CESER, lors de l'examen du Budget primitif.

La prise en compte de l'importance de la mer et du littoral dans le développement économique et social de la région est une priorité.

Il y a là, à l'évidence, des possibilités de création de richesses et d'emplois (ou la pérennité de ceux qui existent) et nous nous félicitons des montants des budgets consacrés à ce domaine.

En effet, 80 millions d'euros sur un budget en 2011 de 1,176 milliards représentent 6,8 % du budget régional, ce qui peut être considéré comme conséquent surtout si l'on intègre à notre réflexion le fait que le domaine maritime est souvent de compétence de l'Etat, que de nombreuses collectivités locales s'y investissent également et que l'Europe y contribue aussi.

Sans doute serait il intéressant et instructif de compléter un jour ce document par une analyse globale sur toute la région et après consolidation de tous ces financements.

Concernant les ressources humaines et les 137 emplois à temps plein annoncés, il nous faut préciser qu'après vérification et rectification du Conseil régional, ils sont en réalité 127 et se répartissent en 66 emplois portuaires, 32 TOS pour la formation, 14 à la direction mer, et une estimation de 15 pour tous les autres services.

Ces nouveaux chiffres et surtout leur répartition détaillée permettent une lecture plus cohérente du document.

Le CESER souhaite toutefois formuler quelques remarques : nous concédons que l'exercice est difficile, mais l'absence de critères budgétaires pour chaque action ne permet pas de dégager les réelles priorités et de les hiérarchiser. Notons aussi que sur les pôles de compétitivité, le pôle Mer-Bretagne est effectivement au coeur des actions maritimes, mais le rapport ne mentionne pas les autres pôles (Images et réseaux ou Valorial) qui agissent également dans ce secteur. Images et réseaux par exemple y contribue par les projets opti-pêche ou transmissions maritimes.

En outre, le volet surveillance maritime est absent, alors que le Conseil régional contribue à la station d'observation satellitaire Vigisat et au GIS Bretagne télédétection avec leurs applications telles que la détection des pollutions, l'évolution du trait de côte ou la localisation des navires.

De plus, l'enseignement supérieur et la recherche sont des éléments essentiels du développement économique et social de la région. Or ils ne sont pas mentionnés en tant que tel dans le document.

En revanche, le CESER se félicite de trouver en bonne place et souvent cités, les programmes faisant une large place à l'avenir tels que, entre autres, les ports, les énergies marines, la formation.

Concernant le volet formation, il sera important que les lycées et les organisations de formations maritimes puissent apporter leur contribution à l'adaptation des formations à la nouvelle filière énergies marines renouvelables.

Le CESER souhaite que la création d'un futur campus maritime à Saint-Malo puisse contribuer à conforter la présence et l'avenir de l'Ecole Nationale de la Marine Marchande (ENMM).

Dans l'étude « Enseignement supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne » soumise à l'Assemblée du CESER lors de la session du 12 mars 2012, le CESER a pu souligner dans le cadre de ses préconisations, que la filière maritime est coupée en deux en Bretagne, entre les CAP et le bac pro et, dans le supérieur (et la recherche), une filière reconnue d'excellence. Elle considère par conséquent utile de réfléchir à l'évolution de cette filière pour permettre une reconnaissance d'équivalence des diplômes (BTS, voire enseignement supérieur). Avec le développement de la filière énergies marines, il y aura de plus en plus besoin de professionnels généralistes formés (ingénieurs notamment) avec des compétences ajoutées dans le secteur Mer, également en lien avec d'autres filières (sciences humaines et sociales...).

Enfin, le CESER souligne qu'il restera très attentif aux mises en œuvre du CPRDF et du Contrat d'objectif.

Dans le cadre de l'aide apportée aux acteurs de la voile sportive, le CESER ne peut qu'y être favorable et l'encourager.

Toutefois, dans le cadre du soutien apporté aux fêtes nautiques et maritimes (mission X), le milieu sportif dans son ensemble souhaiterait une plus grande diversité des bénéficiaires de ces aides (pas uniquement centrées sur les manifestations maritimes).

Concernant les ports, ce rapport permet d'offrir une vision globale de l'action menée par le Conseil régional en matière de développement des ports bretons. Le CESER se félicite de cette plus grande lisibilité par rapport au découpage par budget et par mission.

Les projets mentionnés dans ce rapport à l'instar du développement de la capacité de certains ports, l'accueil des énergies marines renouvelables ou encore la perspective de développer une autoroute de la mer depuis Brest sont autant de projets qui concourent au développement de transports efficaces au service des personnes et de l'économie. Il serait important d'envisager l'extension des ports de plaisance compte tenu de la demande actuelle et de l'évolution démographique de la Bretagne, tout en l'inscrivant dans un cadre de développement durable.

Par ailleurs, la reconquête de la qualité des eaux littorales et des espaces naturels côtiers est une condition indispensable au maintien en bon état des écosystèmes et des ressources qui en dépendent. Le CESER a bien anticipé tout l'intérêt de cet enjeu et plusieurs études ont déjà alerté les autorités régionales sur la nécessité d'un raisonnement global croisant de nombreuses politiques régionales. Depuis, le souci clairement exprimé par le Conseil régional de la déclinaison de l'action au plus près de toutes ses politiques, à commencer par sa politique territoriale et notamment la gestion intégrée des zones côtières, mais aussi ses politiques économique, agricole, environnementale, foncière, touristique, etc. nous semblent à même d'améliorer la situation.

De plus, la plus grande place donnée à l'expertise croisée avant l'action et aux bilans d'étape réguliers, souvent en collaboration avec l'Etat, constituent une évolution positive qu'il faut encourager.

Enfin l'exemplarité environnementale doit s'inscrire dans une démarche globale qui prend en compte les enjeux économiques et sociaux.

Les multiples pressions en zone littorale engendrent des conflits d'usages qui renforcent la nécessité d'associer l'ensemble des acteurs à l'élaboration et la mise en œuvre des projets.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Dont acte.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

**Abstentions : (2) MM. Alain THOMAS,
Daniel PIQUET-PELLORCE**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

**« DEVELOPPEMENT DU PORT DE BREST –
DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES ETUDES
RELATIVES AU PROJET »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 12 MARS 2012

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de mars 2012

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur au nom de la Commission : M. Youenn LE BOULC'H

**DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES ETUDES RELATIVES AU PROJET DE
DEVELOPPEMENT DU PORT DE BREST**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du projet de développement du port de Brest, des travaux vont être « menés et pilotés par la Région, avec ses deux concessionnaires sur le port : la CCI de Brest et le Syndicat Mixte Brest Iroise (concessionnaire du polder)... ». Afin de mener au mieux les études liées à ce projet (études d'impact, mission d'assistance géotechnique, mission d'assistance génie civil, mission de conseil pour le choix des assistants à Maître d'œuvre), le Président du Conseil régional sollicite une délégation de signature dans le cadre de « marchés d'étude et de fourniture de prestation de services dont les montants sont compris entre 1 et 3 M€ HT».

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER comprend la nécessité pour le Conseil régional de disposer d'études techniques préalables, mais aussi de pouvoir engager de nouvelles études, « non prévues à ce jour » qui pourraient émerger à la suite de la consultation publique concernant le projet.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Avis favorable.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

**«FRANCE ENERGIES MARINES – PROJET
D'INSTITUT D'EXCELLENCE POUR LES ENERGIES
DECARBONNEES (IEED) – ADOPTION DES
STATUTS DE L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION
ET ADHESION »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 12 MARS 2012

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de mars 2012

Commission « Développement économique et recherche »

Rapporteur au nom de la Commission : M. Guy JOURDEN

FRANCE ENERGIES MARINES

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les énergies marines renouvelables représentent un potentiel énergétique important pour l'avenir. Dès 2020, la France devrait disposer d'une puissance installée en éolien offshore de 6000 MW dont 1000 MW en Bretagne. Dans les prochaines décennies, ces nouvelles sources d'énergies vont fortement contribuer à l'augmentation de la part des énergies décarbonées et renouvelables dans la production d'électricité.

La Bretagne dispose d'un potentiel important et divers d'énergies marines (*vents marins, courants, houle, marée...*) et a de nombreux atouts pour développer une véritable filière scientifique, industrielle et énergétique dans ce domaine.

L'assemblée régionale s'est engagée dans le suivi et l'accompagnement de l'appel à projets nationaux, organisé par l'Etat dans le cadre du Grand Emprunt pour les Investissements d'Avenir, pour positionner France Energies Marines au titre des Instituts d'Excellence sur les Energies Décarbonées (IEED).

Cet institut articulera sa mission autour de 3 thèmes : le développement de la recherche, le développement et la coordination de sites d'essais (*dont Paimpol-Bréhat et Groix*) et un centre de ressources formation. Il est actuellement en voie de labellisation au titre du Grand Emprunt pour les Investissements d'Avenir.

Ce nouvel institut de recherche, à vocation internationale, associe 56 acteurs (consortium d'entreprises, organismes de recherche et d'enseignement supérieur, collectivités territoriales...)

Il devrait prendre, dans l'attente de la création d'un GIP, la forme juridique d'une association de préfiguration basée sur la technopole Brest Iroise à Plouzané.

Cette association de préfiguration aura notamment pour mission de :

- finaliser le projet scientifique de France Énergies Marines,
- poursuivre la définition et la mise en place des sites d'essais de France Énergies Marines,
- entreprendre de premières recherches partenariales,
- mettre en place le centre de ressources,
- définir et mettre en place les premières actions relatives à la formation,
- finaliser la négociation de l'appel à projets d'IEED,
- proposer aux futurs membres de France Énergies Marines les règles de gouvernance de la future structure porteuse, sur la base des principes définis dans les statuts joints à ce bordereau, ainsi que la forme et les statuts de cette future structure,
- faire réaliser, si besoin, des études complémentaires nécessaires à la mise en place de France Énergies Marines,
- préparer l'acte constitutif de France Énergies Marines,
- assurer l'interface entre les membres, l'État et l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

L'engagement de la collectivité régionale s'élèverait à 19,18 M€ sur 10 ans

Afin de matérialiser l'ancrage du Conseil régional de Bretagne dans ce projet d'envergure nationale pour faire des énergies marines une véritable filière scientifique, industrielle et énergétique pour la Bretagne et de concrétiser son engagement, le Président du Conseil régional propose :

- d'adopter les statuts de l'association de préfiguration de l'Institut d'Excellence des Énergies Décarbonées (IEED) France Énergies Marines ;
- d'autoriser à signer le formulaire d'adhésion à l'association ;
- d'autoriser le versement de la cotisation ;
- de désigner le représentant du Conseil régional de Bretagne.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Dans son étude de 2009 « *Des énergies marines en Bretagne, à nous de jouer !* », le CESER préconisait la création d'un groupement de recherche et d'expertise d'envergure internationale dans le domaine des énergies marines en prenant pour exemple l'Institut National de l'Energie Solaire (INES).

Il soulignait la nécessité de s'appuyer sur une R&D performante fédérant les forces des recherches nationales publiques et privées, capable d'innover dans les technologies, de valider des modèles économiques, d'assurer un transfert technologique vers les partenaires industriels, d'appréhender l'acceptabilité des projets en explorant un champ très large de disciplines (sciences et techniques, sciences humaines et sociales...).

Il proposait une structuration s'appuyant sur 4 plateformes : une plateforme R&D, une plateforme démonstration, une plateforme formation et information, une plateforme acceptabilité environnementale. Il est nécessaire de conserver ces quatre champs d'intervention.

L'Institut d'Excellence des Energies Décarbonées « France Energies Marines » correspond en grande partie aux attentes exprimées à l'époque, mais il y a désormais urgence à démarrer le processus.

Le CESER estime que l'une des clés du développement des énergies marines réside dans leur appropriation collective.

Or, la grande majorité des réflexions porte aujourd'hui sur le développement technologique et la construction d'un nouveau système productif.

Pourtant un grand nombre de disciplines entrent en jeu dans le montage de projets. Si ces disciplines sont moins porteuses, d'un point de vue médiatique, elles n'en sont pas moins indispensables.

Dans le cadre de l'IEED France Energies Marines, des axes transversaux de formation et de recherche pourraient être définis dans l'ensemble des domaines susceptibles d'apporter leur contribution au développement des énergies marines.

Il y a en particulier un champ d'expertise à développer et à valoriser dans le domaine des sciences de l'environnement et dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Il ne faudrait pas non plus négliger les Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC) et la question des Stations de Transfert d'Energie par Pompage (STEP marine).

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Un avis favorable est émis.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**



INTERVENTION de M. Jean-Edmond COATRIEUX (Comité régional CGT de la région Bretagne)

L'idée de la création d'un groupement de recherche et d'expertise d'envergure internationale dans le domaine des énergies marines sous la forme d'un Institut et la définition des grands axes de travail de ce centre de ressources sont à mettre à l'actif des forces sociales, économiques et environnementales bretonnes et notamment à l'impulsion donnée par les deux assemblées régionales pour la construction d'une filière scientifique, industrielle, énergétique autour des énergies marines renouvelables.

Le délai de mise en place de cet Institut reconnu aujourd'hui comme IEED (Institut d'Excellence sur les Energies Décarbonées) , les moyens financiers et humains qui lui sont accordés, les domaines de son intervention, son rôle dans la formation, la communication et l'appropriation collective des énergies marines, la représentation des salariés et des environnementalistes dans la future gouvernance sont autant de sujets qui pour la CGT devraient être mis en débat.

Aujourd'hui, nous pensons que le financement dans le cadre de l'IEED , réduit à 80% des besoins exprimés, reflète un manque de prise en compte, par l'Etat et son gouvernement actuel, des besoins importants en recherche de pointe innovante dans le domaine des énergies marines. Cette décision risque également de freiner le développement des sites d'essais et des sites pilotes.

Pourtant les énergies marines devraient, dans les prochaines années, occuper une grande part du mix énergétique français avec un premier objectif de 6000 MW (6GW) installés en 2020, chiffre qui ne sera peut être pas atteint par le seul éolien offshore posé, car il apparaît de plus en plus que les zones propices sont très limitées.

Ce premier pas en appelle d'autres de plusieurs GW pour développer une nouvelle filière industrielle créatrice de centaines d'emplois dans notre Région et de milliers d'emplois en France.

L'Etat doit donc revoir au plus vite sa copie pour que France Energies Marines soit considéré comme un Institut de première importance afin de développer très rapidement l'éolien flottant, l'hydrolien marin et estuarien, les systèmes houlo-moteurs, l'énergie thermique des mers, les micro-algues et des solutions de stockage des énergies marines.

La CGT considère que la mise en place de cette nouvelle filière, ou un système productif qui fait appel à des domaines industriels et scientifiques très divers, peut servir d'exemple par une approche de développement humain durable et solidaire basé sur une coopération territoriale.

France Energie Marine, en développant des axes de recherche sur les questions d'appropriation collective, d'acceptation sociale et environnementale, de mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPEC) peut contribuer au développement durable de la filière.

Au delà de la structure France Energies Marines, compte tenu de la diversité des parties prenantes et des acteurs concernés par la construction de la filière des énergies marines, de la nécessité de confronter régulièrement les points de vue, d'anticiper les concertations par exemple sur le potentiel énergétique et le zonage, il nous paraît important que soit mis en place dans la conférence régionale de la mer et du littoral désormais reconnue par décret, un groupe de travail thématique dédié aux énergies marines.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

« MODIFICATIONS PROPOSEES CONCERNANT LA CREATION D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LA PECHE »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 12 MARS 2012

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de mars 2012

Commission « Développement économique et recherche »

Rapporteur au nom de la Commission : M. Jean-Yves LABBE

<p>MODIFICATIONS PROPOSEES CONCERNANT LA CREATION D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LA PECHE</p>
--

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Lors de la session du 23 janvier 2012, le Président du Conseil régional proposait au CESER de Bretagne de valider le projet de création d'un fonds d'investissement pour la pêche et de l'autoriser à lancer un appel à manifestation d'intérêt de sélection des investisseurs pour la constitution du fonds.

A la suite d'une rencontre de la DG MARE postérieure aux sessions du CESER et du Conseil régional, celle-ci a fait part d'un certain nombre de questions et préconisations d'ordre juridique sur le montage du projet.

D'une part, le projet de fonds ne pouvait être adossé juridiquement au règlement notifié N629/2007 car la participation financière du Conseil régional aurait dès lors été considérée comme une aide d'Etat. D'autre part, le fait que le Conseil régional soit à l'initiative du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pouvait laisser supposer que sans l'intervention de la collectivité, le secteur privé n'aurait pas été à même de proposer un outil similaire, ce qui aurait conduit à ce que le fonds soit considéré comme une aide d'Etat.

Dans ces circonstances, le Président du Conseil régional propose de retirer l'appel à manifestation d'intérêt et de réviser l'adossement juridique du projet de fonds d'investissement pour la pêche, conformément aux préconisations de la Commission européenne.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Les orientations et le cadre de création d'un fonds d'investissement pour la pêche avaient été proposés par le Président du Conseil régional lors de notre session de juin 2011. Dans l'expression de son avis, le CESER avait alors sollicité de la commission permanente du Conseil régional « des réponses circonstanciées à ses observations ». En particulier, la

conformité d'un tel dispositif aux règles de la concurrence et aux règlements spécifiques de la Politique Commune des Pêches lui semblant incertaine, le CESER avait suggéré le recours à la procédure de notification préalable afin d'en faire valider la légalité.

A nouveau sollicité lors de sa session de janvier 2012 pour la validation du projet et le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt, le CESER avait regretté l'absence de réponses à ses précédentes observations et ainsi rappelé son incapacité à « appréhender le fil conducteur de cette action ». La remise en cause tardive des conditions de constitution de ce fonds est d'autant plus surprenante que sa présentation était réputée « s'appuyer sur les résultats d'une étude de faisabilité juridique et financière réalisée par un cabinet extérieur ».

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Dont acte

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

« MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE DE LUTTE CONTRE LES MAREES VERTES – CHARTRE DE TERRITOIRE DES BASSINS VERSANTS DE LA BAIE DE LA FORET »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 12 MARS 2012

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de mars 2012

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur au nom de la Commission : M. Jean-Paul GUYOMARC'H

**MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LES MAREES
VERTES : CHARTE DE TERRITOIRE DES BASSINS VERSANTS
DE LA BAIE DE LA FORET**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de sa démarche, partenariale avec l'Etat de lutte contre les marées vertes, il nous est demandé d'apprécier l'engagement du Conseil régional, dans la signature de la charte de territoire 2012-2015 des bassins versants de la baie de la Forêt, ainsi que la convention-cadre pour un accompagnement performant des agriculteurs de ce territoire.

Cette demande fait suite de l'appel à projet lancé par l'Etat le 10 décembre 2010 dans le cadre de son plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes. C'est la troisième charte de territoire sur les huit prévues en Bretagne.

Une première version du projet de territoire, issue d'une riche concertation entre acteurs animée conjointement par les Présidents de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) et de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), a été transmise au comité régional de suivi du plan d'action contre les marées vertes en mai 2011. Ce projet a ensuite été consolidé pour prendre en compte les demandes d'améliorations du comité régional, suite à l'avis réservé du comité scientifique du 11 octobre 2011.

L'élaboration de ce projet se concrétise aujourd'hui par la signature de la charte de territoire, qui traduit un large accord entre les parties prenantes : les deux collectivités territoriales responsables de la coordination et du suivi du projet, le monde professionnel et économique agricole représenté par la Chambre d'Agriculture du Finistère et la Fédération des coopératives agricoles du Finistère et les partenaires financiers que sont l'Etat, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil régional de Bretagne et le Conseil général du Finistère.

Le territoire des bassins versants de la baie de la Forêt concerné par ce projet s'étend sur 12 700 hectares et comprend 7 000 hectares de Surface Agricole Utile (SAU). Près de 150 exploitations agricoles sont concernées par le projet avec une prédominance des systèmes d'élevage (en majorité bovin mais également porcin et avicole) associant des cultures de céréales, ainsi que 10 % de la SAU consacrés aux cultures légumières.

Selon les termes définis dans la charte de territoire, la contribution du Conseil régional serait d'environ 1,4 M€ (montant prévisionnel), soit 16 % du montant global du financement.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Par une volonté commune de tous les acteurs, et de nouveaux enrichissements significatifs, ce projet a trouvé à ce jour un terrain d'entente commun et constructif qui a abouti à un vote favorable unanime qu'il faut saluer.

Les acteurs agricoles notamment, principaux utilisateurs du territoire, ont fait preuve d'un haut niveau de responsabilité en acceptant de faire évoluer leurs pratiques. Le projet de territoire à très basse fuite d'azote s'accompagne d'ailleurs d'un diagnostic individuel des exploitations avec un cahier des charges très précis. Il s'accompagne également d'un suivi annuel dont la maîtrise d'ouvrage, confiée aux collectivités locales, est la garantie d'un regard partagé sur l'agriculture. Le territoire à forte dominante herbagère (33 % de la SAU) devrait voir ainsi cette pratique amplifiée ou confortée, comme par exemple, dans la restauration de zones humides cultivées et stratégiques, la construction de talus ou la suppression des rotations culturales à risques.

Une réflexion plus aboutie devra être engagée sur la résorption et les pratiques de fertilisation (définition des plans de fumure).

Dans ce sens, une démarche est d'ores et déjà en cours impliquant les collectivités territoriales et les agriculteurs sur les aspects fonciers dans le bassin versant concerné, ce dans le but de garantir le maintien d'un système agricole à basse fuite d'azote.

Autre marge de progrès envisageable : le développement de l'agriculture biologique dont les ambitions, modestes dans ce projet (10 % de la SAU en 2015), sont encore très éloignées de celles préconisées par le Grenelle de l'environnement, qui font pourtant référence sur l'ensemble du territoire national.

D'autres points sensibles, comme l'épuration individuelle et urbaine font l'objet d'une attention toute particulière de la part des collectivités. Ce point ne fait pas l'objet de financements particuliers dans le cadre du programme d'actions.

Enfin, il apparaît que pour des raisons administratives, la commune de Fouesnant n'a pu être rattachée au périmètre d'actions de la charte de territoire. Pourtant il est à noter qu'un diagnostic du début des années 2000 évalue à 15 % environ la contribution polluante en azote de cette commune (Ifremer). Sans être important, cet apport n'est pas négligeable, alors même que les échouages d'ulves y sont les plus volumineux et les plus visibles. Il paraît donc aberrant que cette commune soit exclue du périmètre et des obligations de la charte de territoire. Dans un tel contexte, il semble difficile de comprendre la bonne cohérence du projet et d'en donner la meilleure image. Il appartiendra aux collectivités concernées de se saisir de cette difficulté et d'interpeller à ce propos le Comité de bassin Loire-Bretagne en définition des orientations du futur Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Avis favorable.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté

**Abstentions : (3) Mme Marchal,
MM. Baratte, Euzenes**

**Contre : (4) : MM. Merret, Pellerin,
Corman, Allain**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de M. Antoine DOSDAT (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER))

Le rapport proposé par le Conseil régional fait partie d'une série d'initiatives visant à démontrer la validité et la faisabilité de protocoles de reconquête de la qualité des eaux douces (nitrates) et des eaux côtières (algues vertes). Deux projets de ce type ont été adoptés avec avis favorable par le CESER en 2011 pour la baie de Saint Brieuc et la Grève Saint Michel.

Ce troisième dossier est de même nature, c'est à dire qu'il propose une approche structurelle permettant de limiter les intrants azotés sur le bassin versant. Cette approche est vertueuse dans son principe et doit bénéficier de tous les soutiens.

Il apparaît cependant qu'il a été peu tenu compte des avis des experts et scientifiques qui ont tous manifesté leur inquiétude quant à la « timidité » du projet - en particulier en considérant que le projet n'était « *pas à la hauteur des objectifs assignés par la plan d'action algues vertes de diminution forte et rapide des flux d'azote arrivant au littoral* ». En effet, alors que dans un rapport publié par le CESER traitant de ce sujet (Les marées vertes en Bretagne : pour un diagnostic partagé garant d'une action efficace, mai 2011) le seuil de 10 mg/l a été clairement spécifié comme l'objectif général à atteindre (page 20), les taux assignés comme objectif dans ce projet ne sont jamais en dessous de 26mg/l. Dans ces conditions, il est certain que l'objectif de diminution des proliférations d'algues vertes dans la baie de Fouesnant ne sera pas atteint.

En effet c'est bien à sa racine que le mal doit être traité, ainsi que l'indique la Charte elle-même dans son article 4 : « *les quantités d'azote provenant de l'agriculture représentent 91 % de l'azote qui aboutit dans le milieu* » et « *la lutte contre la prolifération des algues vertes (...) implique une diminution des flux d'azote* ». Dans ces conditions, les objectifs visant à restaurer les zones humides et à améliorer l'assainissement domestique sont marginaux et n'apporteront aucune amélioration significative.

Enfin le coût de cette initiative semble démesuré par rapport au gain attendu. En effet, le coût de la tonne de d'azote réduite s'élèverait à 96 000 € (horizon 2015) ou 29 000 € (horizon 2027), chiffre qu'il faut comparer au prix de la tonne d'azote d'ammonitrate : 870 €.

**INTERVENTION de M. Daniel PIQUET-PELLORCE
(Bretagne vivante - SEPNB)**

Bretagne Vivante et Cohérence voteront favorablement en insistant sur les remarques de l'avis du CESER,

- concernant la maîtrise foncière pour les restructurations des exploitations,
- concernant la réflexion sur la résorption et les pratiques de fertilisation,
- concernant le développement de l'agriculture biologique,
- enfin concernant l'inadéquation du découpage territorial par rapport au problème des algues vertes dans cette baie.

Il est clair que le résultat final dépendra de la mobilisation réelle des exploitants agricoles sur le terrain, que nous espérons maximale.

**INTERVENTION de M. Hervé JENOT
(Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne)**

Mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre les marées vertes
Charte de territoire des bassins versants de la baie de la Forêt

Je m'exprimerai au nom des deux CRC de Bretagne.

La mise en œuvre de la stratégie régionale de la lutte contre les marées vertes et en particulier des bassins versants de la baie de la Forêt montre, s'il en est besoin, que cette initiative régionale fait partie des priorités de la région Bretagne pour reconquérir la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

La profession conchylicole ne peut que se féliciter de cette charte qui met autour de la table tous les acteurs économiques du secteur. Il est important que cette opération soit une réussite pour notre filière afin de garantir au mieux la qualité de l'eau pour nos produits.

Merci de votre attention

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

«DELEGATIONS À LA COMMISSION PERMANENTE»

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 12 MARS 2012

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de mars 2012

Rapporteur général : M. Claude VOUILLOT

DELEGATIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président rappelle que l'article L 4221-5 du Code général des collectivités territoriales stipule : « *Le conseil régional peut déléguer une partie de ses attributions à sa commission permanente, à l'exception de celles relatives au vote du budget, à l'approbation du compte administratif et aux mesures de même nature que celles visées à l'article L. 1612-15.* »

En conséquence il demande à l'Assemblée de valider une liste détaillée, programme par programme, de thèmes de décisions que celle-ci accepte de déléguer à la Commission permanente pour la durée du mandat actuel.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Cette procédure, prévue par le code des collectivités territoriales vise à faciliter la gestion opérationnelle et cette démarche est pertinente dans son principe.

Toutefois, il est regrettable que les conditions d'exercice de ces délégations ne soient pas davantage explicitées. En effet, le document ne donne aucune précision sur ce point. Font-elles l'objet de limites ? Si oui, dans quel cadre peuvent-elles s'exercer ? Quel est le compte-rendu qui est fait de celles-ci et si oui, vers quelle instance, sous quelle forme ? A quelle périodicité ?

Sans un minimum de règles explicites, il est à craindre que ces délégations se traduisent dans les faits par une forme d'abandon de pouvoir au profit du délégataire.

Par ailleurs, cette procédure s'ajoute à une autre forme de délégation que constitue la mise sous structure dédiée de domaines d'intervention du Conseil régional tels Bretagne Développement Innovation (BDI) ou le Comité Régional du Tourisme (CRT) qui ont leur mode propre de fonctionnement. Cela ne permet pas une restitution suffisamment complète devant les deux assemblées.

De plus, la nouvelle présentation de ces délégations (qui étaient auparavant intégrées dans le Budget primitif et présentées à la suite de chaque programme concerné) peut troubler car il est plus difficile d'évaluer la pertinence de ces délégations lorsqu'elles sont présentées les unes à la suite des autres, sans lien avec les programmes auxquels elles se rattachent.

Cette procédure contribue également à diminuer la dimension consultative du CESER. En effet, pour pouvoir être en mesure de donner ses avis, le CESER doit pouvoir évaluer l'impact de ces délégations sur la mise en œuvre des politiques régionales. Or, cette nouvelle présentation ne facilite pas l'évaluation. De plus, la réception ultérieure de ce dossier par rapport au budget primitif diminue la cohérence de l'avis du CESER sur l'exécution de chacun des programmes du BP.

Il est important de conserver la lisibilité générale des prises de décisions du Conseil régional. Le CESER souhaiterait également que soit évaluée la part en pourcentage des dépenses dont la décision d'exécution est déléguée à la Commission permanente et au Président.

Toutefois, il faut souligner que la démarche RAP (Rapport d'analyse par programme) apporte un début de réponse aux remarques formulées. Le CESER s'est dès le départ, beaucoup investi dans ce nouveau processus en formulant de nombreuses propositions constructives. Au-delà d'être écouté, il souhaiterait être davantage entendu car le choix d'indicateurs pertinents constitue un moyen de réaliser au moins partiellement, un suivi tel que souhaité.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis défavorable du fait de l'absence de règles explicites d'exercice et de compte-rendu de ces délégations.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

**Abstentions : (7) Mmes Divay, Saglio,
Ferret Marie-France
M. Audren, Euzenes, Charraud, Gombert**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

**INTERVENTION de Mme Anne SAGLIO
(Personnalité qualifiée)**

Nous sommes en accord avec les observations émises par notre rapporteur général sur les délégations données à la commission permanente mais aurions préféré un avis très réservé sur ce dossier.

Aussi, nous nous abstenons sur l'avis défavorable proposé par notre rapporteur général.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

« DELEGATIONS AU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 12 MARS 2012

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de mars 2012

Rapporteur général : M. Claude VOUILLOT

DELEGATIONS AU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En complément des délégations accordées au Président du Conseil régional lors des sessions des 26 mars 2010 et 15 avril 2010, il est proposé d'ajouter les délégations suivantes :

- Renouveler l'adhésion aux associations dont la Région Bretagne est membre.
- Saisir pour avis la Commission consultative des services publics locaux au titre des programmes 513 et 531.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Cette demande de délégation complémentaire n'appelle pas de remarque particulière de la part du CESER.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

**« ACTUALISATION DE LA POLITIQUE
LINGUISTIQUE POUR LA BRETAGNE »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 12 MARS 2012

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de mars 2012

Rapporteurs au nom de la Commission :

"Qualité de vie, culture et solidarités" :
MM. Alain MONNIER et Jean-Émile GOMBERT

"Formations, enseignement supérieur" :
M. Jean-Yves SAVIDAN

ACTUALISATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE POUR LA BRETAGNE

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les modifications apportées au texte déjà examiné en janvier sont mineures.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

- de la Commission "Qualité de vie, culture et solidarités"

Le CESER renvoie donc à son avis adopté lors de sa session plénière du 23 janvier 2012.

- de la Commission "Formations, enseignement supérieur"

Au regard des modifications mineures apportées au document transversal "Politique linguistique pour la Bretagne", le CESER renvoie à son avis adopté lors de sa précédente session du 23 janvier 2012.

A cette occasion, le CESER souligne qu'il souhaiterait que lui soit communiquée, sur l'ensemble des dossiers sur lesquels il a donné un avis, la liste des amendements éventuels décidés par le Conseil régional en séance plénière.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

ANNEXE :

Avis du CESER Session des 23 et 24 Janvier 2012

Session de Janvier 2012

Commissions « Formations, enseignement supérieur » et « Qualité de vie, culture et solidarités »

Rapporteur M. Jean-Yves SAVIDAN,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »,

Rapporteurs au nom de la Commission :
MM. Jean-Émile GOMBERT et Alain MONNIER

ACTUALISATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE POUR LA BRETAGNE
--

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Sept ans après la mise en place de la politique linguistique visant à assurer la pérennité du breton et du gallo, le Président du Conseil régional propose de procéder à son actualisation selon deux grands axes :

- obtenir des conditions juridiques et politiques favorables à leur développement ;
- soutenir les initiatives de la société civile et mettre en œuvre tous moyens propres à assurer la transmission des langues, le développement de leur présence dans la vie publique, sociale et culturelle, le développement de leur place dans le fonctionnement et les politiques de la Région.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

2-1 Commission « Formations, enseignement supérieur »

Le CESER renvoie ici à l'avis de la Commission « Formations, enseignement supérieur » portant sur le Programme 413 « Développer les langues de Bretagne » (Mission IV), auquel il ajoute les précisions et les remarques suivantes :

- Concernant les effectifs des élèves inscrits en classes bilingues, le CESER tient à souligner qu'au-delà de leur croissance constante, il existe cependant une coupure préoccupante entre le premier et le second degré, hormis dans le réseau Diwan. Une rupture est constatée entre le

CM2 et la sixième et plus encore entre la troisième et la seconde. Le développement de la filière bilingue dans le secondaire est donc un enjeu majeur avec une politique de développement harmonieuse de l'offre sur l'ensemble du territoire. Le dispositif Karta prend déjà en compte les initiatives en Breton ou en Gallo et constitue un levier intéressant de créativité à développer. Expérimentation et innovation doivent permettre de donner un souffle puissant aux langues de Bretagne sous de multiples formes.

- Le CESER souhaite un tableau récapitulatif des engagements et des actions du Conseil régional, pour l'ensemble de sa politique linguistique. Ce tableau devra aussi présenter les lignes de financements prévues, dans chaque cas.

2-2 Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Ce rapport est un document utile et intéressant qui propose un prolongement à la décision prise à l'unanimité par le Conseil régional en 2004. Il replace les enjeux de la politique linguistique dans son contexte national, européen et international (pp. 10-14). Compte tenu de ces enjeux et du contexte, il est légitime qu'un organisme tel que l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) *Ofis ar brezhoneg* soit appelé à prendre toute son importance (cf. pp. 15-19).

Le document recense (pp. 20 et ss.) les acteurs incontournables par lesquels se met en œuvre la politique linguistique : écoles et organismes de formation, associations, média, qu'il s'agisse du breton ou du gallo. Concernant les premières, l'aide à la formation des enseignants est une condition indispensable de succès, mais, si le dispositif *Skoazell* est une initiative positive, les modalités d'attribution de congés de formation pour des enseignants déjà en place constituent un frein à l'augmentation réelle d'enseignants en situation d'enseigner le/en breton et le/en gallo.

L'utilisation des langues de Bretagne dans la vie sociale, culturelle et publique constitue un facteur majeur de développement pour celles-ci et le rapport prévoit les réalisations à opérer dans ce domaine. La place des technologies est également importante dans la diffusion et l'utilisation des savoirs. Enfin, la pratique des langues de Bretagne gagnera à être vécue aujourd'hui comme un véritable multilinguisme, opportunité de réflexion globale encourageant l'acquisition et la pratique de toutes les langues, au-delà du breton et du gallo.

Le rapport contient au total un ensemble de 66 engagements qui correspondent effectivement à une actualisation de la décision de 2004, c'est-à-dire à des objectifs concrets que la collectivité se propose d'atteindre. Cette détermination est à saluer et à accompagner, car l'exécutif ne pourra parvenir seul à atteindre ces objectifs.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Un avis favorable est proposé.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

**« CONTRIBUER A DEVELOPPER LE BIEN –ETRE
DES BRETONS : NOUVELLES ORIENTATIONS DE
LA POLITIQUE DE SANTE DU CONSEIL REGIONAL»**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 12 MARS 2012

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de Mars 2012

Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Rapporteurs au nom de la Commission :
Mme Christine DIVAY et M. Daniel HARDY

NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE SANTÉ DU CONSEIL RÉGIONAL

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le rapport proposé complète les nouvelles orientations de la politique de santé du Conseil régional afin de contribuer à développer le bien-être de la population de la Bretagne, présentées à la session de janvier 2012.

Il est proposé d'adapter les modalités de la politique de santé de la Région pour prendre en compte les évolutions du contexte régional : application de la loi HPST de 2009 ; création de l'ARS et de ses instances consultatives ; approfondissement de la connaissance des problèmes de santé publique de la Bretagne, notamment des jeunes ; impact négatif de l'environnement sur la santé ; prise en compte de la santé au travail ; inégalités territoriales et financières d'accès aux soins ...

Les trois axes développés sont rappelés : :

- « le bien être des Bretons au cœur du projet régional »,
- « la santé des jeunes : promouvoir une approche positive et globale »,
- « favoriser un accès équitable à la santé pour tous les Bretons ».

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note que le précédent rapport a été complété positivement, en affirmant notamment :

- L'objectif d'agir sur les enjeux de l'alimentation et de l'activité physique, comme souligné par le CESER dans son étude de 2010 « A vos marques, prêts...bougez !En avant pour une région active et sportive », tout particulièrement pour les jeunes.
- La volonté de poursuivre les réflexions pour la prévention en milieu festif. Le CESER a abordé cette question dans son étude de 2011 sur les jeunes, « Les univers soci@ux et culturels des jeunes en Bretagne ».

- La recherche de complémentarité entre ses actions de prévention des troubles musculo-squelettiques et le plan régional de santé au travail (PRST) ; le CESER exprime ici son inquiétude sur la réalité de la mise en œuvre du PRST par l'Etat en région en lien avec ses partenaires. Le CESER regrette que ne soit pas notée la prise en compte de la prévention des risques psychosociaux. Il observe également que la question de la formation de la population aux gestes de premiers secours n'est toujours pas mentionnée. Il souhaite que les problèmes de santé relatifs aux violences faites aux femmes soient pris en compte tant en termes de prévention que de prise en charge ; de même pour les conduites addictives.
- L'approche territoriale des enjeux de prévention. Le CESER souligne tout l'intérêt d'une évaluation externe et partenariale de l'animation territoriale de santé, en cours aujourd'hui, qui sera suivie d'une redéfinition du cahier des charges avec l'ARS et les structures porteuses, et le cas échéant, d'un nouvel engagement pluriannuel. Une extension souhaitable de l'animation territoriale de santé pourrait ainsi être envisagée.
- L'objectif d'anticiper les évolutions (nouveaux modes d'exercice et de coopération entre professionnels) des métiers du secteur sanitaire et social, dans le cadre des compétences de la région pour assurer les formations des professionnels de ce secteur.

Le CESER souligne l'importance de donner aux jeunes les moyens d'agir sur les déterminants de leur santé, en agissant pour et avec eux. Il souhaite que les familles et leurs organisations associatives ainsi que les enseignants et les éducateurs soient associés aux actions qui leur seront destinées, en raison de leur rôle dans la prévention et dans l'accompagnement à l'accès aux soins.

Il souligne également que la complexité du système de santé organisé entre différents échelons territoriaux (l'ARS, 4 départements, 8 territoires de santé, les collectivités territoriales et leurs regroupements), et avec des acteurs aux statuts différents (libéraux, publics, privés lucratifs et non lucratifs...) justifie un très important travail de coordination des observations et des actions de santé pour que l'offre soit réellement adaptée aux besoins des populations et permette la mise en place de parcours de santé.

La réponse aux urgences, la permanence des soins, l'offre hospitalière, l'offre médico-sociale, les offres ambulatoires et à domicile, nécessitent une concertation par territoire, régionale, voir interrégionale dans certains cas.

Le Conseil régional souligne sa volonté de s'impliquer dans le champ de la santé, en particulier dans les instances consultatives de la démocratie en santé, en lien avec sa politique d'aménagement du territoire. Au vu de l'actualité, le CESER alerte sur les conséquences d'initiatives privées susceptibles de remettre en cause l'organisation et la régulation de l'offre de santé construite notamment dans les Conférences de territoire. Le Conseil régional devra rester particulièrement vigilant sur ce point au sein des instances de la démocratie en santé.

Pour ses autres observations et préconisations, le CESER rappelle sa contribution à la consultation publique sur le Projet Régional de Santé (PRS) 2012-2016 adoptée le 23 janvier 2012.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

**Abstentions : (17) MM. Le Gourrierec,
Le Tallec, Le Boulc'h, Bariat, Sollicec, Caré,
Hamon, Avril, Lecomte, Le Pape, Vouillot,
Merret, Laplanche, Corman, Allain,
Le Norment, Pellerin**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de M. Jean HAMON
(Union des entreprises Medef Bretagne, en accord avec l'Union des industries et métiers de la métallurgie de Bretagne – UMM Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux.

Si la Région indique que la loi ne lui attribue pas de compétence obligatoire en matière de santé, celle-ci précise qu'elle a décidé en 2004 de s'investir sur cette question majeure pour la Bretagne, en l'abordant, je cite, « sous l'angle du bien être de la population, finalité d'un développement durable pour tous ». La Région indique, je cite qu'elle « s'investit depuis 2005 de façon volontariste dans le domaine de la santé publique ».

Les acteurs patronaux attachent la plus grande importance aux questions de santé. Concrètement, les entreprises bretonnes contribuent sous des formes multiples au fonctionnement et au financement du système de santé. Ceci étant, ce bordereau appelle de notre part les observations suivantes :

Le Conseil régional évoque peu les contraintes budgétaires qui pèsent sur notre système de santé. Depuis plusieurs décennies, les dépenses de santé, mais surtout les dépenses d'assurance maladie augmentent plus vite que notre richesse nationale. Une partie du financement de notre santé se fait par la dette et est donc mise à la charge des générations futures. Ce n'est pas tenable. Dès lors, il nous faut concevoir par une approche concertée un système plus efficace avec pour objectif que son coût n'augmente pas plus vite que notre richesse nationale.

De plus, en se saisissant ainsi de cette thématique, le Conseil régional reconnaît qu'il traite là d'une compétence que la loi ne lui attribue pas. Alors que l'on s'accorde sur les inconvénients du mille feuilles, nous pensons que chaque collectivité devrait se concentrer sur ses compétences propres.

Nous nous abstiendrons donc sur ce rapport du CESER consacré aux nouvelles orientations de la politique de santé du Conseil régional.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Daniel HARDY
(Union régionale interfédérale des œuvres privées,
sanitaires et sociales)

« Contribuer à développer le bien-être des bretons : Nouvelles orientations de la politique de santé du Conseil régional »

L'URIOPSS Bretagne est particulièrement attentive à plusieurs réaffirmations des nouvelles orientations de sa politique de santé par le Conseil régional.

Notamment, en ce qui concerne sa volonté de lutter contre les inégalités d'accès aux soins, qu'elles soient sociales, financières, ou territoriales.

Des inégalités sociales et d'accès financiers

Selon Pierre Chauvin, médecin épidémiologiste, Directeur de recherche à l'INSERM, sur les « Déterminants sociaux de la santé et du recours aux soins », en France « Les inégalités de santé ne concernent pas les pathologies les plus graves... Elles s'observent plus en amont, pour les soins primaires, la prévention et la promotion de la santé ». Il souligne que : « en santé publique, on estime que la majeure partie des inégalités de santé sont d'abord de l'ordre des conditions de vie ». Aujourd'hui nous le savons sous le double effet de l'augmentation du coût des soins pour les patients (Augmentation du reste à charge, augmentations des cotisations des mutuelles, dépassements d'honoraires) et de l'aggravation des conditions de vie (chômage, précarité, coût du logement et de l'énergie...) un certain nombre de nos concitoyens renoncent aux soins. Le Secours catholique alerte sur le fait que l'accès aux soins est limité pour un tiers des Français. Près de 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté de 954 € par mois. Une somme bien insuffisante pour se doter d'une complémentaire santé.

Relevons en particulier que les soins dentaires et ophtalmologiques sont sacrifiés les premiers. Viennent ensuite les médicaments et les soins courants. Précisément, en termes de coût de santé publique, donnons deux exemples : nous savons qu'un mauvais état de soin de la sphère bucco-dentaire entraînera des problèmes des systèmes, digestif, et cardio-vasculaire dont les soins seront plus coûteux. Nous savons également que le refus de soins aux étrangers séjournant illégalement sur le territoire entraînerait de graves problèmes de santé publique pour toute la population...

Oui, comme le réaffirme le Conseil régional « la promotion et la promotion de la santé...constituent un véritable investissement pour la collectivité ». **Compte tenu de cette situation, notre Union, et les acteurs qui la composent réaffirment que la santé n'est pas un marché mais une mission de service public, et que la cohésion sociale, aujourd'hui menacée, doit être une priorité des politiques publiques.**

Le citoyen responsable doit avoir une autre alternative que celle d'être client ou assisté.

Des inégalités de répartitions des offres de soins de premier recours, mais aussi hospitaliers et médico-sociaux.

Le Conseil régional réaffirme sa détermination d'être pleinement partie prenante de la concertation, et de la participation à l'organisation publique des soins hospitaliers, en insistant

sur son soutien aux démarches territoriales et à la coordination des actions, dans le cadre de sa compétence d'aménagement du territoire.

La presse régionale a récemment communiqué sur l'offensive commerciale d'un groupe de l'hospitalisation privée rachetant plusieurs cliniques en quelques mois en Bretagne. Si la liberté commerciale doit être respectée, nous nous interrogeons cependant sur les conséquences que ces initiatives pourraient avoir sur la régulation et l'organisation des soins hospitaliers, mais aussi ambulatoires et médico-sociaux, dans les territoires de santé concernés.

Les projets de développement d'activités annoncés n'ayant pas été soumis à concertation dans les Conférences de territoires, dans le respect des deux principes de concertation et de territorialisation figurant dans le Projet régional de santé (PRS), nous nous sommes associés à une démarche interfédérale d'alerte (FEHAP, FHF, URIOPSS)* auprès de l'ARS.

Nous resterons vigilants en rappelant que les projets et actions des acteurs que nous représentons, au sein de l'économie sociale, fondés sur des missions de service public, ne doivent pas être confondus avec des objectifs financiers. Une carte, des cliniques et hôpitaux privés en Bretagne, a été publiée dans la presse sans que soit précisé qu'il s'agissait d'entreprises lucratives. Nous sommes intervenus pour que les structures privées non lucratives de soins, nombreuses en Bretagne (Fondations, Associations, Congrégations, établissements mutualistes), soient rendues visibles, ainsi que le caractère désintéressé de leurs projets.

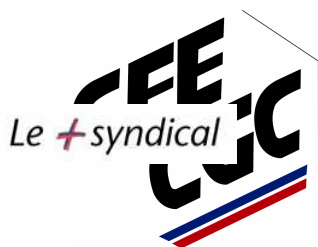
C'est pourquoi, nous approuvons et soutenons pleinement la volonté affirmée du Conseil régional de veille et de vigilance dans les instances consultatives de la démocratie en santé, de l'Agence régionale de santé (ARS).

Pour l'URIOPSS, les projets territoriaux de santé ne doivent pas seulement décliner les plans régionaux ou nationaux de santé, mais dans une approche ascendante se construire avec tous les acteurs représentés dans les Conférences, pour promouvoir des initiatives et des projets répondant aux besoins observés, de la population dans les territoires.

FEHAP : Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne. Privés non lucratifs

FHF : Fédération Hospitalière de France. Etablissements publics

URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux. Privés non lucratifs



INTERVENTION de Mme Catherine TANVET (CFE-CGC)

Au regard des écarts entre l'espérance de vie augmentant en France et la situation préoccupante de la Bretagne (conduite addictive, suicide, mortalité des jeunes, inégalités dans les territoires) le Conseil régional souhaite s'investir dans un projet de santé pour tous et de bien être de la population, démarche pour laquelle la CFE CGC exprime son soutien.

Le Conseil régional souhaite considérer la population pleinement actrice de cette politique en cela nous ne pouvons que la soutenir et nous rajouterons que la promotion de la santé tout au long de la vie devrait être la base de la politique de santé en France.

La CFE CGC approuvera ce rapport qui s'inscrit parfaitement dans la logique des positions prises par la Région via le PRS bien que nous regrettions un manque de précision sur trois axes complémentaires : la promotion et la prévention de la santé tout au long de la vie, les seniors et enfin la place de la santé au travail (stress, accident, maladie...).

ANNEXE :

Avis du CESER Session des 23 et 24 Janvier 2012

Session de Janvier 2012

Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Rapporteurs au nom de la Commission :
Mme Christine DIVAY et M. Daniel HARDY

<p>NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE SANTÉ DU CONSEIL RÉGIONAL</p>

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le bordereau présente les nouvelles orientations de la politique de santé du Conseil régional afin de contribuer à développer le bien-être de la population de la Bretagne. Dans le prolongement de l'intervention conduite depuis 2004 et en restant dans son cadre volontariste, il est proposé d'adapter les modalités de la politique de santé de la Région pour prendre en compte les évolutions du contexte régional, mettre en œuvre les engagements de la Charte pour la jeunesse et l'inscrire dans une politique de développement durable.

Trois axes sont développés : « le bien être des Bretons au cœur du projet régional », « la santé des jeunes : promouvoir une approche positive et globale », « favoriser un accès équitable à la santé pour tous les Bretons ».

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER se réjouit de l'investissement très volontariste du Conseil régional dans le champ de la santé publique en Bretagne, en particulier à travers ses nouvelles orientations concernant la politique de santé.

Il observe la réaffirmation d'une volonté d'agir principalement dans les domaines de l'observation des besoins et de l'offre, de la prévention et de la promotion de la santé, de partenariats avec les autres acteurs ainsi qu'avec les citoyens sur les territoires. Les nouvelles

orientations prennent aussi en compte la nécessité de l'anticipation et de l'adaptation, de l'écoute et de l'information notamment auprès et avec les jeunes, de la lutte contre les inégalités d'accès à la santé, du soutien aux démarches territoriales tenant compte de la démographie des professionnels de santé et enfin de la recherche de réduction de l'impact négatif de l'environnement sur la santé. Sur ce dernier point concernant la santé environnementale, le CESER aurait souhaité, dans les prolongements du PRSE, que la question des risques sanitaires liés à la qualité des eaux soit davantage développée ici (ex : risques liés aux rejets domestiques, urbains, industriels, à la présence d'algues vertes sur le littoral, etc.).

Le CESER tout en soulignant la pertinence et l'importance des actions déjà entreprises par la Conseil régional, qui intervient souvent en soutien d'actions et d'initiatives d'autres acteurs, souligne l'importance de veiller à leur cohérence et à leur réelle coordination avec ceux-ci. C'est là une condition indispensable de leur efficacité.

Tout en remarquant la volonté du Conseil régional de réduire l'impact négatif de l'environnement sur la santé, et notamment des risques chimiques et des troubles musculo-squelettiques (TMS), le CESER s'étonne qu'il ne soit pas question, dans les orientations proposées, de lien avec le Plan régional de santé au travail (PRST) tant il s'agit là d'un enjeu majeur de santé publique en Bretagne, sur le plan de la santé mentale (ex : risques psychosociaux) comme de la santé physique.

De même, le CESER note avec attention le projet d'évaluation du dispositif d'animation territoriale de santé qui existe depuis 10 ans, et dont la visibilité des actions doit être améliorée. Ceci est d'autant plus important que la nouvelle organisation de la santé dans le cadre du Projet régional de santé (PRS), nécessite des actions coordonnées entre les initiatives, tant au niveau territorial que régional.

Le CESER observe que n'est pas abordée la question de la formation des professionnels de santé, alors que le Schéma des formations sanitaires et sociales du CPRDFP prévoit l'élaboration d'un Contrat d'Objectif emploi-formation pour les secteurs social, sanitaire et médico-social, en vue de consolider les travaux en matière d'observation ou de sécurisation des parcours professionnels ou les actions en faveur du renforcement de l'attractivité des métiers. Les nouveaux modes d'exercice et de coopération entre professionnels, amenés à se développer dans un proche avenir, impliquent aussi de repenser les formations sanitaires et sociales, en valorisant la pluridisciplinarité. Le CESER observe également que la question de la formation de la population aux gestes de premiers secours n'est pas mentionnée, alors même que la permanence des soins devient plus incertaine dans certains « territoires de premier recours » fragilisés, en particulier le soir, la nuit, les week-ends et les jours fériés.

Le CESER regrette profondément l'absence de prise en compte, par le Conseil régional, de ses travaux et préconisations visant à promouvoir l'activité physique régulière et la pratique sportive dans la population dans une perspective de prévention et de promotion de la santé en Bretagne. Cet enjeu d'une « Kino-Bretagne », par référence au plan « Kino-Québec », est pourtant à prendre au sérieux : l'activité physique est, selon l'INSERM, « un déterminant majeur de la santé à tous les âges de la vie ». Il est de surcroît directement relié aux orientations du Plan national nutrition santé 3 (PNNS 3) pour la période 2011-2015. Le CESER renvoie donc, avec insistance, à son rapport « *A vos marques, prêts, bougez ! En avant pour une région active et sportive* » (2010) en demandant que la promotion de l'activité

physique régulière dans la population soit intégrée dans les nouvelles orientations de la politique de santé du Conseil régional.

Pour ses autres observations et préconisations, le CESER invite le Conseil régional à se reporter à sa contribution à la consultation publique sur le Projet Régional de Santé (PRS) 2012-2016. En reprenant la formule du PRS selon laquelle l'un des enjeux essentiels est « d'agir ensemble pour la santé » de la population, le CESER insiste sur la nécessité de développer la démocratie régionale et territoriale en santé. Le défi majeur est d'intégrer la dimension santé dans toutes les politiques publiques en Bretagne pour progresser individuellement et collectivement, avec tous les acteurs concernés, dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé, dans toutes ses dimensions.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

En souhaitant que ses observations soient prises en compte, un avis favorable est proposé.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

**Adopté à l'unanimité
(10 abstentions : Mme Delaitre,
MM. Labbe, Jestin, Lecomte, Cerruti,
Sollic, Bariat, Hamon, Avril, Le Berre,)**

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

**« BRETAGNE TRES HAUT DEBIT » FEUILLE DE
ROUTE DU PROJET**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 12 MARS 2012

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de mars 2012

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur au nom de la Commission : M. Joël JOSSELIN

Commission « Développement économique et recherche »

Rapporteur au nom de la Commission : M. Jean LE TRAON

BRETAGNE TRES HAUT DEBIT FEUILLE DE ROUTE

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le document de synthèse de la feuille de route en ligne sur le site « bretagnetreshautdebit.com » explique les objectifs de celle-ci :

- proposer une stratégie de déploiement du très haut débit, y compris par la gestion du cadre national ;
- préciser l'équation économique du projet et proposer des logiques de financement ;
- proposer une première phase de déploiement ;
- définir les moyens de la réalisation (gouvernance).

Le document précise que le déploiement du FTTH (Fiber To The Home) doit inscrire le numérique au service de l'aménagement du territoire, en respectant le cadrage national (« zone privées, zones publiques »), avec un conventionnement en zone AMII (42 % des usagers pour lesquels les opérateurs privés assureront la couverture, la pose du câble optique) pour assurer le suivi des déploiements, la sécurisation des agglomérations, l'obtention d'une garantie de raccordement.

L'économie des déploiements est chiffrée en moyenne à 2 000 € par prise (de 600 € à Rennes à 2 500 € en zone rurale) avec des recettes moyennes estimées de 300 € à 400 € par prise. La répartition FEDER (400 €) et Etat (300 €) est valide. Celle du Conseil régional sera au moins identique à celle de l'Etat et il reste à déterminer celles des départements et des EPCI.

L'intervention publique sera orientée sur la desserte, avec une vigilance à ne pas rentrer dans une situation de dépendance vis-à-vis des réseaux privés. Une distinction sera faite selon les usages : résidentiels, économiques, enseignement supérieur et recherche, etc.

La structuration se fera selon quatre axes :

- Equilibre : déploiement du FTTH dans le réseau des villes moyennes en parallèle de celui des principales agglomérations ;
- Cohésion : le principe retenu est celui du raccordement d'une prise téléphonique en ville moyenne pour une prise en zone rurale ;
- Economie-connaissance-services : les entreprises ou services publics seront raccordés en fibre en fonction des opportunités, besoins ou priorités ;
- Montée vers le très haut débit : les zones actuelles à faible débit non fibrée seront en très haut débit avant au moins 5 ans.

La première phase du projet permettra le raccordement de deux fois 85 000 prises publiques (axe Cohésion) pour un coût de 400 M€.

Trois schémas de gouvernance sont proposés avec des constantes nécessaires :

- Identifier un syndicat mixte ouvert qui rassemble le Conseil régional, les Conseils généraux et tous les EPCI (zone privée et zone publique) ;
- Assurer que ce syndicat mixte puisse exercer de la maîtrise d'ouvrage sans que celle-ci soit exclusive ;
- Travailler sur l'écriture des statuts, et garantir aux membres le respect continu des prérogatives de leurs assemblées délibérantes respectives.

Il s'agit maintenant de mener la négociation avec les opérateurs (conventionnement sur les zones « privées », partenariat sur les zones « publiques »), d'obtenir les financements nationaux (dossier pour le programme national THD, avec le soutien des acteurs) et européens (dossier FEDER, veille sur les prochains financements européens), de mettre en œuvre la stratégie de déploiement (déclinaison sur les territoires, études techniques pour la « montée vers le très haut débit »), de mettre en place la gouvernance, et enfin, d'organiser les échanges sur les usages et les services numériques.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

La participation publique à hauteur de 1,8 milliards correspond aux 952 500 prises restantes (sur les 1 642 500 prises au total) non prises en charge par l'opérateur retenu (France Telecom).

Pour les 600 000 nouveaux habitants à l'horizon 2040 (+ 20 % de la population bretonne), le câblage se fera au fur et à mesure des nouvelles constructions (obligation) et lors de l'enfouissement des réseaux avec une nécessaire information et des modifications de pratiques.

France Télécom sera le seul investisseur initial (« primo-investisseur »), ce dernier ayant conclu un accord avec Free et SFR. Un conventionnement cadre avec le Conseil régional est en cours d'établissement. Le CESER insiste sur l'importance de faire figurer des clauses de révisions sur les engagements de l'unique opérateur afin de tenir compte des évolutions démographiques et d'urbanisation sur la durée du projet.

D'ici 2013, tous les centraux téléphoniques seront raccordés en fibre optique (d'après France Telecom). L'initiative publique devra donc aboutir à la pose de tronçons pour un

raccordement entre le central téléphonique et les communes ou les abonnés non desservis par les opérateurs.

Il y a une taille critique de « plaque » pour l'équipement en fibre optique (environ 1 000 lignes en moyenne avec un minimum de 300). En dessous, il y aura modernisation de la ligne de cuivre (fibrage du central puis du sous répartiteur) pour une montée en débit (mais qui risque d'être « gelée » par la suite, le fibrage du dernier maillon jusqu'à l'abonné final pouvant prendre du temps).

Le CESER note le rôle clé donné aux EPCI avec une méthode de calcul de leur contribution par ligne dépendant du modèle de péréquation retenu. Si la proximité au territoire des EPCI les rend pertinents comme interlocuteurs, le Conseil régional, « chef de file » du SCORAN devra s'assurer au plus tôt de l'adhésion de chacun des EPCI à ce projet.

Les opérateurs s'engagent à fournir en six mois la ligne et la « box » pour le raccordement et l'utilisation finale.

La durée de vie de la fibre optique est estimée à 30 ans, les recettes viendront couvrir les coûts d'exploitation et les mises à niveau.

La feuille de route constitue un bon outil de mise en œuvre du projet Bretagne Très Haut Débit sur tout le territoire régional, avec un enjeu d'aménagement du territoire permettant une égalité de raccordement en tout lieu, la puissance publique assurant celle-ci dans le cadre de la mise en place par des opérateurs privés à hauteur de 42%.

Le CESER considère qu'il serait opportun de mettre en relation ce projet BTHD avec les préconisations émises dans son rapport sur le projet Bretagne à Grande Vitesse, à savoir : assurer la continuité numérique dans les transports ferroviaires.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Dont acte.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

Abstentions : (2) Solidaires

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de M. Jean-François LE TALLEC (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux à propos de l'aménagement numérique de la Bretagne.

En décembre dernier, les acteurs économiques s'interrogeaient sur les modalités de recueil des attentes des entreprises, notamment fournisseurs et utilisateurs de services numériques, dans la mesure où les acteurs économiques n'avaient pas été associés à la concertation en amont de l'élaboration du SCORAN. Alors que le document évoquait dans ses pré-requis la nécessité de garantir un aménagement **équilibré et progressif** du territoire, il nous semblait opportun que les avis des entreprises puissent être entendus dans la perspective des priorisations de déploiement numérique qui pourraient être envisagées.

La feuille de route du projet « Bretagne Très Haut Débit » présentée à la conférence numérique le 9 janvier dernier précise les conditions de mise en œuvre de l'aménagement numérique de la Bretagne en très haut débit.

Comme ce rapport le met en évidence à juste titre, je cite, « *à l'échelle nationale, européenne et internationale, la capacité d'un territoire à permettre à ses entreprises de disposer de débits élevés, jusqu'au très haut débit, sera, dans les prochaines années, un facteur de plus en plus important de distinction, voire de discrimination* ».

Nous nous interrogeons dès lors sur l'identification de différentes phases de déploiement sur le volet économie-connaissance-services. Le rapport stipule en effet je cite : « *qu'il n'est pas à ce stade possible, ni sans doute pertinent, d'identifier précisément les besoins à court terme de raccordement en fibre optique des entreprises et des sites publics* ». Il est également indiqué que « *un objectif pourrait être de raccorder au moins une ZA (zone d'activité) par EPCI par exemple dans la première phase de déploiement* ». Si cet objectif peut apparaître égalitaire, il ne prend certainement pas en compte les besoins réels des entreprises ni le caractère prioritaire de certains d'entre eux.

En conséquence, les acteurs économiques comme ils l'ont formulé en session du 23 janvier dernier, souhaitent être éclairés sur les choix qui seront décidés en matière de raccordement des entreprises. Ces raccordements étant échelonnés sur une durée de 20 années à compter de 2014, les acteurs économiques réitèrent leur volonté de faire entendre la voix des entreprises dans la perspective des priorisations de déploiement numérique qui seront envisagées.

De plus, les acteurs économiques souhaitent que soit appliqué pour ce projet une procédure de type « grand chantier » à l'instar de ce qui a été mis en place pour la LGV avec un allotissement permettant aux PME régionales de concourir aux appels d'offres.

Je vous remercie de votre attention.



INTERVENTION de Mme Gaëlle URVOAS (Comité régional CGT de la région Bretagne)

La CGT s'est prononcée depuis longtemps sur la nécessité de construire un réseau en fibre optique jusqu'à chez l'utilisateur. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises dans cette instance sur Bretagne 2.0 en faisant des propositions et en soulignant la nécessité d'une cohérence régionale pour éviter les doubles réseaux et les fractures numériques territoriales.

Lors de la séance plénière du CESER du 12 mai 2011, la CGT avait exprimé son point de vue et ses propositions sur le SCORAN (Schéma de Cohérence Régional d'Aménagement Numérique) en soulignant la carence des opérateurs privés qui se contentent d'aménager les zones les plus rentables laissant au financement public donc à l'impôt les zones les plus difficiles et les plus coûteuses en terme de raccordement.

Si le contexte du déploiement de la Fibre Optique jusque chez l'abonné (FTTH) a évolué favorablement depuis l'adoption du SCORAN (publication des intentions d'investir des opérateurs et de l'appel à projet des réseaux d'initiative public du Programme National Très Haut Débit, affectation de 21,9 M€ du Programme Opérationnel FEDER, instauration de la Commission Consultative d' Aménagement Numérique du Territoire..), il n'en demeure pas moins que sur les 1 642 500 lignes à passer en très haut débit pour 2030 , 952 000 soit 58% restent à la charge de la puissance publique.

Ces lignes demandent un investissement moyen de 2000 € par prise. Le coût moyen des prises FTTH déployées en Bretagne par les opérateurs privés n'est pas communiqué. Mais ne concernant que des zones denses en population, il doit être bien inférieur. Dans un souci de transparence, nous souhaitons que ce coût soit rendu public.

Afin d'éviter une nouvelle fracture numérique territoriale, la CGT avait également souhaité, qu'à l'instar de ce qui se pratiquait dans d'autres régions, une priorité soit donnée aux zones peu denses dont le niveau ADSL est très faible et ne permettra pas une montée en débit suffisante sur le cuivre.

C'est donc avec satisfaction que nous voyons figurer dans la feuille de route un axe "cohésion" qui répond à cette attente de déploiement FTTH sur les territoires "à faibles débits".

En retenant le principe de la prise en charge d'une ligne FTTH au titre de l'axe "cohésion" c'est à dire dans une zone à faible débit actuel, pour une ligne FTTH pour l'axe "équilibre", c'est à dire dans une ville moyenne, les acteurs publics bretons montrent qu'ils ont pris en compte la nécessité d'un aménagement équilibré des territoires permettant un accès de tous aux services de télécommunications du futur, élément essentiel du droit à la communication pour tous. C'est un objectif structurant pour le territoire et ses habitants.

Cette cohésion sociale doit être la condition incontournable du cahier des charges et s'appliquer impérativement aux opérateurs privés qui tirent aujourd'hui d'importants bénéfices d'un réseau public qui a été financé par les utilisateurs avant d'être privatisé.

Les lignes haut débit financées par de l'argent public vont générer du trafic multimédia et des profits pour l'économie numérique (télécommunications, logiciel, services informatiques, services en ligne ...) qui représente le secteur le plus dynamique de l'économie mondiale (25% de la croissance mondiale, 30 % avant cinq ans). Les investissements dans l'économie numérique sont les plus productifs car ils accroissent la compétitivité des autres secteurs de l'économie.

Une modification du cadre national de déploiement de la FTTH est donc nécessaire afin d'augmenter les obligations des opérateurs et la participation financière des fournisseurs d'accès et de services marchands, en matière d'aménagement du territoire, de péréquation et de tarifs permettant l'accès de tous aux services, jusqu'aux plus innovants.

L'argent ne manque pas. Moins d'une dizaine d'années des dividendes versés en 2011 aux seuls actionnaires d'Orange suffiraient à raccorder toute la France en FTTH.

A l'exemple de la Région Bretagne, les opérateurs devraient donc se voir imposer la construction et le financement sur leurs fonds propres d'une prise FTTH en zone à faible débit pour une prise installée en zone déjà à haut débit.

Aujourd'hui ils font exactement l'inverse. Ils pratiquent une "péréquation à l'envers" !! En effet les abonnés ADSL paient de façon identique leur abonnement haut débit. Or en fonction du débit qui varie de 1 à 20 mégas ils n'ont pas accès aux mêmes services notamment la télévision et autres services multimédia. Cette rente de situation n'incite pas les opérateurs à développer le haut débit et encore moins le très haut débit.

La construction puis l'entretien de plus de 2 millions de prises FTTH en Bretagne d'ici 2030 (+ 640 000 habitants) va générer un important volume d'heures de travail et d'emplois directs et indirects.

Nous exprimons notre souci de voir l'investissement public, qui sera confié à des opérateurs privés, se réaliser dans de bonnes conditions pour les salariés qui construiront ce fibrage. La responsabilité sociale du projet devra être pleinement assumée par l'opérateur pressenti. France Télécom-Orange devra veiller à ce que les conditions de travail, de rémunération et de formation permettent à leurs salariés qu'ils soient en interne ou sous-traitants de conserver leur emploi sur le territoire au fil des années.

Les points d'étape qui devront jalonner le déploiement de la fibre et qui sont nécessaires pour ajuster les prévisions aux réalités pourront prendre en compte cet élément de vigilance pour alimenter la GPEC territoriale sur ces métiers.

En conclusion, la CGT constate que pour pallier à la carence des opérateurs privés des milliards d'euros publics vont être investis dans la construction de réseaux FTTH en France. Face à cette situation, la question de la réappropriation publique du secteur des télécommunications dans le territoire doit être posée.

INTERVENTION de M. Franck PELLERIN (FRSEA et JA)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux.

Comme annoncé dans le précédent document relatif à la présentation des programmes de janvier 2012, ce projet de déploiement du Très Haut Débit en Bretagne mise tout sur la fibre.

S'il est bien identifié que cette orientation est défavorable aux zones rurales, il s'agit d'un vrai sujet en terme de « cohésion » de territoires, la complémentarité possible avec d'autres technologies de haut débit (comme la 4G) n'est pratiquement pas évoquée.

Des réunions départementales organisées à l'occasion de la mise en œuvre des Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique avaient pourtant identifié la nécessité de telles complémentarités (ex : SDTAN du Morbihan).

En fait, en ce qui concerne la couverture des zones rurales de nombreux propos extraits de ce rapport sont formulés au conditionnel et/ou se contentent seulement d'évoquer des possibilités à étudier.

Enfin, la volonté de limitation de la consommation du foncier est une préoccupation rappelée dans cette feuille de route, qui semble donner prétexte à une difficulté de raccordements des exploitations agricoles en habitat diffus...

Autant d'éléments qui laissent à penser que des usagers plus éloignés de zones denses en habitants comme les agriculteurs risquent d'être les laissés pour compte du déploiement du Très Haut Débit en Bretagne.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

**« LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION
D'INTERET « LES JEUNES ET LA MER »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 12 MARS 2012

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de Mars 2012

Commission « Formations, enseignement supérieur »

Rapporteur au nom de la Commission : M. Michel MAILLARD

**LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
« LES JEUNES ET LA MER »**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional souhaite développer une culture de la mer chez les jeunes. Il lance donc un appel à manifestation d'intérêt ayant pour objet de faire émerger des projets qui pourront ensuite être adaptés et proposés pour financement par le Conseil Régional.

Les porteurs de projet peuvent être des établissements d'enseignement, des structures socioprofessionnelles ou des associations. Les projets doivent être construits en lien avec les établissements scolaires et les acteurs socioprofessionnels.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER souligne l'intérêt de la démarche, qui vise à une meilleure connaissance des usages économiques et des activités maritimes, mais il regrette la transmission tardive du dossier qui l'oblige à donner un avis dans l'urgence sur un sujet qui méritait une étude plus approfondie, notamment sur l'appropriation culturelle de cette question par les jeunes.

Le CESER a bien pris note que les salons et autres manifestations sur l'orientation sont exclus de l'appel à projet.

Le CESER regrette qu'une approche conjointe des aspects sociaux, économiques et environnementaux ne fasse pas partie des points soulignés comme devant prêter une attention particulière.

Le CESER aurait souhaité que soient précisées les modalités d'études des dossiers, notamment la composition du comité, ainsi que de regroupement éventuel des initiatives.

Il souhaite être tenu informé des projets retenus.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Sous réserve des remarques émises, le CESER donne un avis favorable.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de M. Hervé JENOT (Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne)

Je m'exprime au nom des 2 CRC de Bretagne.

Pour avoir assisté à la restitution de l'étude sur les professions maritimes, il est vrai que celle-ci nous a démontré que le secteur maritime est très souvent montré par le prisme du loisir (vacance, planche à voile, liberté, ...).

Il est important de prévoir une connaissance du monde de la mer en faisant un zoom sur les usages économiques et les activités primaires des deux professions que sont la pêche et la conchyliculture.

Dans le rapport « Quel avenir pour la filière ostréicole dans les régions de la façade atlantique française », celui-ci souligne (page 60) des difficultés de renouvellement des populations exploitantes et renforcer l'attractivité des métiers et des formations. Nous sommes dans la droite ligne de ce que veut faire la région Bretagne.

Le thème reconnu est le navire. C'est vrai qu'il fait le lien entre tous les usages encore faudra-t'il ne pas oublier les navires conchylicoles surtout l'ostréiculture et la mytiliculture.

Dans l'étude, on s'est aperçu que sur 350 élèves questionnés très peu d'entre eux connaissaient le monde conchylicole.

Il est important d'associer dans ce partenariat le monde des acteurs socioprofessionnels.

Différentes formes d'informations sont faites par des acteurs locaux, nous pensons qu'un recensement de ces transferts de savoir devrait avoir lieu.

Nous ne pouvons que soutenir cette initiative vu le déficit d'images de nos professions.

Merci de votre attention.

DOSSIER DU CESER

VŒU

« VŒU DU CESER DE BRETAGNE CONCERNANT LE PROJET DE SCHEMA NATIONAL DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SNIT)»

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE SESSION DU 12 MARS 2012**

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social et environnemental

Rapporteur général : M. Patrice BOUDET

VCEU
« CONTRIBUTION DU CESER DE BRETAGNE AU PROJET
DE SCHEMA NATIONAL DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SNIT),
VERSION D'OCTOBRE 2011 »

Le CESER a déjà contribué au débat et émis des avis à chacune des grandes évolutions du Schéma national des infrastructures de transport (SNIT), il souhaite aujourd'hui adresser un message de mobilisation concernant les projets bretons inclus dans cette dernière version.

Le Conseil économique, social et environnemental national (CESE) est saisi par l'Etat pour formuler un avis sur le projet de SNIT avant la fin du mois de février 2012. Pour mémoire, le SNIT a évolué depuis 2010 : un **avant-projet** a été présenté en juillet 2010, un **avant-projet consolidé** en janvier 2011, il s'agit aujourd'hui d'**un projet** présenté en octobre 2011.

Rappelons que le SNIT exprime une stratégie de l'Etat pour une période de 20 à 30 ans, fondée sur de grandes orientations et déclinée en actions accompagnées d'une évaluation. Il est régi par deux principes :

- rééquilibrer la demande de transport au profit de modes alternatifs à la route et à l'aérien ;
- accorder la priorité à l'optimisation des réseaux existants et de leur utilisation avant d'envisager leur développement.

Pourtant, dès l'avertissement qui accompagne cette dernière version, il est précisé qu'elle « ne constitue pas la programmation de l'Etat en matière d'infrastructures de transport ». L'ensemble des projets peut paraître remis en cause car on ne parle plus d'échéances, de budget, sauf à dire qu'il sera davantage contraint par « la raréfaction des ressources publiques ». Pour le CESER, il s'agit-là d'une véritable « **hypothèque** » **des priorités, de la hiérarchisation et de la mobilisation des financements de certains projets.**

Le CESER a insisté par deux fois (avis d'octobre 2010 et de février 2011, respectivement en annexe 1 et 2 de ce voeu) sur **le manque de visibilité concernant les financements** et exprimé de fortes craintes à ce sujet.

Dans la première version (juillet 2010), il a apprécié l'inscription du projet de LGV Bretagne-Pays de la Loire au titre des projets « prioritaires », à réaliser avant 2020. Tel n'était pas le cas pour le projet d'amélioration des liaisons entre Rennes et Brest et entre Rennes et Quimper (RBRQ).

Dans la seconde version (janvier 2011), ce projet ferroviaire était nommé : « Objectif d'atteindre une durée de 3 heures pour la desserte de Brest et Quimper depuis Paris », ce dont le CESER s'était satisfait.

Dans la dernière version (octobre 2011), les projets demeurent mais les échéances ne sont plus mentionnées.

Sans préjuger de la version finale, il subsiste à ce jour de **véritables interrogations qui ne permettent pas de se satisfaire de cette version du SNIT.**

Le CESER insiste donc aujourd'hui sur **le caractère non différable de deux projets :**

- le projet de mettre la pointe bretonne à 3 heures de Paris,
- la mise en 2x2 voies de la RN 164.

Sans revenir sur les autres « observations et demandes », toujours actuelles, citées dans ses précédents avis (cf. Annexes 1 et 2), le CESER, soucieux d'un aménagement équilibré du territoire, souhaite que la version finale du SNIT revienne à des engagements plus fermes.

Le CESER veut témoigner de son intérêt pour ce schéma et appelle **les Bretonnes et les Bretons à rester mobilisés sur ces projets.**

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

Annexe 1 :

Avis du CESER sur la version du SNIT de juillet 2010, le 11 octobre 2010

Session d'octobre 2010

Rapporteur général : M. Patrice BOUDET

<p style="text-align: center;">AUTOSAISINE : AVIS SUR L'AVANT-PROJET DE SCHEMA NATIONAL DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SNIT)</p>
--

INTRODUCTION

Le Schéma national des infrastructures de transport, à l'état d'avant projet, est soumis à concertation. Il sera arrêté avant la fin de l'année 2010. Le CESER de Bretagne a souhaité s'autosaisir pour formuler un avis sur cet avant-projet.

Ce schéma exprime une stratégie de l'Etat pour une période de 20 à 30 ans, fondée sur des orientations nouvelles et déclinée en actions accompagnées d'une évaluation, autant d'étapes qui appellent des remarques et parfois des propositions du CESER.

Les modes concernées sont le ferroviaire, les transports collectifs urbains, le fluvial, le routier, les ports, l'aérien.

Les enjeux sont de cinq ordres :

- le développement économique,
- le bien-être des habitants,
- l'environnement,
- la consommation énergétique,
- la multimodalité.

Pour ce faire, l'Etat s'appuie sur deux principes :

- rééquilibrer la demande de transport au profit de modes alternatifs à la route et à l'aérien,
- accorder la priorité à l'optimisation des réseaux existants et de leur utilisation avant d'envisager leur développement.

Cet avant-projet représente une étape importante dans la programmation des actions et des projets de l'Etat en matière d'infrastructures de transport « pour les 20 à 30 prochaines années », c'est-à-dire à l'horizon 2030 - 2040. Il révisé le CIADT du 18 décembre 2003 et ne traite que « les grandes orientations considérées d'intérêt national ».

Il s'accompagne d'un programme d'investissements de 170 milliards d'euros « à l'horizon SNIT », dont plus de 90% dans les modes alternatifs à la route et à l'aérien.

Orientations de l'État

Le schéma doit, selon ses termes, simultanément répondre « aux besoins de mobilité et aux exigences de compétitivité et de performance inhérents à la compétition mondiale » et participer « aux objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement », tout en conduisant à « une élévation de l'efficacité du système de transport au bénéfice de l'ensemble de la société ». Il constitue « l'un des facteurs de l'attractivité et de la performance du territoire national aux différentes échelles ».

Par *orientation*, il faut entendre que ce schéma :

- fixe « les orientations de l'état en matière d'entretien, de modernisation et de développement des réseaux relevant de sa compétence, de réduction des impacts environnementaux et de la consommation des espaces agricoles et naturels, et en matière d'aides apportées aux collectivités territoriales pour le développement de leurs propres réseaux » (art 17 de la Loi Grenelle),
- fixe la stratégie des « grandes orientations de l'Etat » et l'accompagne d'un « plan d'actions destinées à mettre en œuvre de manière concrète ces orientations »,
- identifie « les grands projets d'infrastructures dont la réalisation apparaît souhaitable à l'horizon 20-30 ans, et dont les études doivent ainsi être poursuivies ».

Les orientations sont affichées selon 4 axes et très fortement inspirées des préoccupations environnementales, pour qu'il « réponde aux enjeux du développement durable ».

Elles consistent, pour le premier « axe » à « optimiser le système de transport existant pour limiter la création de nouvelles infrastructures ». Le second axe « améliorer les performances du système de transport dans la desserte des populations et des activités afin d'assurer un développement équilibré et équitable du territoire », introduit la prise en compte des territoires, mais en renvoyant aux performances du système, c'est-à-dire à l'existant plutôt qu'en ouvrant à de nouvelles créations. Les deux autres axes, « améliorer les performances énergétiques » et « réduire l'empreinte environnementale des infrastructures et équipements » abondent dans le même sens.

Ce schéma propose « une rupture majeure », car il « privilégie résolument le développement des modes de transport alternatifs à la route : le ferroviaire, les transports en commun en site propre, le fluvial, le maritime », la politique de l'Etat visant à « organiser le rééquilibrage de la demande de transport au profit des modes alternatifs à la route et à l'aérien ». En outre il précise notamment, en matière routière, sa volonté de répondre aux « exigences de sécurité », aux « légitimes préoccupations de désenclavement et d'équité territoriale ». Visant à « faire en sorte que l'usage de la route se limite aux déplacements pour lesquels il n'existe pas d'alternatives raisonnables », le schéma « place au cœur de la politique des transports le développement de l'intermodalité ». Il incite « à ce que l'expression de la mobilité s'inscrive dans des comportements responsables au regard des exigences environnementales ».

Il est précisé que ce schéma concerne « la seule politique de l'Etat en matière de transports ». Ainsi « dans le « respect des principes de libre administration des collectivités territoriales et de subsidiarité, il laisse le soin à ces dernières de définir leurs choix et orientations en matière d'infrastructures de transport ».

Ce schéma, qui **révise le CIADT de 2003**, « précise la manière dont l'Etat entend soutenir les collectivités territoriales dans le développement de leurs infrastructures de transport », et le SNIT « contribue à la cohérence globale des réseaux de transport, notamment en ce qu'il formalise les outils d'aide à la décision et les arbitrages (grands projets) qui prennent en compte les besoins des territoires et de leurs populations. Il doit constituer une **référence de planification** entre les politiques de transport, d'aménagement et de développement territorial portées, d'une part, par l'Etat, d'autres part, par les collectivités territoriales ».

Il est précisé en outre que « l'inscription d'un projet ou d'une action n'a pas néanmoins pour effet de rendre ce projet ou cette action immédiatement exécutoire », tout projet ou action restant « soumis au droit commun dont il relève ».

Avant d'aborder les remarques concernant très directement les projets d'infrastructures pour la Bretagne, il nous faut présenter quelques observations d'ordre général

1- OBSERVATIONS GENERALES DU CESER

Première observation :

Ce schéma acte la priorité donnée aux transports alternatifs à la route.

L'estimation financière fait ainsi apparaître la répartition suivante :

- ferroviaire : 45,2 %,
- transports collectifs urbains : 36,8 %,
- fluvial : 10,4 %,
- portuaire : 1,8 %,

soit un total de 94,2 % des 170 milliards d'euros d'investissements (dont plus de la moitié pour le rail) pour les modes alternatifs, à comparer à la route (5,1 %), et à l'aérien (0,5 %).

On peut s'en féliciter, tout en ayant conscience que cette organisation s'inscrit dans une logique d'accompagnement de la concentration urbaine, et des phénomènes de métropolisation. En effet le transport ferroviaire donc de villes à villes et le transport urbain en site propre représente 82 % de l'estimation financière.

Deuxième observation :

L'évaluation qui est présentée comme un élément important dans ce schéma est à la fois globale, portant sur les différents éléments du développement durable (la cohérence externe avec les politiques publiques dans lesquelles il s'inscrit et la cohérence interne des actions du schéma, son efficacité et son efficience), et redoublée par une seconde évaluation environnementale.

Cette évaluation est en soi un élément positif ; on note cependant qu'elle s'effectue **essentiellement au regard de la conformité au Grenelle de l'environnement et de la cohérence avec d'autres engagements de l'Etat en matière d'environnement** (réduction des GES, préservation des milieux naturels, efficacité énergétique) ainsi que de la cohérence avec la stratégie nationale de développement durable.

Ces deux observations soulèvent la question de **la prospective des évolutions territoriales** qui est sous-jacente à l'élaboration du schéma, ou qui est implicite aux options proposées.

On ne voit pas en effet dans la présentation du schéma sur quelle dynamique d'évolution des territoires se fonde la déclinaison des évolutions proposées pour les infrastructures

de transport ; comme si les postulats environnementaux devaient constituer l'impératif catégorique moteur de la logique des transports et non se présenter comme un des trois éléments pour un développement durable associant la dimension économique, la dimension sociale et la dimension environnementale.

On est frappé par conséquent par la faible place réservée semble-t-il à d'autres critères ; critères de dynamiques du développement local, d'évolution comparée des territoires à l'échelle nationale, d'évolution des relations entre territoires et métropoles, des hypothèses d'évolution des mobilités de la population, des localisations d'activités, des circulations avec les territoires limitrophes, des localisations d'activités économiques ou des différentes fonctions territorialisées, notamment de service public, concernées par le développement des transports de fret comme de passagers.

Cela soulève des questions : Quelles sont les hypothèses retenues en matière de croissance et d'évolution des populations ? En matière de comportements de mobilité des personnes, notamment domicile/travail et domicile/école ? Comment sont prises en compte les différences d'évolution régionales et intra-régionales ? Qu'en est-il des hypothèses retenues pour la Bretagne ? Comment sa situation particulière en matière démographique, en matière de périphéricité, en matière d'urbanisme, de développement économique, est-elle définie et prise en compte pour l'élaboration de cet avant-projet ?

Pourtant un certain nombre de ces questions sont abordées dans les travaux de prospective actuellement en cours que ce soit au MEEDDM (Territoires durables 2030) ou à la Datar (Territoires 2040). **Ne serait-il pas judicieux de prendre en compte ces travaux et de s'y référer puisque l'on raisonne à l'horizon d'une programmation sur 20 à 30 ans ?**

Troisième observation :

Le CESER considère que les TIC jouent un rôle de plus en plus déterminant dans le développement local. Il aurait sans doute été opportun de faire mention également dans ce schéma **des réseaux internet à très haut débit** qui sont une autre façon de réduire les besoins de transport et dès lors l'empreinte écologique.

Quatrième observation :

Notons que ce SNIT ne présente pas, semble-t-il, l'ensemble des projets d'infrastructures ; par exemple, en matière de projets routiers « le choix a été de ne pas faire figurer au schéma les projets d'ores et déjà déclarés d'utilité publique dont la réalisation s'inscrit dans la nécessaire continuité de l'action publique ». Par conséquent ce document ne permet pas d'avoir la vision d'ensemble des opérations. **Il gagnerait, dans sa prochaine version, pour une meilleure information et pour une consultation mieux informée, à mentionner explicitement ces projets.**

Cinquième observation :

Nous ne pouvons éviter de souligner une grosse inconnue, à l'échéance de ce schéma, soit 20 à 30 années. On doit donc s'interroger sur **l'absence de précisions concernant le financement et les montages financiers** de nombre de ces projets, le document étant particulièrement muet sur ce sujet.

2- Observations sur l'avant projet de SNIT ET LA BRETAGNE

Le caractère périphérique de la Bretagne est particulièrement mis en évidence par l'observation des projets de grandes infrastructures existantes ou en projet dans les cartes du document présentées pour les projets de fret ferroviaire (page 29), et les projets portuaires et fluviaux (page 31). De plus le déficit et même une certaine détérioration des vitesses d'accès au préjudice des deux départements des Côtes d'Armor et du Finistère apparaissent notables dans le document (cf les deux cartes de la page 16).

Cette situation périphérique appelle encore aujourd'hui dans le SNIT une réponse spécifique qui doit être adaptée aux besoins de la Bretagne. En l'absence de cette prise en compte, avec des productions notamment agroalimentaires qui seront « notées » suivant leur empreinte carbone, la Bretagne risque d'être doublement pénalisée. En outre les grands travaux se situent pour l'essentiel à l'est d'une ligne Le Havre / Bayonne.

Une des caractéristiques du territoire breton réside aussi dans son réseau de villes moyennes et petites, qui ne va pas dans le sens de la métropolisation évoquée plus haut. C'est un élément de qualité de vie et d'attractivité. Pour autant ceci n'explique qu'en partie **la place relativement faible occupée par la Bretagne dans ce schéma.** Les modèles de transport bretons ne peuvent pas se comparer strictement à ceux de Paris, Lyon, Lille, Marseille. La réponse apportée par le SNIT devra en tenir compte.

Aussi nous devons garder à l'esprit que le développement économique en Bretagne ces dernières années tient **pour une part significative** aux effets positifs en matière de communications du plan routier breton. Cet atout majeur d'un vaste réseau routier à 4 voies souligne l'importance de la réduction des temps de trajet pour favoriser le développement des liaisons internes et **l'achèvement du désenclavement de la Bretagne.** La même caractéristique vaut pour les liaisons ferroviaires permettant de rapprocher l'ensemble de la Bretagne, depuis sa pointe occidentale, de Paris et de Rennes.

Ces éléments propres à la Bretagne doivent être pris en compte lorsqu'on raisonne en termes de priorités nationales.

Les besoins du développement régional

Le schéma décline une série d'actions et présente des fiches et cartes sur lesquelles le CESER souhaite faire les remarques suivantes au regard des besoins du développement durable, économique, social et environnemental des territoires de Bretagne.

En matière de transport aérien :

L'ouverture à l'international est à l'évidence une des clés du développement économique et social en Bretagne.

A cet égard, l'aéroport de Notre Dame des Landes mentionné dans ce schéma, s'il réussit à s'imposer comme une plateforme à vocation européenne, constituera un atout important.

La mention que cette réalisation est *conditionnée* à sa « desserte ferroviaire » souligne, pour toute la Bretagne, l'importance de faire figurer dans ce document le projet de relations rapides avec Nantes, au départ de Rennes mais également de la ligne sud - Bretagne.

Pour le transport par rail :

Une seconde clé réside dans l'accélération des communications internes à la Bretagne et la poursuite du désenclavement au bénéfice de toute la région.

L'objectif pour l'ensemble de la Bretagne à l'horizon 2030/2040 est de poursuivre son désenclavement en **raccourcissant les temps de parcours** pour les voyageurs et en permettant le développement du fret ferroviaire en se raccordant aux grands corridors par des connexions optimales, vers Paris, vers le cœur et vers le Sud de l'Europe.

- Le transport ferroviaire :

Dans la liste des projets avant 2020, figure **la LGV Bretagne-Pays de la Loire** ainsi que **l'interconnexion des LGV** au sud de l'Île de France (ce tant attendu barreau sud ferroviaire) qui facilitera l'interconnexion des réseaux grande vitesse de l'ouest avec ceux du nord, de l'est et du sud-est et permettra un accès plus aisé aux liaisons européennes.

En complémentarité, **l'accélération des trains** à destination de Brest et Quimper **sur les liaisons internes à la Bretagne**, pour mettre effectivement les pointes bretonnes à 3 heures de Paris, devrait aussi être mentionnée dans ce document. Or on ne trouve rien de précis dans le projet de SNIT (outre la mention « tendre vers » de la page 106, qui ne peut être satisfaisante), même sur le long terme. Le document reste muet sur **la nécessité de réaliser des travaux pour arriver à atteindre cette ambition** (désaturation de la gare de Rennes, suppression de passages à niveau et créations de shunts de plusieurs portions de voies). Muet aussi pour les projets de l'Etat ou pour ce qui concerne les opérations concertées entre l'Etat, la Région et les autres collectivités de Bretagne.

Par ailleurs la fiche « FER11 : Garantir une desserte optimisée des territoires restant à l'écart du réseau des lignes à grande vitesse » effleure le sujet sans apporter de précisions sur ce qui est envisagé pour la Bretagne.

Nous souhaiterions y trouver une réponse d'une autre ampleur, envisageant en particulier les projets associés à la valorisation en direction des territoires du projet Bretagne à Grande Vitesse.

Au titre des approbations ou des inquiétudes, le choix d'une maintenance préventive des infrastructures ferroviaires au lieu du curatif est une option positive. La garantie d'un haut niveau de sécurité des infrastructures est à relier à la segmentation stratégique du réseau ferroviaire qui permet à RFF de diviser son réseau en sous ensembles.

Si le sous réseau magistral ne semble pas poser de problèmes, pour les autres il est prévu des partenariats entre l'Etat, les Régions et RFF qui restent très hypothétiques.

Il existe par conséquent **un réel risque** de voir transférer aux collectivités locales la maintenance de leur tissu ferroviaire si elles veulent conserver un maillage performant. Il y a là un risque majeur de désengagement de l'Etat notamment en Bretagne.

- Le fret ferroviaire :

Une part importante du transport de fret en Bretagne concerne les courtes distances et ne se prête pas naturellement à un mode de remplacement du transport routier.

Cependant, concernant les longues distances, on note l'absence de raccordements de la Bretagne aux grands axes Fret, notamment les autoroutes ferroviaires. Ainsi, à l'horizon 2030 ou 2040, la Bretagne resterait à l'écart des projets de développement ferroviaires. Il est indispensable pour la Bretagne d'avoir un point d'entrée sur les grands axes fret d'envergure européenne. Ce désenclavement ferroviaire du transport de fret devrait figurer dans le SNIT, au moins parmi les objectifs à mettre à l'étude.

Le CESER regrette que pour le transport de marchandises l'approche multimodale soit quasiment absente de l'avant-projet de SNIT. En effet, le schéma régional multimodal des

déplacements et des transports de la Région Bretagne approuvé par le CESER fait état de la nécessité multimodale, notamment dans les ports (maritime/routier/ferroviaire). Or le CESER constate que cette approche ne figure pas dans l'avant-projet actuel.

Aussi le CESER, comme il l'avait déjà fait, suggère l'organisation d'un grand débat public sur le transport de marchandises en Bretagne, où pourraient être coordonnées les politiques portuaires, routières, et ferroviaires qui nécessitent une approche globale et complémentaire tant pour les infrastructures que pour les services.

En matière de transport maritime :

Le seul projet portuaire du Grand ouest évoqué dans le projet de SNIT concerne la création de nouveaux terminaux pour le port maritime de Nantes/Saint Nazaire. Alors que le développement d'un port est très lié au réseau de son hinterland, non seulement, il n'existe pas de voies fluviales (comme par exemple le Rhin ou la Seine), mais de surcroît les liaisons routières et ferroviaires entre la Bretagne et le port de Saint Nazaire ne sont pas très accessibles. Ainsi le cabotage, qui est une solution difficile à mettre en œuvre, mais innovante, n'est pas mentionné. Il devrait faire partie des objectifs à poursuivre et donc au moins des études à conduire.

En matière de routes :

Il n'est pas fait mention dans ce document de l'achèvement complet de la liaison à 2x2 voies de la RN 164. Les caractéristiques du tissu économique régional et l'importance du transport routier en particulier pour la production agricole et les IAA rendent indispensables l'inscription de cette liaison au SNIT pour des motifs de développement économique et social des territoires.

D'autre part, la fiche « ROU6 : Renforcer l'accessibilité des populations des territoires situés à l'écart des réseaux de services publics, d'équipements collectifs ou de pôles d'emplois » ne donne pas d'indications sur les projets adaptés à la situation de la Bretagne.

En matière de liaisons portuaires :

Les ports de Bretagne ont généré en 2009 un trafic de 8,2 millions de tonnes, soit approximativement l'équivalent du trafic du port de Nantes Atlantique hors produits énergétiques. Le développement de ces ports est conditionné par l'amélioration des accès terrestres et par la création de plates-formes logistiques déportées. Or le SNIT ne prévoit aucun aménagement les concernant.

Le trafic généré par les ports bretons et les potentiels de développement de leur hinterland justifient également des investissements sur ces plates-formes et leur prise en compte par un schéma d'aménagement du territoire de portée nationale ; les projets d'« autoroutes maritimes » actuellement à l'étude pour les ports bretons s'appuient sur ces potentiels. Le renforcement de leurs capacités contribuera à écarter le risque de décrochage de l'ouest breton.

Le CESER de Bretagne :

Apprécie la démarche de consultation, si elle permet d'entendre ses remarques et demandes. Mais il regrette que ce document, dans sa première mouture, soit le résultat d'une démarche descendante et n'ait pas été le fruit d'une démarche ascendante. Il se prive de l'analyse et des schémas de transport réalisés par les collectivités locales et les autres acteurs

régionaux. Il ne fait pas référence aux évolutions et aux besoins des territoires au vu de leur situation géographique, démographique, économique.

Remarque que les orientations nationales auront une forte incidence sur la capacité des collectivités territoriales à agir en dehors des actions marquées ici comme constituant « une référence de planification entre les politiques de transport, d'aménagement et de développement territorial portées, d'une part par l'Etat, d'autre part par les collectivités territoriales ». Cela signifie-t-il que l'Etat ne contracterait que sur les projets et actions relevant de ces grandes orientations ? Ce point mériterait d'être précisé dans le document.

Note avec intérêt que la référence principale inspiratrice des grandes lignes de ce schéma de transports est la Loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, en conformité avec la démarche de mise en place d'agendas 21 régionaux et locaux soutenue par le CESER de Bretagne. Cependant, cette source ne doit pas occulter les deux autres dimensions du développement durable également déterminantes à prendre en compte pour la programmation que sont les dimensions économiques et sociales, essentielles sur un thème tel que les transports et la mobilité.

Approuve les principes directeurs d'optimisation des performances de l'existant, de recherche de l'efficacité énergétique, de réduction de l'empreinte écologique. Approuve également la recherche d'une action « volontariste » sur les comportements, tout en considérant que certains facteurs objectifs de distance et de périphéricité méritent encore une attention particulière. En tout cas, ils ne peuvent être résorbés par le seul changement des comportements. Cela suppose la réalisation des infrastructures et équipements nécessaires à la réduction d'inégalités territoriales encore fortes.

Regrette que ce document ne soit pas assis sur une réflexion prospective en matière de développement des territoires, alors que plusieurs exercices prospectifs portant précisément sur les horizons 2030 (*Territoires durables 2030* conduit par le MEEDM) et 2040 (*Territoires 2040* conduit par la DATAR) sont actuellement en cours d'élaboration.

Souhaite que l'horizon de référence du SNIT donne lieu à une plus grande précision, concernant notamment le programme d'investissement qui serait réduit d'un tiers en moyenne annuelle si l'échéance imprécise ne s'avère pas 20 mais 30 ans...

Note enfin que les études de ces projets sont mentionnées comme devant être poursuivies, sans qu'il soit précisé ce que deviennent les études à conduire pour des projets non mentionnés qui s'avèreraient néanmoins nécessaires aux yeux des acteurs régionaux.

En visant « les grandes orientations d'intérêt national », ce document écarte de cette qualité tout ce qui n'y serait pas mentionné, ce qui mérite à l'échelle régionale une grande attention.

Aussi, au titre précisément de cette qualité d'orientations d'intérêt national pour le développement durable de la Bretagne, le CESER de Bretagne demande :

- que le document final qui sortira des consultations s'appuie sur les résultats des travaux prospectifs conduits à l'horizon 2030 et 2040, ainsi que sur les travaux conduits à l'échelle régionale pour une bonne appréhension de la situation relative et particulière de chacune des régions et des caractères propres à chaque situation de développement régional,

- que le SNIT prenne bien en compte les spécificités de l'enclavement de la Bretagne, de sa situation péninsulaire à l'écart du cœur de l'Europe, ainsi que la nécessité d'accélérer les liaisons internes pour les territoires situés à l'ouest de l'axe Rennes/Nantes,
- que l'ensemble des projets engagés et retenus mais non mentionnés dans le document soient recensés et présentés en annexe complémentaire au SNIT,
- que soient prises en compte et présentées dans le SNIT les projets répondant aux demandes mentionnées ci-dessus concernant :
 - les travaux nécessaires pour accélérer les liaisons Rennes-Brest au Nord, Rennes-Quimper au Sud, en y ajoutant la désaturation de la gare de Rennes et ainsi permettre de mettre la pointe finistérienne à 3 heures de Paris,
 - la liaison ferroviaire Rennes-Nantes et Sud Bretagne via Redon,
 - le raccordement de la Bretagne au cœur de l'Europe pour les voyageurs et le fret ferroviaire,
 - pour les ports de Bretagne, l'amélioration des accès terrestres et la création de plates-formes logistiques déportées,
 - la programmation d'étude sur les perspectives de développement du cabotage à l'horizon du SNIT,
 - l'achèvement complet de la liaison à deux fois deux voies du Centre Bretagne (RN 164).

**VOTE EN SEANCE PLENIERE
(du 11 Octobre 2010)**

**Adopté avec 6 abstentions :
MM. Monnier, Nusimovici, Guillemot,
Guyomarc'h, et 2 UR Solidaires**

Annexe 2 :

Avis du CESER sur la version du SNIT de janvier 2011, le 24 février 2011

24 février 2011

Rapporteur général : M. Patrice BOUDET

<p style="text-align: center;">COMPLEMENT D'AUTOSAISINE : AVIS SUR L'AVANT-PROJET CONSOLIDE DE SCHEMA NATIONAL DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SNIT)</p>

Introduction

Le Schéma national des infrastructures de transport, à l'état d'avant projet consolidé, est soumis à la consultation du public jusqu'à la fin du mois de février 2011. Le CESER de Bretagne a souhaité s'autosaisir de nouveau pour formuler un complément d'avis sur ce nouvel avant-projet.

Ce schéma exprime une stratégie de l'Etat pour une période de 20 à 30 ans, fondée sur des orientations nouvelles et déclinée en actions accompagnées d'une évaluation, autant d'étapes qui ont appelé des remarques et parfois des propositions du CESER dans son autosaisine du 12 octobre 2010.

Rappel des principales remarques du CESER de Bretagne et commentaires au regard de la nouvelle version de l'avant projet de SNIT :

Le CESER de Bretagne approuve que ce schéma acte la **priorité donnée aux transports alternatifs à la route**.

Le CESER de Bretagne souligne que **l'évaluation** qui est présentée comme un **élément important**, bien que se voulant globale, est essentiellement prévue en observation des questions liées à **l'environnement**. Si cette évaluation est en soi un élément positif, le CESER s'interroge néanmoins :

- Quid de la **prospective des évolutions territoriales** ?
- Sur quelle dynamique d'évolution des territoires se fonde la déclinaison des évolutions proposées pour les infrastructures de transport ?
- Quelle est la place réservée dans cette évaluation aux **dimensions sociales et économiques** ?

Commentaire :

La consolidation de l'avant-projet de SNIT ne prend pas en compte les considérations avancées par le CESER dans sa première autosaisine au regard de l'évaluation.

Le CESER de Bretagne juge qu'il aurait sans doute été opportun que ce schéma évoque les **réseaux Internet à très haut débit** qui sont une autre façon de réduire les besoins de transport et dès lors l'empreinte écologique.

Commentaire :

Aucune référence aux infrastructures nécessaires au développement du numérique n'a été faite dans cette consolidation de l'avant-projet de SNIT.

Le CESER de Bretagne s'interroge sur **l'absence de précisions concernant le financement et les montages financiers** de nombre de projets évoqués dans ce projet de SNIT.

Commentaire :

Cette consolidation de l'avant-projet de SNIT donne un certain nombre d'éléments supplémentaires au regard du financement des projets qui permet une clarification des coûts, mais cela semble encore bien loin d'une réelle programmation fine et définitive.

Pour le CESER, le **caractère périphérique de la Bretagne** est exacerbé dans ce projet de schéma à travers les éléments présentés en matière de fret ferroviaire et de développement portuaire. Il faudrait, au contraire, que, dans ce schéma, la périphéricité de notre région soit l'objet d'une **réponse spécifique** adaptée à ses besoins.

Commentaire :

Cette consolidation de l'avant-projet de SNIT ne met pas en exergue un territoire plutôt qu'un autre mais renforce l'attention portée aux territoires transfrontaliers ce qui aurait tendance à exacerber la périphéricité de la Bretagne et donc la nécessité d'afficher des mesures concrètes dans une volonté d'effacer ce handicap territorial breton dans un développement des échanges continentaux.

Le CESER de Bretagne se félicite que cette nouvelle version de projet de SNIT prenne en compte et mentionne :

- Les travaux nécessaires pour accélérer les liaisons ferroviaires Rennes-Brest au Nord, Rennes-Quimper au Sud, et ainsi permettre de mettre la pointe finistérienne à 3 heures de Paris,

Le CESER de Bretagne souhaiterait qui soit affichée la nécessaire amélioration du passage des trains en gare de Rennes (désaturation et relèvement de vitesse) élément indispensable pour faciliter l'accessibilité ferroviaire de tout le territoire régional.

- La poursuite de la réalisation de la liaison routière à deux fois deux voies du Centre Bretagne (RN 164) dans le cadre d'une "meilleure prise en compte des enjeux liés à l'amélioration de l'accessibilité des territoires dont les populations souffrent d'enclavement".

Pour un affichage plus précis de ce projet de désenclavement du coeur du territoire régional, le CESER de Bretagne souhaiterait que l'annexe 2 de cette

consolidation de l'avant-projet de SNIT fasse aussi référence à la mise en 2 x 2 voies de la RN 164 même si la première DUP de ce projet date de 1968.

Le CESER de Bretagne reste dubitatif sur cette nouvelle version de projet de SNIT dans sa façon de prendre en compte :

- la liaison ferroviaire Rennes-Nantes et Sud Bretagne via Redon,
Rien ne semble défini de façon précise, si ce n'est la volonté de raccorder cette nouvelle liaison ferroviaire au projet de construction du futur aéroport de Notre Dame des Landes.
- le raccordement de la Bretagne au cœur de l'Europe pour les voyageurs et le fret ferroviaire.

Le CESER de Bretagne apprécie que cette nouvelle version de projet de SNIT affiche une évolution dans le renforcement de la prise en compte du "*caractère multimodal et intégré des projets d'infrastructures*" et donc de "*nouvelles actions pour soutenir le développement des chaînes intermodales dans le transport de marchandises et de voyageurs, le développement des plates-formes multimodales, l'intermodalité ferroviaire*".

Pour autant, il considère que l'importance du réseau des ports de Bretagne dans le tissu économique du grand ouest français devrait leur permettre d'intégrer le renforcement de la prise en compte "des besoins de développement des réseaux ferrés et fluviaux et des plates-formes multimodales des grands ports maritimes".

Le CESER de Bretagne rappelle en ce sens sa première demande (dans son autosaisine d'octobre) que le SNIT prenne en compte :

- pour les ports de Bretagne, l'amélioration des accès terrestres et la création de plates-formes logistiques déportées,
- la programmation d'étude sur les perspectives de développement du cabotage à l'horizon du SNIT.

**Validé à l'unanimité par le Bureau du CESER de Bretagne,
le jeudi 24 février 2011**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de M. René LE PAPE (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux à propos du vœu formulé par le CESER sur le SNIT (Schéma national des infrastructures de transport).

Si nous nous réjouissons également de l'inscription dans le SNIT de « l'objectif d'atteindre une durée de 3 h pour la desserte de Brest et de Quimper depuis Paris », nous nous associons en revanche aux craintes exprimées par le CESER dans ce vœu quant au **financement** des projets décrits et au **calendrier** de réalisation de ces derniers.

En effet, sur le site internet du Ministère de l'écologie et du développement durable, tout comme dans l'avertissement de cette nouvelle version, il est bien précisé que « *le SNIT ne constitue pas un document de programmation de l'État en matière d'infrastructures de transport mais qu'il reflète une vision stratégique de l'évolution à long terme des infrastructures de transport en France. Il décrit donc le champ très large des possibilités sur les décennies à venir mais n'a pas vocation à décrire le champ du faisable à court et moyen terme.*

Sa mise en œuvre devra prendre en compte le contexte économique et financier, notamment sur la base d'une hiérarchisation des projets envisagés et de la définition d'un plan de financement compatible avec les engagements de la France. »

Il est également écrit que « *Le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement engagera une fois le schéma arrêté, avec notamment le concours de l'AFITF (agence de financement des infrastructures de transport de France), une démarche de programmation sur 5 ans afin de définir les premières priorités sur lesquelles l'État pourra s'engager. »*

Dans la perspective du débat à venir au Parlement à ce sujet, les acteurs économiques bretons rappellent l'impérieuse nécessité que les entreprises bretonnes, et notamment celles situées le plus à l'Ouest, puissent être connectées à leurs clients et fournisseurs des principales métropoles économiques, françaises et européennes, dans des conditions de délais et de coûts qui ne les pénalisent pas par rapport à d'autres territoires, moins handicapés par l'éloignement géographique.

Ils réaffirment donc avec force leur volonté de voir la pointe bretonne raccordée à 3h de Paris. Cet objectif doit demeurer une priorité absolue.

Par ailleurs, comme ils ont déjà pu le formuler dans cette instance, les acteurs économiques regrettent que la carte des principaux projets de développement portuaire élude les ports bretons, ne considérant pour l'Ouest de la France que le port de Nantes Saint-Nazaire dans ses projets de développement. Le trafic généré par les ports bretons et les potentiels de développement de leur hinterland justifient des investissements sur ces plateformes et leur prise en compte par un schéma d'aménagement du territoire de portée nationale afin d'écartier tout risque de décrochage de l'Ouest breton.

Je vous remercie de votre attention.